

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES

Maison de l'eau et de l'assainissement
PAE Monplaisir
64800 BENEJACQ

Rapport annuel sur le Prix Et la Qualité du Service

ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES

Exercice 2020 (v09)



Collecte et transfert des eaux usées du domaine St Georges à Montaut (AJIR).

(Mise en place de la conduite de refoulement en PEHD 75mm renforcé, à la trancheuse en bordure de la D212)

En application des articles L. 1411-13 et L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, (modifié par LOI n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages- art. 31.) et de l'article L. 131-9 du code de l'environnement

ANNEE 2020

PRÉAMBULE

Le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'assainissement collectif, est un rapport obligatoire.

Le Président de la CCPN présente au conseil communautaire un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif destiné notamment à l'information des usagers.

Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le Président y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau et d'assainissement des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Le rapport et l'avis du conseil communautaire sont mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13.

Un décret détermine les conditions d'application du présent article. Il précise notamment les indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans le rapport annuel et qui sont transmis par voie électronique au système d'information SISPEA prévu à l'article L. 131-9 du code de l'environnement. Il définit, en tenant compte de la taille de l'EPCI, les modalités d'application de cette transmission, (facultative pour les communes et les établissements publics de coopération intercommunale de moins de 3 500 habitants), et en fixe l'entrée en vigueur depuis le 31 décembre 2015.

Le service d'eau et d'assainissement de la CCPN est soumis aux dispositions du présent article.

Le rapport annuel est un outil de communication entre les élus, leur assemblée délibérante et les usagers des services d'eau et d'assainissement. Il doit pouvoir être librement consulté au bureau du service des eaux et dans les mairies ou sur le site seapan.fr

Elaboré par la collectivité responsable de l'organisation du service

Le président a la responsabilité de la rédaction et de la mise en forme du rapport ainsi que de sa communication.

Présenté avant le 30 septembre

Ce rapport doit être présenté dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, soit au plus tard le 30 septembre 2020.

En intercommunalité, le conseil municipal de chaque commune adhérant à la Communauté de Commune est destinataire du rapport annuel adopté par l'établissement. Le maire présente au conseil municipal, dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le ou les rapports qu'il aura reçus de la Communauté de Commune du Pays de Nay, soit au plus tard le 31 décembre 2020.

Pour mieux évaluer la qualité et le prix du service à l'utilisateur

Les articles D. 2224-1 à 4 du CGCT fixent la liste des indicateurs techniques (ressources, qualité, volume, etc.) et financiers (tarification, dettes, investissements, etc.) qui doivent au moins figurer dans le rapport. Les rapports peuvent être complétés par tout indicateur jugé utile. Ils peuvent également être agrémentés de plans, de croquis ou de photos. Si les compétences de la collectivité ou la localisation des ressources évoluent peu d'une année sur l'autre, seuls les indicateurs relatifs au prix et à la qualité de service ainsi que des travaux devront être actualisés.

SOMMAIRE

I / GENERALITES	5
------------------------------	----------

II / PRESENTATION DU SERVICE	7
---	----------

1 - Organisation	7
2 - Fonctionnement.....	7
3 - Bilan des activités 2020	8
a) Avis sur documents d'urbanisme	8
b) Contrôles en assainissement collectif	8
c) Interventions sur le réseau (hors travaux réalisés par une entreprise de TP)	9
d) Travaux sur les réseaux d'assainissement	10

III / INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SYSTEME	12
---	-----------

1 - Linéaire des réseaux	12
2 - Ouvrages d'épuration	14
a) Volumes de référence en entrée des stations d'épuration	14
b) Charges de référence en entrée des stations d'épuration	15
c) Obligations de résultat par temps sec	15
3 - Autres ouvrages	15
a) Postes de relevage.....	15
b) Déversoirs d'orage	15
c) Nombre d'abonnés et volumes	16
d) Nombre d'abonnés et habitants desservis par un réseau de collecte et ILC.....	19
e) Déversement des eaux usées non domestiques	19

IV / INDICATEURS DE PERFORMANCE	21
--	-----------

1 - Bilan de l'exploitation des ouvrages d'épuration 2020	21
a) Charges en entrée de station d'épuration	21
b) Rendements épuratoires	23
c) Les sous-produits d'épuration	25
d) Consommation énergétique	27
e) Prime à la performance épuratoire	30
f) Conformité de la performance des ouvrages d'épuration au regard des prescriptions nationale issues de la directive ERU.....	30
g) Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau.....	31
2 - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	31
3 - Indice de connaissance de rejet au milieu naturel	31
4 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage.....	31
5 - Taux de débordement chez les usagers	31
6 - Taux de réclamation.....	32
7 - Taux de renouvellement des réseaux	32
8 - Etudes de nouveaux branchements ou d'interventions sur branchements	32
a) Réception des demandes de branchements ou d'intervention AEP/EU	32
b) Évolution par rapport à l'exercice précédent	32
c) Ratio demandes reçues/devis émis/Dossiers suivis	32
d) Bons de commande de travaux de branchements lancés en 2020	33
e) Répartition par communes des demandes de devis reçues, des BC et des Inter régie ...	34
f) Etudes des projets, conventions et contrôles des travaux de lotissements	34
g) Traitement des récépissés de DT/DICT/ATU	35
h) Estimation du temps passé par les deux agents de l'unité Bureau d'étude	35
9 - Taux de renouvellement du réseau en 2020	36

10 - Linéaire réhabilité	36
11 - Grands Projets /Marchés de travaux EU	38
12 - Études de Grands Projets /Marchés de travaux EU	39
V / INDICATEURS FINANCIERS.....	40
1 - Prix du service	40
2 - Recettes d'exploitation	40
3 - Budget du Service assainissement 2020	40
a) Montant des amortissements réalisés par la collectivité	41
b) Impayés et Admissions en non-valeur ou Créances éteintes	41
4 - Autres Tarifs	42
a) Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) :	42
b) Participation pour rejet d'eaux usées assimilées domestiques :	43
VI / AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT	44
1 - Réalisation de travaux sur le réseau d'assainissement	44
2 - Amélioration du fonctionnement & entretien des STEPs	44
a) Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP de BRUGES	44
b) Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP d'ASSON	44
c) Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP de LESTELLE	44
d) Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP de BALIROS	44
e) Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP de MONTAUT	45
f) Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP d'ASSAT	45
g) Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP de BAUDREIX	45
3 - Contrôle des rejets non domestiques dans les réseaux d'assainissement.....	46
VII / OBJECTIFS DU SERVICE ASSAINISSEMENT POUR L'ANNEE 2020	47
1 - Travaux et contrôles	47
2 - Études et prospectives	47
3 - Fonctionnement du service.....	47
ANNEXES	48
1 - Annexe 1 : Avis sur documents d'urbanisme	49
2 - Annexe 2 : Détail des interventions effectuées sur le réseau	50
3 - Annexe 3 : Etat d'avancement de la programmation des travaux.....	52
4 - Annexe 4 : Programmation des travaux sur le réseau d'assainissement	53
5 - Annexe 5 : Liste des postes de relevage sur le territoire du SEAPaN	54
6 - Annexe 6 : Listing des établissements assimilés domestiques et non domestiques	55
7 - Annexe 7 : Synthèse des données d'exploitation des STEP	57
8 - Annexe 8 : Indicateurs de performance	59
9 - Annexe 9 : Lettre d'information aux abonnés.....	61
10 - Annexe 10 : Facture	63
11 - Annexe 11 : Notice info-redevance Agence de l'Eau Adour	65

Glossaire

STEP STation d'EPuration

1 EH Un Équivalent Habitant est une unité de mesure permettant d'évaluer la capacité d'une station d'épuration. Cette unité de mesure se base sur la quantité de pollution émise par personne et par jour. 1 EH = 60 g de DBO₅/jour soit 21,6 kg de DBO₅/an.

DBO₅ Demande Biologique en Oxygène sur 5 jours. Elle mesure la quantité d'oxygène consommée en 5 jours à 20°C par les microorganismes vivants présents dans l'eau.

DCO Demande Chimique en Oxygène. Elle représente quasiment tout ce qui est susceptible de consommer de l'oxygène dans l'eau, par exemple les sels minéraux et les composés organiques. Plus facile et plus rapidement mesurable, avec une meilleure reproductibilité que la voie biologique, la DCO est systématiquement utilisée pour caractériser un effluent.

MES Matière En Suspension. Les particules fines en suspension dans une eau sont soit d'origine naturelle, en liaison avec les précipitations, soit produites par les rejets urbains et industriels. Leur effet néfaste est la formation de sédiments et d'écran empêchant la bonne pénétration de la lumière, ainsi que le colmatage des branchies des poissons. Les MES peuvent constituer une réserve de pollution dans les sédiments.

NGL Azote GLobal contenu dans l'eau = formes réduites (NTK) et oxydées de l'azote (azote nitreux et azote nitrique).

NTK Azote Total Kjeldalh = formes réduites de l'azote qui sont l'azote organique (protéines, acides

Siccité Quantité de solide restant après un chauffage à 110°C pendant deux heures. Elle s'exprime généralement en pourcentage pondéral. À l'inverse, on parlera de taux d'humidité.



Investigation du réseau d'assainissement de Bénégacq avec la caméra de l'unité de Police de branchements

I / GENERALITES

Depuis le 1^{er} Janvier 2018, la Communauté de communes du Pays de Nay a délibéré pour la prise de compétence en termes d'assainissement collectif des eaux usées et d'eau potable (production et distribution), du pluvial en zones urbaines et agglomérées.

Elle a donc récupéré la compétence assainissement collectif sur les 29 communes adhérentes et a repris la suite de la gestion des ouvrages du Syndicat d'Eau et d'Assainissement du Pays de Nay (SEAPaN) qui était déjà une structure intercommunale créée le 1^{er} Janvier 2014. Ce Syndicat était issu de la fusion du Syndicat d'Assainissement du Pays de Nay (SAPaN) et du Syndicat d'Eau Potable du Pays de Nay (SEPPaN).

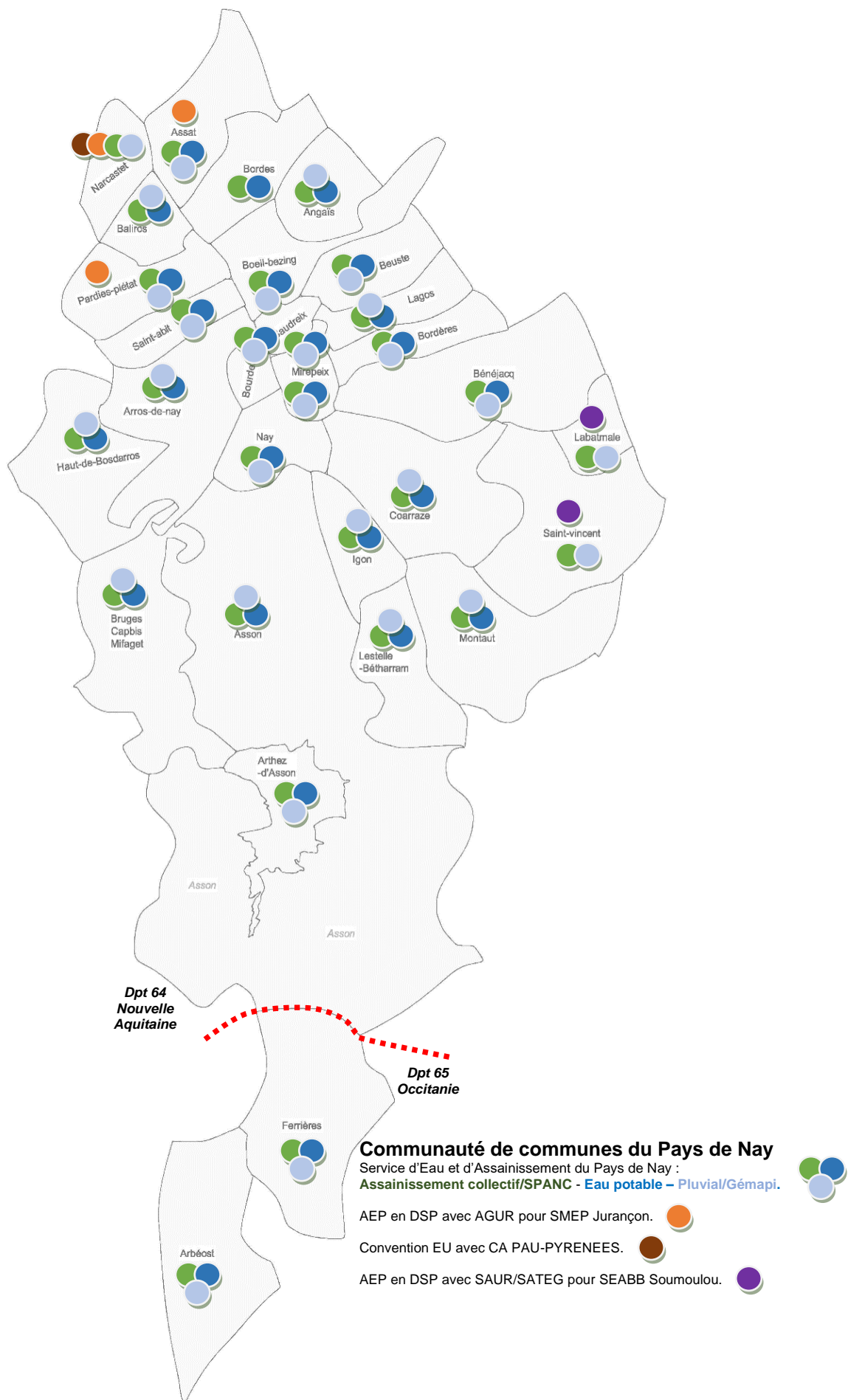
Le siège se situe à la maison de l'eau et de l'assainissement, créée au 1er janvier 2014, dans la zone PAE Monplaisir à Bénéjacq.

Le service assainissement de la Communauté de Communes du Pays de Nay exerce donc ses activités sur les 29 communes du territoire mais particulièrement sur celles déjà desservies, ou en passe de l'être, par l'assainissement collectif soit réellement 24 communes : Angaïs, Arros-de-Nay, Assat, Asson, Baliros, Baudreix, Bénéjacq, Beuste, Boeil-Bezing, Bordères, Bordes, Bourdettes, Bruges-Capbis-Mifaget, Coarraze, Haut-de-Bosdarros, Igon, Lagos, Lestelle-Bétharram, Mirepeix, Montaut, Nay, Pardies-Piétat, Saint-Abit, Narcastet.

Comme illustré sur la carte page suivante, les compétences EU/AEP sont assez diverses sur le territoire, des communes sont gérées par d'autres collectivités en matière d'eau et avec des prestations pour certaines pour l'assainissement collectif.



Siège du service des eaux de la CC du Pays de Nay à Bénéjacq depuis janvier 2014.



II / PRESENTATION DU SERVICE

1 - Organisation

Le personnel du Service Eau et Assainissement Collectif de la CCPN est composé de 18 ETP. **Pour le service assainissement collectif**, il représente **8 ETP**.

- 1 ingénieur principal en charge de la Direction du service,
- 2 techniciens Principaux en charge des services travaux et exploitation,
- 3 adjoints administratifs
- 3 adjoints techniques

2 - Fonctionnement

Le Service eau et assainissement de la CCPN est organisé avec des « unités opérationnelles » exerçant des missions de service public bien spécifiques rattachées aux budgets annexe dédiés :

- **La direction**, qui gère le service, mesure les enjeux et déploie les moyens humains, financiers et matériels pour mener à bien les missions de service public.
 - **Le service administratif et financier** (et GRC gestion relation clientèle),
 - **Le bureau d'études** (DICT plans, SIG, études hydrauliques, branchements des particuliers, suivi des grands projets de réseaux et de postes de relevage, appui avec Moe externe pour les STEP),
 - **L'unité Assainissement collectif eaux usées** avec un budget annexe : entretien des réseaux et exploitation des stations d'épuration. Unité importante comprenant aussi :
 - ⇒ **L'unité SPANC (+ 2 ETP)**,
 - ⇒ **L'unité Police de branchements**, (*diagnostic à la caméra, urbanisme, contrôles de conformité et police de branchements...*).
 - **L'unité Exploitation eau potable** avec un budget annexe : gestion des réseaux d'adduction et distribution, et exploitation de la production (sources et forage) et des réservoirs, compteurs, déplacement de branchements et contrôles de tous ces ouvrages.
 - **L'unité Pluvial/Gémapi** : depuis le 1^{er} janvier 2018 avec 2 budgets annexes :
 - ⇒ Gestion du fonctionnement et des investissements sur les ouvrages pluviaux en zones urbaines agglomérées en relation avec les zones urbanisées ou urbanisables (pas la compétence voirie),
 - ⇒ Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, en partenariat avec le Syndicat Mixte du Gave de Pays.
 - ⇒ *L'aménagement des bassins versants*
 - ⇒ *L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau*
 - ⇒ *La défense contre les inondations*
- ⇒ *La protection et la restauration des zones humides*

D'une manière générale, pour les deux attributions précitées, ce service de la Communauté de communes est compétent pour :

- Initier, financer et mener toutes les études de toutes natures (techniques, administratives, financières, etc...) nécessaires au bon exercice de ces compétences : études préalables, de définition, de programmation, d'évaluation, etc...;
- Choisir le mode de gestion du service, engager toutes les démarches associées et se doter de l'ensemble des moyens nécessaires;
- Assurer l'exploitation (production et distribution), le maintien en bon état de fonctionnement et le développement nécessaire des ouvrages mis à sa disposition par les communes membres, assurer l'exploitation de la collecte et le traitement des eaux usées;
- Assurer le financement et la maîtrise d'ouvrage de tous travaux en rapport avec ses compétences, notamment de renouvellement, d'amélioration, d'extension ou de premier établissement sur ses propres ouvrages et ceux mis à sa disposition.

Le service est également compétent pour assurer des prestations de service se rattachant à son objet pour ses membres ou pour des personnes publiques extérieures, selon les règles en vigueur.

Il peut également être coordonnateur de commandes publiques. Il peut en outre assurer dans son domaine de compétence, la maîtrise d'œuvre pour le compte d'une collectivité, d'un organisme ou d'un particulier ainsi que diverses études.

3 - Bilan des activités 2020

a) Avis sur documents d'urbanisme

Le service émet des avis sur l'assainissement, joints aux autorisations de construire et de lotir, ainsi qu'aux certificats d'urbanisme et déclarations de travaux. Pour l'année 2020, le nombre et le type de dossiers instruits ont été les suivants :

- **200 avis sur documents d'urbanisme (CU, PC, DP, PA) (Annexe 1), contre 210 en 2019, 241 en 2018, 227 en 2017, 360 en 2016, 410 en 2015 et 358 en 2014, soit une nette diminution (très efficace d'avis non nécessaires).**

De plus, 255 enquêtes de raccordement (branchements neufs et contrôles de vente) ont été réalisées en 2020 afin de renseigner les particuliers sur leurs raccordements au réseau d'assainissement collectif. Ces enquêtes sont réalisées à la demande des notaires ou des agences immobilières dans le cadre de la vente d'une habitation. Ci-dessous le nombre de contrôle de raccordement dans le cadre de ventes immobilières ou de contrôles de branchements neufs.

Nombre enquêtes de raccordement :

Communes	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
						Neuf	Ventes
ANGAIS	8	10	9	10	5	6	3
ARROS DE NAY	2	4	3	5	4	4	4
ASSAT	0	3	1	5	7	8	4
ASSON	10	16	59	21	14	4	9
BALIROs	2	3	5	6	7	4	3
BAUDREIX	1	5	9	7	0	3	3
BENEJACQ	20	31	84	28	19	8	15
BOEIL-BEZING	5	8	13	24	16	7	8
BORDERES	0	0	0	1	0		1
BORDES	15	34	43	37	23	19	23
BOURDETTES	2	6	7	4	4		3
BRUGES	0	3	4	6	7		9
COARRAZE	9	17	21	27	26	1	25
IGON	3	11	9	8	0	2	4
LAGOS	0	0	0	0	4		
LESTELLE- B.	0	0	0	1	9		9
MIREPEIX	12	10	20	24	23	1	12
MONTAUT	1	60	62	15	11	4	4
NARCASTET	27	30	40	53	1		3
NAY	0	0	0	8	53	2	37
PARDIES-PIETAT	4	3	3	4	3	1	1
SAINT-ABIT	3	4	3	4	2		1
TOTAL	124	258	395	298	238	74	181
						255	

b) Contrôles en assainissement collectif

Tous les **nouveaux raccordements** des constructions, font l'objet d'une **demande de raccordement** au réseau public et d'un **contrôle** afin de respecter les prescriptions techniques imposées par le règlement de service : diamètre, pente, nature des canalisations, présence des regards, étanchéité du branchement.

Le SEAPaN peut assurer le contrôle de la qualité d'exécution des ouvrages de branchements réalisés, même en partie privée, et peut également contrôler leur maintien en bon état de fonctionnement.

Afin de mener à bien la mission de police des réseaux et des branchements, et depuis l'arrivée de l'adjoint technique en juillet 2013, des contrôles de raccordement au réseau de collecte sont réalisés.

Une bonne partie de ces contrôles interviennent dans le cadre de **vente de biens immobiliers (181 en 2020 contre 193 en 2019, 208 en 2018 et 163 en 2017)**.

Il s'agit également de recouvrir la PFAC en réalisant le contrôle effectif de raccordement pour déclencher ensuite la facturation de cette participation.

Il a été réalisé **74 contrôles pour l'exercice 2020** afin de facturer cette PFAC

- **74 contrôles de raccordements neufs**
- **Contrôles supplémentaires (extension, DACT, test à la fumée dans le cadre du schéma directeur, quantité impossible à déterminer, quartier entiers)**

Un total de **255** contrôles sur l'année 2020 ont été réalisés.

Certains contrôles de vente de biens immobiliers existants ont conduit à la création de branchement d'eaux usées neufs par le service car les biens n'avaient pas été desservis à l'époque du déploiement du réseau par la collectivité (dérogations, peu de maîtrise des postes de relevages individuels à l'époque, etc).

Des erreurs de sélectivité entre réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales ont été décelées par ces contrôles et une mise en demeure a été faite au propriétaire pour séparer ses eaux ou commander un branchement de confort pour bien raccorder les EU ou EP au bon réseau.

c) Interventions sur le réseau (hors travaux réalisés par une entreprise de TP)

Les agents du service interviennent sur le réseau pour résoudre les dysfonctionnements du système de collecte et pour assurer la prévention sur le réseau.

La nature des prestations réalisées peut être :

- Le curage des réseaux,
- Le débouchage des collecteurs et des branchements particuliers sous le domaine public,
- Le contrôle de fonctionnement et les réparations électromécaniques des postes de relevage,
- Les réparations des branchements particuliers en limite de propriété,
- Les petites réparations sur les collecteurs principaux (affaissements, casses) et sur les ouvrages annexes (tampons).
- La remise en état d'ouvrages de visite recouverts par les opérations de reprises de chaussées par les communes ou le département.

Ces interventions sont réalisées sur l'ensemble des ouvrages (tampons, canalisations, postes de relèvement, déversoirs d'orage...) et sur tout type de réseau (unitaire ou séparatif eaux usées). Le tableau page suivante répertorie le nombre d'interventions par commune et par catégorie d'intervention :



Accès impossible à un tampon de regard de visite d'assainissement, nécessitant une intervention lourde et coûteuse pour le remettre à la cote de la voirie.

Voir Annexe 2 pour détails.

d) Travaux sur les réseaux d'assainissement

Une programmation annuelle des travaux, fidèle au schéma directeur visé en 2011, a été adoptée lors de l'établissement du budget prévisionnel de 2019 pour l'exercice 2020.

Celle-ci constitue la ligne directrice des investissements engagés pour l'année 2020, sous réserve des dernières obtentions de subventions de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques.

La liste des travaux pour l'année 2020 est disponible en **Annexe 3**.

Le montant annuel des travaux d'investissement (2315) pour l'exercice 2020 s'élève à 1 292 853,72 €HT correspondant à la fin de l'opération de Beuste notamment, ainsi que la desserte en assainissement du domaine St Georges, une extension route de Bourdettes à Nay et des petits travaux divers sur les regards de visites ou le réseau d'assainissement.

Le programme de réhabilitation du réseau de Bénéjacq commandé fin 2019 a également été exécuté à 95 % sur l'exercice de 2020. Ces travaux sont comptabilisés dans ce montant total.

Le détail des tranches de travaux exécutées en 2020 est présenté ci-après :

BEUSTE – CREATION RESEAU EU TRANCHE 5 Rte Lagos (ribère Sud)	346 285,62
BEUSTE – CREATION RESEAU EU TRANCHE 6 Rue Cerisiers	322 109,45
Petits travaux divers sur réseaux EU (1er semestre)	7 667,67
NAY/BOURDETTES - CREATION RESEAU EU (réfection de la voie départementale et zones à urbaniser)	6 794,90
Petits travaux divers sur réseaux EU (2nd trimestre)	9 180,41
Montaut - Domaine St Georges - CREATION RESEAU EU (Poste de refoulement et conduite associée)	103 086,37
BEUSTE -CREATION RESEAU EU - RUE PRE DU ROY	88 202,35
REHAB RESEAU EU BENEJACQ (commande passé en 2019, exécutée en 2020-2021)	409 526,95
	1 292 853,72



Electro-soudage de la conduite de refoulement du poste de relevage du Domaine St Georges (AJIR) à Montaut.

Le système d'assainissement :

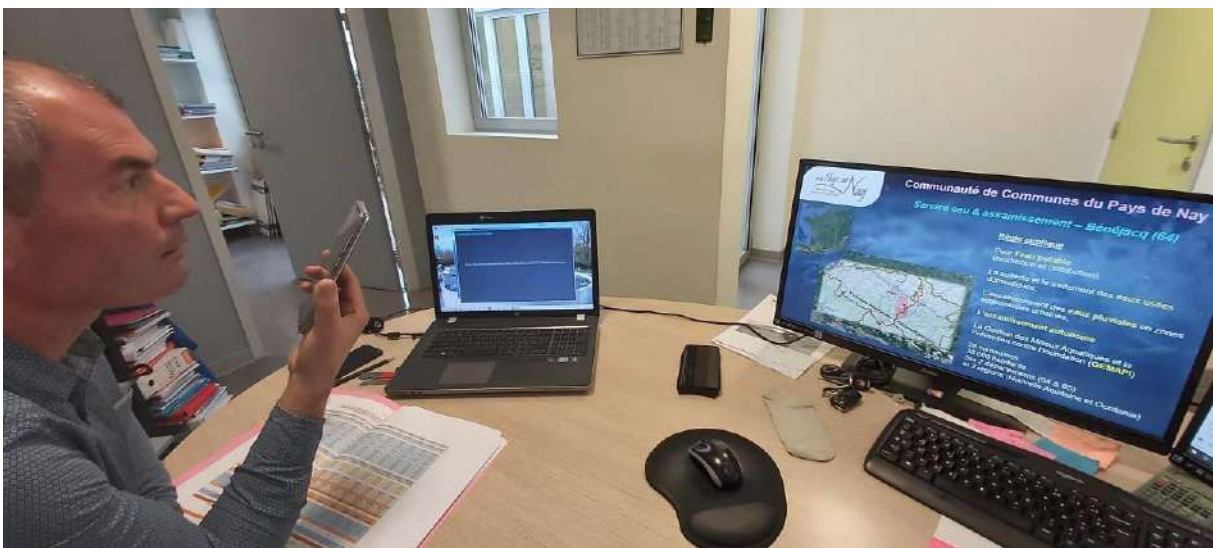
- Environ **210 kilomètres** de réseau d'assainissement gravitaire et 28 km de refoulement
Soit 238 km de réseau EU (cette donnée sera reprécisée à la finalisation du SIG remis à la norme étant construit avec le géostandard RAEPA v1.2).
- **7** stations d'épuration : Asson, Bairos, Bruges, Lestelle, Montaut, Assat-Bordes et Baudreix (les 7 en régie directe),
- **57** postes de relevage,
- **11** déversoirs d'orage.

La capacité de traitement de l'ensemble des stations d'épuration est de **41 450 Équivalents Habitants (EH)** et se décompose comme suit :

- Station de Bruges : **450 EH**
- Station d'Asson : **1 000 EH**
- Station de Lestelle : **1 200 EH**
- Station de Bairos : **1 800 EH**
- Station de Montaut : **2 000 EH**
- Station d'Assat : **15 000 EH**
- Station de Baudreix : **20 000 EH**



Dernier tronçon d'assainissement collectif rue du Pré du Roy à Beuste (non subventionné par l'Agence de l'eau).



Échange en visio-conférence (COVID-19) avec la Banque des Territoires sur l'expérience du service en régie publique depuis 2011.

III / INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SYSTEME

1 - Linéaire des réseaux

Au 31/12/2021, la CCPN exploite **237 599 m de réseau EU principal (hors branchements)** :

- **209 914 mètres linéaires de canalisations gravitaires principales (hors branchements)**
 - *Dont 5% de réseaux unitaires et 95 % de séparatif*
- **27 686 mètres linéaires de conduites sous pression (refoulement et relevage).**

Soit (SIG établi en 2020 avec le géostandard RAEPA v1.2) détaillé ci-après :

2020 requête spatiale sur SIG HEA 2020			
NOM_COM	GRAVITAIRE	PRESSION	UNITAIRE
Angaïs	7 073	0	0
Arbéost	0	0	0
Arros-de-Nay	6 633	255	0
Arthez-d'Asson	0	0	0
Assat	5 396	1 598	0
Asson	13 402	942	0
Baliros	6 266	82	0
Baudreix	7 669	2 137	0
Bénéjacq	18 420	3 743	0
Beuste	6 032	1 121	0
Boeil-Bezing	11 376	2 427	0
Bordères	517	519	0
Bordes	25 264	717	0
Bourdettes	5 463	2 460	30
Bruges-Capbis-Mifaget	3 937	316	0
Coarraze	17 878	997	1 923
Ferrières	0	0	0
Haut-de-Bosdarros	0	0	0
Igon	10 519	1 524	0
Labatmale	0	0	0
Lagos	0	0	0
Lestelle-Bétharram	6 470	3 044	A déterminer
Mirepeix	12 203	2 097	0
Montaut	11 072	2 651	0
Narcastet	6 012	390	0
Nay	19 813	247	9 528
Pardies-Piétat	4 613	246	0
Saint-Abit	3 885	173	0
Saint-Vincent	0	0	0
TOTAL	209 914 m	27 686 m	11 481 m
237 599 m			5.46% du gravitaire

INVENTAIRE DES OUVRAGES EXISTANTS EU CCPN-SEAPa au 16/04/2020																			
COMMUNE	TOTAL	COLLECTEUR PRINCIPAL gravitaire	REFOULEMENT			OUVRAGES DE DELESTAGE				Nb Point		BASSIN TAMPON			STATION EUPRATION				
	Linéaire Réseau grav+refoul (ml)	Linéaire (ml)	Linéaire (ml)	Nb de PR	Noms des PR	Nb TP (PR)	NB DO (Réseau)		Nb By-Pass STEP	Sur DO/PR	STEP amont/aval	Type	Capacités (3)	Type	Lieu	Capacité nominale (EH)	Traitement des boues	Nom cours d'eau récepteur	
SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE BORDES (ASSAT)																			
ANGAIS	7 073	7 073	0																
ASSAT	6 994	5 396	1 598	1	ZA Clément Ader	1	(PR ZA C. ADER)			1									
BOEIL-BEZING	13 802	11 376	2 427	1	Lot Clos des Camélias (privé sous gestion CCPN)														
BORDES	25 981	25 264	717	3	Les Granges Lot Les Prairies Lot Catheline (privé sous gestion CCPN)														
BEUSTE (PROJET)	7 153	6 032	1 121	4	PR 1 TRANSIT (BEUSTE LAGOS BORDERES) PR 2 Moulin/Pêcheurs (PRO) PR 3 Censiers (PRO) PR Pasquière (exploité seapan mais privé)														
LAGOS (PROJET)	0				PR 1 Sable fées (PRO) PR 2 Lagon (PRO)	1	(PR 2 Lagon)												
BORDERES (PROJET)	0				PR 1 Imp Plane (PRO) PR 2 Lagon (Sable fées sans Tech 1) (PRO)		(PR 2 Lagon)												
SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT D'ASSON																			
ASSON	14 344	13 402	942	3	Marancy Impasse du Bié Rue des Pyrénées	1	(Marancy)	2	(Labat et Pigeonnier)	1		2	CIRCULAIRE	80	BAAP	ASSON	1 000	LITS RHIZOPHYTES	OUZOM
SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE BALIROS																			
ARROS-NAY	6 888	6 633	255	2	Lot Les Vignes Lot Le Vierge														
BALIROS	6 347	6 266	82	2	Amont STEP (Poste mise en charge PMC) Du Stade	1	PMC amont STEP			1		2			BAAP Micro STEP	BALIROS	1 800	LITS RHIZOPHYTES	GAVE PAU
PARDIES-PIETAT	4 860	4 613	246	2	PR Micro Step (eaux prétraitées avant épandage) Stade														infiltration terrain
SAINT-ABIT	4 058	3 885	173	1	Village														vidangeur agréé
SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE NAY (BAUDREIX)																			
BAUDREIX	9 806	7 669	2 137	5	Les Okiris (Baudreix, Mirepeix, Bénéjacq, Nay est, Coaraze, Igon) Lot La Chataignerie Gabizos Vert-Galant (Bath/Beth)	1	(Okiris)			1	1	3	CIRCULAIRE	680	BAAP	BAUDREIX	20 000	PRESSE A VIS	GAVE PAU
BENEJACQ	22 163	18 420	3 743	7	ZA Espace des Pyrénées (Vétérinaire) Violettes PAE Montplaisir Antigues Henri IV (DO connecté au Bassin Tampon) Bassin tampon (Ancienne STEP) Les Lanots (privé sous gestion CCPN)	1	(Antigues)	2	(DO HENRI IV, bassin tampon)				CIRCULAIRE	1000					
BORDERES	1 037	517	519	1	Moulin (Ch Barcanous) (Réseau avec et sur Bénéjacq)	1	(Moulin)												
BOURDETTES	7 924	5 463	2 460	3	Lot Andars Du Moulin (Village) Textile (ZA textile)	1	(textile)												
COARAZE	18 875	17 878	997	2	Montjoie Pont du Lagon	1	Pont du Lagon	1	Bourg (pompiers)										
IGON	12 042	10 519	1 524	4	PR 1 Hourcq PR 2 Lavoir (Rue canal) PR 3 Capbat PR 4 Lot Cuyaubère (Isarce)	3	(Capbat, Canal (lavoir), Hourcq)												
MIREPEIX	14 300	12 203	2 097	2	Lot Estibette (privé sous gestion CCPN) Lot Pyrène (avec NAY)	1	(Pyrène)												
NAY (Est et Ouest)	20 060	19 813	247	3	Rue du Canal Saint-Roch La Poste/Place Verdun	3	(Canal, St Roch, Verdun-Poste)	3	Côte St Martin, Montreuil, Olibet										
SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE BRUGES																			
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	4 253	3 937	316	1	Amont STEP (Village)	1	(sur le PR Village, amont à la STEP)							Lit roseaux	BRUGES	600	LITS RHIZOPHYTES	LE LANDISTOU	
SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE LESTELLE-BETHARRAM																			
LESTELLE-BETHARRAM	9 514	6 470	3 044	6	PR 1 Gaye (Poste mise en charge PMC) PR 2 Bambous (Poste mise en charge PMC) PR 3 Bétharram collège PR 4 Cazenave (Poste mise en charge PMC) PR 5 Stade (Poste mise en charge PMC) PR 6 Menagats (Poste mise en charge PMC)	6	1 Trop plein sur chaque poste			1				BAAP	LESTELLE-BETHARRAM	1 200	LITS RHIZOPHYTES	GAVE DE PAU	
SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE MONTAUT																			
MONTAUT	13 723	11 072	2 651	5	PR 1 Aguilous PR 2 Bétharram (Ch Aguilous) PR 3 Lot Lanne de Haut / Moulin PR 4 Rte de Saint Vincent PR 5 Lot Le Mourte	3	(aguilous, Betharram, St Vincent)			1				BAAP	MONTAUT	2 000	PRESSE A VIS	GAVE DE PAU	
SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE NARCASTET																			
NARCASTET	6 402	6 012	390	3	Brangot Aire accueil Gens du Voyage Les Berges du Moulin					1				BAAP	PAU	100 000	CENTRIFUGEUSE	GAVE DE PAU	
Total	237 599	209 914	27 686		61	27		08		07	01	10				43 130	(sans Narcastet traité par l'Agglo Pau)		

2 - Ouvrages d'épuration

Toutes les eaux usées collectées sont envoyées vers les différents ouvrages d'épuration présents sur la CCPN :

- La **STation d'EPuration (STEP) d'Asson**, exploitée en régie directe par la CCPN, traite les eaux usées de la commune d'Asson.
- La **STation d'EPuration (STEP) de Bruges**, exploitée en régie directe par la CCPN, traite les eaux usées de la commune de Bruges
- La **STation d'EPuration (STEP) de Lestelle**, exploitée en régie directe par la CCPN depuis le 1^{er} Janvier 2018, traite les eaux usées de la commune de Bruges
- La **STation d'EPuration (STEP) de Baliros**, aujourd'hui en régie, traite les eaux usées des communes d'Arros-Nay, Saint-Abit, Pardies-Piétat (hors sanctuaire), et Baliros.
- La **STation d'EPuration (STEP) de Montaut** a vu le jour en 2013. Exploitée en régie directe par la CCPN, traite l'ensemble des effluents de la commune de Montaut.
- La **STation d'EPuration (STEP) d'Assat**, exploitée en régie. Elle traite les eaux usées des communes de : Angaïs, Assat, Boeil-Bezing et Bordes.
- La **STation d'EPuration (STEP) de Baudreix**, exploitée en régie, traite les eaux usées des communes de : Bénéjacq, Baudreix, Bourdettes, Coarraze, Igon, Mirepeix, Nay.

Les charges et volumes de référence du système d'assainissement des stations sont imposés par **les arrêtés préfectoraux suivants** :

- ASSON : Arrêté préfectoral du 15 Octobre 2007
- BRUGES : Arrêté préfectoral du 8 Avril 1998
- BALIROS : Arrêté préfectoral du 16 Avril 2007
- LESTELLE : Arrêté préfectoral du 8 Juin 2005
- MONTAUT : Arrêté préfectoral du 02 Avril 2012
- ASSAT : Arrêté préfectoral du 28 Mai 2015
- BAUDREIX : Arrêté préfectoral du 18 Septembre 2015

a) *Volumes de référence en entrée des stations d'épuration*

	Volumes de référence			
	Débit journalier (m ³ /j)		Débit de pointe (m ³ /h)	
STEP ASSON	200		27	
STEP BALIROS	Temps sec	Temps de pluie	Temps sec	Temps de pluie
	270	300	32,8	35
STEP BRUGES	90		10	
STEP LESTELLE	240		30	
STEP MONTAUT	300		36	
STEP ASSAT	Temps sec	Temps de pluie	Temps sec	Temps de pluie
	2335	2558	194	252
STEP BAUDREIX	Temps sec	Temps de pluie	Temps sec	Temps de pluie
	3520	5002	282	600

b) Charges de référence en entrée des stations d'épuration

	Charges de référence ENTREE (kg/j)				
	DBO ₅	MES	DCO	NTK	Pt
STEP ASSON	60	90	120	15	4
STEP BALIROS	108	162	216	27	7,2
STEP BRUGES	36	54	72	9	2,4
STEP DE LESTELLE	72	108	144	18	4,8
STEP MONTAUT	120	180	240	30	8
STEP ASSAT-BORDES	900	1350	1800	225	38
STEP BAUDREIX	1200	1800	2400	300	50

c) Obligations de résultat par temps sec

Les rejets par temps sec des systèmes de traitement doivent respecter les valeurs limites de flux et de rendements indiqués dans le tableau suivant :

	Charges maximums de rejet (kg/j)					Rendements épuratoire (%)				
	DBO ₅	MES	DCO	NTK	Pt	DBO ₅	MES	DCO	NTK	Pt
STEP ASSON	5	7	25	NC	NC	70	90	75	NC	NC
STEP BALIROS	7	9,5	34	19	5	70	90	75	30	30
STEP DE BRUGES	4	6	20	NC	NC	70	90	75	NC	NC
STEP DE LESTELLE	6	8	28	NC	NC	70	90	75	NC	NC
STEP MONTAUT	7,5	10,5	27	6	4,8	93,75	94,2	88,75	80	40
STEP ASSAT-BORDES	58	82	292	35	12	80	90	75	NC	NC
STEP BAUDREIX	88	123	440	52	35	80	90	75	NC	NC

3 - Autres ouvrages

a) Postes de relevage

Le Service assainissement de la CCPN exploite **57 postes de relevage** sur son territoire (postes de relevage présents sur le réseau, hors postes de relevage présents sur les STEP). Un recensement des différents ouvrages a été réalisé, des fiches par poste avec leurs caractéristiques géographiques et techniques (localisation, année de construction, typologie du matériel, présence ou non de trop-plein et d'exutoire, etc.) ont également été établies.

La liste des postes de relevage du territoire de la CCPN est disponible en **Annexe 5** du présent rapport.



Graisses dans un regard de visite (Provenant d'effluents industriels bruts), non conformes à la collecte (non prétraités) à Bénéjacq / Camion d'hydrocurage en intervention d'urgence.

b) Déversoirs d'orage

Le service assainissement de la CCPN compte à notre connaissance **11 déversoirs d'orage** sur le réseau d'assainissement.

La localisation exacte des différents déversoirs d'orage a été identifiée en 2020 par le biais d'une étude diagnostic. Une carte des emplacements de ces ouvrages sur le territoire de la CCPN a ainsi pu être mise en place.

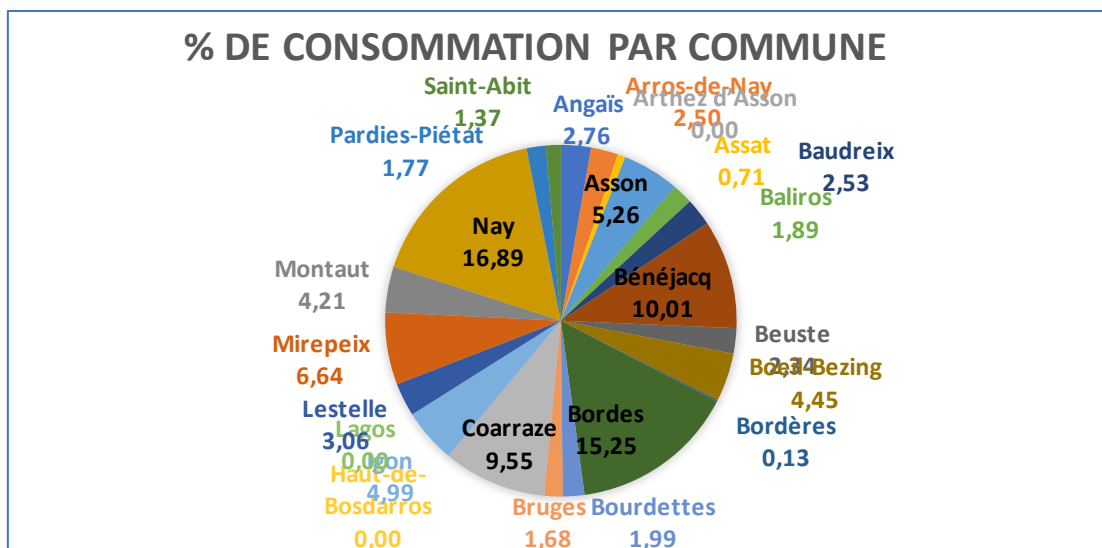
Les déversoirs d'orage les plus importants (Saint-Roch Nay et Okiri Baudreix) sont équipés de sondes de mesure de la pollution (conductivité et turbidité) et de sondes de débit pour vérifier les charges polluantes rejetées au milieu naturel par temps de fortes pluies.

c) Nombre d'abonnés et volumes

Les tableaux suivants indiquent les volumes d'eau assujettis à la redevance assainissement et le nombre d'abonnés par commune.

Communes	Conso m3 2015	Conso m3 2016	Conso m3 2017	Conso m3 2018	Conso m3 2019	Conso m3 2020	%
Angaïs	19 224	23 177	22 515	23 999	24 128	25 598	2,76
Arros-de-Nay	23 977	25 050	21 876	22 345	19 980	23 151	2,50
Arthez d'Asson	/	/	/	/	/	/	/
Assat	5 409	5 628	5 255	6 094	5 349	6 614	0,71
Asson	50 260	44 921	44 331	44 021	45 781	48 812	5,26
Baliros	14 820	15 494	15 322	15 556	14 109	17 534	1,89
Baudreix	12 087	13 355	11 181	11 257	10 196	23 490	2,53
Bénéjacq	95 434	89 102	89 014	87 656	89 404	92 864	10,01
Beuste	/	/	/	/	/	21 701	2,34
Boeil-Bezing	38 513	37 356	39 235	39 611	37 693	41 241	4,45
Bordères	98	183	112	82	250	1 236	0,13
Bordes	117 361	116 245	114 127	132 561	130 219	141 374	15,25
Bourdettes	19 855	19 400	17 857	18 690	17 811	18 487	1,99
Bruges	15 270	14 902	14 160	13 640	13 402	15 575	1,68
Coarraze	94 397	94 926	84 850	82 378	78 096	88 515	9,55
Haut-de-Bosdarros	/	/	/	/	/	/	/
Igon	45 060	47 383	40 453	40 303	40 656	46 285	4,99
Lagos	/	/	/	/	/	/	/
Lestelle	/	/	/	25 916	26 732	28 409	3,06
Mirepeix	56 783	57 799	50 301	48 693	45 803	61 571	6,64
Montaut	31 755	33 621	35 227	34 777	38 759	39 077	4,21
Nay	159 439	170 964	155 453	144 596	151 378	156 612	16,89
Pardies-Piétat	14 716	14 489	15 129	15 517	14 330	16 431	1,77
Saint-Abit	13 091	13 034	12 645	12 155	9 027	12 679	1,37
TOTAL	827 549	837 029	789 043	819 847	813 103	927 256	100

% DE CONSOMMATION PAR COMMUNE



Nombre d'abonnés au réseau d'assainissement collectif :

Communes	Abonnés 2015	Abonnés 2016	Abonnés 2017	Abonnés 2018	Abonnés 2019	Abonnés 2020
Angaïs	302	301	305	310	326	309
Arbéost	/	/	/	/	/	/
Arros-de-Nay	258	250	250	252	250	252
Arthez d'Asson	/	/	/	/	/	/
Assat	53	52	56	56	71	72
Asson	558	550	553	564	586	560
Balirros	179	180	181	181	178	181
Baudreix	98	94	97	98	217	231
Bénéjacq	869	871	872	875	881	870
Beuste	/	/	/	/	/	250
Boeil-Bezing	436	457	462	469	482	468
Bordères	3	3	3	3	15	14
Bordes	1 095	1 116	1 123	1 142	1 174	1156
Bourdettes	196	197	197	197	199	198
Bruges	208	213	215	222	223	222
Coarraze	915	898	840	856	880	851
Haut-de-Bosdarros	/	/	/	/	/	/
Igon	398	399	399	407	408	411
Lagos	/	/	/	/	/	/
Lestelle	/	/	/	295	318	299
Mirepeix	601	622	619	620	615	622
Montaut	404	412	418	428	435	437
Nay	1 514	1 569	1 576	1 586	1 756	1625
Pardies-Piétat	160	163	160	161	161	159
Saint-Abit	124	125	125	129	113	124
TOTAL	8 372	8 472	8 451	8 851	9 288	9 311

NB : Le nombre d'abonnés ne correspond pas au nombre de branchements (par exemple pour les logements collectifs, on a un seul branchement pour plusieurs abonnés). En 2020, le nombre de branchements actifs était de 9 089 contre 8730 en 2019.

Nombre de branchements connectés au réseau d'assainissement collectif :

Communes	Branchements actifs 2019	Branchements actifs 2020
ANGAIS	308	306
ARBEOST	/	/
ARROS DE NAY	237	247
ARTHEZ D'ASSON	/	/
ASSAT	67	71
ASSON	556	541
BALIROS	176	179
BAUDREIX	209	225
BENEJACQ	837	854
BEUSTE	/	252
BOEIL BEZING	452	453
BORDERES	14	14
BORDES	1114	1 136
BOURDETTES	195	193
BRUGES	210	211
COARRAZE	814	823
FERRIERES	/	/
HAUT DE BOSDARROS	/	/
IGON	387	402
LAGOS	/	/
LESTELLE BETHARRAM	297	290
MIREPEIX	585	614
MONTAUT	416	428
NAY	1589	1 566
PARDIES PIETAT	155	156
SAINT ABIT	112	122
TOTAL	8730	9 083

Consommation moyenne par abonné au réseau d'assainissement collectif :

Communes	m3 / abo. 2015	m3 / abo. 2016	m3 / abo. 2017	m3 / abo. 2018	m3 / abo. 2019	m3 / abo. 2020
Angaïs	63,70	77,00	73,80	75,50	74,01	82,84
Arbéost	/	/	/	/	/	/
Arros-de-Nay	92,90	100,20	87,50	88,70	79,92	91,87
Arthez d'Asson	/	/	/	/	/	/
Assat	102,10	108,20	93,80	108,80	75,34	91,86
Asson	90,10	81,70	80,20	78,10	78,12	87,16
Baliros	82,80	86,10	84,70	85,90	79,26	96,87
Baudreix	123,30	142,10	115,30	114,90	46,99	101,69
Bénéjacq	109,80	102,30	102,10	100,20	101,53	106,74
Beuste	/	/	/	/	/	86,80
Boeil-Bezing	88,30	81,70	84,90	84,50	78,20	88,12
Bordères	32,70	61,00	37,30	27,30	16,66	88,28
Bordes	107,20	104,20	101,60	116,10	110,92	122,29
Bourdettes	101,30	98,50	90,60	94,90	89,50	93,37
Bruges	73,40	70,00	65,90	61,40	60,10	70,16
Coarraze	103,20	105,70	101,00	96,20	88,74	104,01
Ferrières	/	/	/	/	/	/
Haut-de-Bosdarros	/	/	/	/	/	/
Igon	113,20	118,80	101,40	99,00	99,65	112,61
Lagos	/	/	/	/	/	/
Lestelle	/	/	/	87,90	84,06	95,01
Mirepeix	94,50	92,90	81,30	78,50	74,48	98,99
Montaut	78,60	81,60	84,30	81,30	89,10	89,42
Nay	105,30	109,00	98,60	91,20	86,21	96,38
Pardies-Piétat	92,00	88,90	94,60	96,40	89,00	103,34
Saint-Abit	105,60	104,30	101,20	94,20	79,88	102,25
TOTAL	97,00	98,80	93,40	92,60	87,54	99,59

d) Nombre d'abonnés et habitants desservis par un réseau de collecte et ILC

Conformément au tableau ci-dessus, le nombre d'abonnés desservis par un réseau de collecte est de 9 311 pour 2020 ce qui correspond à environ 21 415 habitants (ratio **2.3 EH/Ab** environ).

Si on considère une consommation annuelle de 927 256m³ et un linéaire de 210 km de réseau, l'**Indice Linéaire de Consommation (ILC)** est de **12,09 m³/km/j** pour l'exercice 2020.

e) Déversement des eaux usées non domestiques

Cet indicateur permet d'évaluer les performances environnementales du gestionnaire de réseau, c'est-à-dire la maîtrise des déversements d'eaux usées non domestiques dans le réseau de collecte.

Le contrôle des rejets non domestiques permet de répondre à une obligation réglementaire, article L. 1331-10 du Code de la Santé Publique, qui impose la mise en place d'une autorisation particulière pour le raccordement aux réseaux publics de tous les établissements ayant des rejets d'eaux usées autres que domestiques.

Le document formalisant cette démarche correspond à une autorisation de déversement qui peut être ou non accompagnée d'une Convention Spéciale de Déversement qui précise les modalités techniques, juridiques et économiques du raccordement.

La Communauté de communes du Pays de Nay a également mis en place des fiches de prescriptions qui sont délivrées aux établissements dont les rejets peuvent être assimilés domestiques. La liste de ces activités est fixée dans l'Annexe I de l'Arrêté du 21 décembre 2007.

En 2014, le SEAPaN (anciennement Syndicat Assainissement de la CCPN) a conclu un contrat d'opération collective avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne, la Chambre de Commerce et de l'Industrie Pau Béarn et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pyrénées-Atlantiques. Ce contrat a pour objectif la mise en

conformité des installations de prétraitement identifiées par le service assainissement collectif du SEAPaN, ces établissements sont diagnostiqués par l'organisme dont ils sont ressortissants (CCI ou CMA), et un dossier de demande de subvention par l'Agence de l'Eau est alors établi.

Dans ce cadre, le Service Assainissement de la CCPN a transmis les documents suivants :

- **46 fiches de prescriptions** : activités assimilées domestiques au sens de la loi Warsmann II,
- **27 autorisations de déversement** : activités ayant des rejets spécifiques,
- **3 conventions de déversement** : activités industrielles.

Le tableau figurant en **Annexe 6** du présent rapport dresse la liste des établissements recensés sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Nay.

IV / INDICATEURS DE PERFORMANCE

La synthèse des résultats obtenus lors de l'exercice 2020 au niveau des stations d'épuration de Bruges, Asson, Lestelle, Baliros, Montaut, Assat et Baudreix est disponible en **Annexe 7**.

Les arrêtés préfectoraux énoncés précédemment (paragraphe. 3.2) autorisant l'exploitation des systèmes d'assainissement de Bruges, Asson, Lestelle, Baliros, Montaut, Assat et Baudreix imposent des charges nominales en entrée de station d'épuration, et des rendements épuratoires par temps sec uniquement. Les bilans présentés ci-dessous ont été réalisés en considérant un « temps sec » comme étant une journée où la pluviométrie enregistrée est inférieure ou égale à **0,2 mm/jour**.

1 - Bilan de l'exploitation des ouvrages d'épuration 2020

a) Charges en entrée de station d'épuration

- Station d'épuration de BRUGES (450 EH) :

Deux visites courantes avec mesure de débit et prélèvement d'eaux traitées en sortie de STEP ont été réalisés en 2020 sur la STEP de Bruges, les prélèvements et mesures ont été effectués sur l'effluent traité (pas de concentration mesurée en entrée station). Les résultats obtenus sont les suivants :

Paramètres	Charges de référence par temps sec	Charges moyennes reçues 2017	Équivalents Habitants (EH) 2017	Charges moyennes reçues 2018	Charges moyennes reçues 2020	Équivalents Habitants (EH) 2020
Volume (m ³ /j)	90	34	224	58	32	215
DBO ₅ (kg/j)	27	13,1	219	/		/
DCO (kg/j)	54	27,3	228	/		/
MES (kg/j)	41	6,29	70	/		/
Azote (kg/j)	6,7	3,7	247	/		/
Phosphore (kg/j)	1,8	0,37	93	/		/

- Station d'épuration d'ASSON (1 000 EH) :

Quatre bilans complets ont été réalisés en 2020 sur la STEP d'Asson (1 par le service MATEMA et 3 complémentaires financés par le service assainissement de la CCPN), les résultats moyens obtenus sont les suivants :

Paramètres	Charges de référence par temps sec	Charges moyennes reçues 2015	Charges moyennes reçues 2016	Charges moyennes reçues 2017	Charges moyennes reçues 2018	Charges moyennes reçues 2019	Charges moyennes reçues 2020	Équivalents Habitants (EH) 2020
Volume (m ³ /j)	200	157	204	131,3	190	200	245	1641,5
DBO ₅ (kg/j)	60	56,7	35,5	43,3	65,6	55,8	39,5	659,65
DCO (kg/j)	120	117,8	81,8	115	136	112	95,6	803,04
MES (kg/j)	90	45,3	36,65	40	64	39,6	46,1	/
Azote (kg/j)	15	12,9	9,1	13,8	13,9	6,85	13,1	/
Phosphore (kg/j)	4	1,17	1,02	1,2	1,5	1,18	1,2	/

- Station d'épuration de LESTELLE (1 200 EH) :

Deux bilans 24h ont été réalisés en 2020 sur la STEP de Lestelle. Les résultats moyens obtenus sont les suivants :

Paramètres	Charges de référence par temps sec	Charges moyennes reçues 2018	Charges moyennes reçues 2019	Charges moyennes reçues 2020	Équivalents Habitants (EH) 2020
Volume (m ³ /j)	240	130	55,5	111,5	747,05
DBO ₅ (kg/j)	72	18,8	9,5	17,6	293,92
DCO (kg/j)	144	47	19,8	42	352,8
MES (kg/j)	108	15,7	3,2	14,3	/
Azote (kg/j)	22	5,7	3,85	6,2	/
Phosphore (kg/j)	4,5	0,65	0,39	0,6	/

- Station d'épuration de BALIROS (1 800 EH) :

Deux bilans complets ont été réalisés cette année sur la STEP de Baliros, les résultats moyens obtenus sont les suivants :

Paramètres	Charges de référence par temps sec	Charges moyennes reçues 2015	Charges moyennes reçues 2016	Charges moyennes reçues 2017	Charges moyennes reçues 2018	Charges moyennes reçues 2019	Charges moyennes reçues 2020	Équivalents Habitants (EH) 2020
Volume (m ³ /j)	270	195	207.5	179	187	154	165	1105,5
DBO ₅ (kg/j)	108	58,4	61.5	64.6	67,6	56	85,8	1432,86
DCO (kg/j)	216	148,1	178	141	152,5	135	176,6	1483,44
MES (kg/j)	162	74,3	70.7	81	75	41	127,1	/
Azote (kg/j)	27	14,7	17.9	17	17,7	15,8	14,6	/
Phosphore (kg/j)	7,2	2	2	1,9	1,9	1,8	1,3	/

- Station d'épuration de MONTAUT (2 000 EH) :

Du fait de la mise en service de la station d'épuration nouvelle de Montaut en cours d'année 2014, le raccordement des usagers sur ce réseau neuf a été progressif pour atteindre 90% d'usagers raccordés en 2020. Les résultats obtenus en 2020 sont les suivants :

Paramètres	Charges de référence par temps sec	Charges moyennes reçues 2015	Charges moyennes reçues 2016	Charges moyennes reçues 2017	Charges moyennes reçues 2018	Charges moyennes reçues 2019	Charges moyennes reçues 2020	Équivalents Habitants (EH) 2019
Volume (m ³ /j)	300	50	62.5	81,5	83,8	92,2	91,1	610,37
DBO ₅ (kg/j)	120	16	28.5	37	34	37,8	35,6	594,52
DCO (kg/j)	240	45	64.6	91,5	92	94,7	89,5	751,8
MES (kg/j)	180	19,8	33.5	43,2	41,2	41	43,9	/
Azote (kg/j)	30	5,2	7	6,6	9,2	6,7	10,2	/
Phosphore (kg/j)	8	0,56	0.9	0,8	1	1	0,9	/

- Station d'épuration d'ASSAT-BORDES (15 000 EH) :

Sur la STEP d'Assat-Bordes, 24 bilans (12 bilans complets et 12 bilans simplifiés) ont été réalisés en 2020, les résultats moyens obtenus sont les suivants :

Paramètres	Charges de référence par temps sec	Charges moyennes reçues 2015	Charges moyennes reçues 2016	Charges moyennes reçues 2017	Charges moyennes reçues 2018	Charges moyennes reçues 2019	Charges moyennes reçues 2020	Équivalents Habitants (EH) 2020
Volume (m ³ /j)	2335	720	924	537	866	833	761	5098,7
DBO ₅ (kg/j)	900	322	293.2	300	294	227	207	3456,9
DCO (kg/j)	1800	733	606.4	690	670	567	534	4485,6
MES (kg/j)	1350	382	265.6	350	279	247	247	/
Azote (kg/j)	225	75,4	68.9	69	64,2	68,9	59	/
Phosphore (kg/j)	38	8,5	7.62	8,7	9,5	7,4	6,3	/

- Station d'épuration de BAUDREIX (20 000 EH) :

Sur la STEP de Baudreix, 24 bilans ont été réalisés en 2020 (12 bilans complets et 12 bilans partiels), les résultats moyens obtenus sont les suivants :

Paramètres	Charges de référence par temps sec	Charges moyennes reçues 2015	Charges moyennes reçues 2016	Charges moyennes reçues 2017	Charges moyennes reçues 2018	Charges moyennes reçues 2019	Charges moyennes reçues 2020	Équivalents Habitants (EH) 2020
Volume (m3/j)	3 520	1 525	1354	1460	1695	2249	1786	11966,2
DBO5 (kg/j)	1200	486	485	379	486	444	438	7314,6
DCO (kg/j)	2 400	1 234	1226	858	903	1215	1019	8559,6
MES (kg/j)	1800	560	525	373	392	619	456	/
Azote (kg/j)	300	92,7	100,7	89	92	138	123	/
Phosphore (kg/j)	50	11,7	11,8	10,5	12,5	15,2	13,4	/

Pour l'année 2020, l'ensemble des volumes traités sur les stations d'épuration du SEAPAN est 1 307 170 m3 compte tenu que nous gérons deux systèmes unitaires comme celui de Baudreix (770 680 m3) et Lestelle (41 800 m3).

Ce total s'explique également par la présence d'anomalies sur le réseau que représentent les eaux claires parasites permanentes notamment en période de nappe haute (janvier à avril).

b) Rendements épuratoires

Les données présentées ci-dessous indiquent que les stations d'épuration du service assainissement de la CCPN sont conformes en termes de la qualité de leurs rejets. Les tableaux ci-dessous présentent les objectifs de rejet de flux de pollution et de rendement épuratoire.

- Station d'épuration de BRUGES (450 EH) :

Paramètres	Objectifs du rejet par temps sec		Rejets 2020		Rendements 2020	Rendements de référence
	kg/j	mg/l	kg/j	mg/l		
DBO5	2,5	25	0,2	5,5	/	70%
DCO	11,5	125	1,6	52	/	75%
MES	3,2	35	0,3	8,5	/	90%
NK	/	/	0,2	7,4	/	NC
Pt	/	/	0,3	9,1	/	NC

Conclusion :

Les flux de pollution traités par la station d'épuration de Bruges sont conformes aux flux estimés lors de son dimensionnement :

N'ayant pas réalisé de bilan 24h avec la charge entrée STEP, nous ne pouvons pas communiquer de rendements de la station d'épuration de Bruges, mais le rejet est conforme pour l'année 2020.

- Station d'épuration d'ASSON (1 000 EH) :

Paramètres	Objectifs du rejet par temps sec		Rejets 2020		Rendements 2020	Rendements de référence
	kg/j	mg/l	kg/j	mg/l		
DBO5	5	25	1,2	5,8	95%	70%
DCO	25	125	7,5	38,8	88,7%	75%
MES	7	35	1,3	6,6	94,2%	90%
NK	/	/	4,6	25	61%	NC
Pt	/	/	0,6	2,8	49%	NC

Conclusion :

Les flux de pollution traités par la station d'épuration sont conformes aux flux estimés lors de son dimensionnement :

Les rendements de la station d'épuration d'Asson sont conformes.

Le rejet est conforme pour l'année 2020.

- Station d'épuration de LESTELLE (1 200 EH) :

Paramètres	Objectifs du rejet par temps sec		Rejets 2020		Rendements 2020	Rendements de référence
	kg/j	mg/l	kg/j	mg/l		
DBO5	5	25	0,4	3,7	98%	70%
DCO	25	125	3,3	30	92%	75%
MES	7	35	0,4	3,6	97%	90%
NK	/	/	0,8	8,4	85%	NC
Pt	/	/	0,4	4,3	29%	NC

Conclusion :

Les rendements de la station d'épuration de Lestelle sont supérieurs aux rendements de référence imposés par l'arrêté préfectoral. Le rejet est conforme pour l'année 2020.

- Station d'épuration de BALIROS (1 800 EH) :

Paramètres	Objectifs du rejet par temps sec		Rejets 2020		Rendements 2020	Rendements de référence
	kg/j	mg/l	kg/j	mg/l		
DBO5	7	25	0,5	3,2	99%	70%
DCO	34	125	6,3	38	96%	75%
MES	9,5	35	0,7	4,2	99%	90%
NK	19	70	1,4	8,5	90%	30%
Pt	5	18	0,6	3,8	53%	30%

Conclusion :

Les rendements de la station d'épuration de Baliros sont supérieurs aux rendements de référence imposés par l'arrêté préfectoral du 16 Avril 2007. Le rejet est conforme pour l'année 2020.

- Station d'épuration de MONTAUT (2 000 EH) :

Paramètres	Objectifs du rejet par temps sec		Rejets 2020		Rendements 2020	Rendements de référence
	kg/j	mg/l	kg/j	mg/l		
DBO5	7,5	25	0,3	2,9	99%	93%
DCO	27	90	2,8	29,5	97%	88%
MES	10,5	35	0,3	2,7	99%	94%
NK	6	20	0,2	4,1	96%	80%
Pt	4,8	16	0,3	3,3	65%	40%

Conclusion :

Les rendements de la station d'épuration de Montaut sont supérieurs aux rendements de référence imposés par l'arrêté préfectoral du 02 Avril 2012. Le rejet est conforme pour l'année 2020.

- Station d'épuration d'ASSAT-BORDES (15 000 EH) :

Paramètres	Objectifs du rejet par temps sec		Rejets 2020		Rendements 2020	Rendements de référence
	kg/j	mg/l	kg/j	mg/l		
DBO5	58	25	1,4	1,8	99%	80%
DCO	292	125	14,5	18,3	97%	75%
MES	82	35	3,1	3,6	99%	90%
NK	35	15	1,5	2	98%	NC
Pt	12	5	4,4	5,9	35%	NC

Conclusion :

La station d'épuration d'Assat-Bordes, dont le réseau de collecte est principalement de type séparatif, a reçu en entrée 45 % de la charge hydraulique nominale.

Les flux organiques sont assez importants, notamment la charge en DCO, dont la moyenne annuelle reste élevée. Toutefois, les travaux d'agrandissement de la STEP et le passage de 5600 à 15000EH permettent de très bien « recevoir » la pollution et obtenir un rejet de qualité, ce malgré une population croissante sur la zone de Bordes et la présence de l'usine SAFRAN.

Les rejets sont conformes pour l'ensemble des paramètres en 2020.

- Station d'épuration de BAUDREIX (20 000 EH) :

Paramètres	Objectifs du rejet par temps sec		Rejets 2020		Rendements 2020	Rendements de référence
	kg/j	mg/l	kg/j	mg/l		
DBO5	88	25	4,3	2,2	99%	80%
DCO	440	125	40,8	22	97%	75%
MES	123	35	4,5	2,3	99%	90%
NK	52	15	4,2	2,5	97%	NC
Pt	35	5	5,2	3,3	61%	NC

Conclusion :

Les rendements de la station d'épuration de la STEP de Baudreix sont supérieurs aux rendements de référence imposés par l'arrêté préfectoral.

Le rejet est conforme pour l'année 2020.

c) Les sous-produits d'épuration

Quantification des boues produites :

La production de boues est directement liée à la quantité de pollution retirée des eaux usées. Ainsi, plus la dépollution est efficace, plus la production de boues est élevée. Les boues rencontrées sur les STEP de la Communauté de communes du Pays de Nay correspondent à des boues de traitement biologique d'aération prolongée. Elles sont donc essentiellement formées par les résidus de bactéries « cultivées » dans les ouvrages d'épuration. Ces bactéries ont consommé des matières organiques contenues dans les effluents bruts et les ont digérées.

La quantité totale de boues produite durant l'année 2020 par les STEPs du territoire de la CCPN est évaluée à environ 255 tonnes de matières sèches (contre 210t en 2015, 218t en 2016 et 228t en 2017 et 217,6t en 2018 et 227 tonnes en 2019) :

- **15,3 Tonnes de matières sèches** produites par la station de Baliros en 2020, réparties en 2010m3 de boues liquides en moyenne à 4 g MS/L, extraites dans les lits à rhizophytes ainsi que 2 opérations de déshydratation mobile (soit 7,3 tonnes de matières sèches évacuées vers une plateforme de compostage). Cette production correspond à 930 EH.
- **798 740 kg** produits par la station de Baudreix en moyenne à 17% de siccité soit environ **135 tonnes de matières sèches** produites. Cette production correspond à 8 230 EH.
- **364 350 kg** produits par la station d'Assat en moyenne à 18% de siccité soit environ **65,6 tonnes de matières sèches** produites. Cette production correspond à 4 000 EH environ.
- 1240 m3 produits par la station de Lestelle en moyenne à 5 g MS/L soit environ **10,5 tonnes de matières sèches** produites. Cette production correspond à 640 EH environ
- 3276 m3 produits par la station d'Asson en moyenne à 5 g MS/L soit environ **14,2 tonnes de matières sèches** produites. Cette production correspond à 860 EH.
- **75,7 tonnes** produites par la station de Montaut en moyenne à 18% de siccité soit environ **13,3 tonnes de matières sèches** produites. Cette production de boue correspond à 800 EH.

NB : on considère une production moyenne de boue de 16,5 kg MS/EH/an.

Soit les productions de boues suivantes pour les exercices 2015, 2016, 2017, 2018 et 2020 :

STEP	Tonnes MS 2015	EH 2015	Tonnes MS 2016	EH 2016	Tonnes MS 2017	EH 2017	Tonnes MS 2018	EH 2018
BALIRO	17,5	1061	21,5	1303	18,2	1103	19,2	1164
BÉNÉJACQ	14,2	861	15,25	924	7,75	470	/	/
LESTELLE	/	/	/	/	/	/	8,5	515
ASSAT	55	3333	46,7	2830	61	3697	62	3758
BAUDREIX	110	6667	112,6	6824	118	7152	102	6182
ASSON	11,25	682	14,8	897	14,6	885	14,95	906
MONTAUT	2,1	127	8,55	518	9,1	552	11	667
TOTAL	210 Tonnes de MS		218 Tonnes de MS		228 Tonnes de MS		218 Tonnes de MS	

STEP	Tonnes MS 2019	EH 2019	Tonnes MS 2020	EH 2020
BALIRO	23,2	1406	15,3	927
LESTELLE	8,5	515	10,5	636
ASSAT	61,5	3727	65,6	3976
BAUDREIX	112	6788	135,8	8230
ASSON	13,65	827	14,2	861
MONTAUT	8,05	488	13,3	806
TOTAL	227 T. MS	13752	255 T. MS	15436

La production de boues avait régulièrement augmenté depuis l'exercice 2015, et nous pouvons remarquer une augmentation constante jusque en 2018. Après cette légère diminution 2018 (due uniquement au fait du doublement de la filière de la STEP de Baudreix donc un doublement du volume des bassins d'aération et de ce fait un ensemencement en boue du nouveau bassin d'aération neuf correspondant aux 10 tonnes de MS produites en moins, ainsi qu'une évacuation d'une petite partie des boues avec le camion hydrocureur lors de la vidange de l'ancien BA et de l'extraction de filasses).

Nous remarquons après une année 2019 de « retour à la normale » en termes de quantités de boues collectées aux alentours des 227 Tonnes de MS à l'année, une augmentation en cette année 2020 avec une production de 255 Tonnes de MS.

Les filières de traitement des boues pour toutes les stations d'épuration sont conformes à la réglementation en vigueur. Des analyses de boue sont effectuées régulièrement en suivant les prescriptions réglementaires.

Les boues des stations d'épuration d'Assat, Baudreix et Montaut sont déshydratées sur le site de production et envoyées en compostage sur la plateforme de TERRALYS SUEZ à Pontacq pour être valorisées en agriculture.

Les boues de la station d'épuration de Bruges, Baliros, Lestelle et Asson sont épaissies dans des lits à rhizophytes et valorisées en agriculture (plan d'épandage, suivi agronomique et des épandages réalisés et suivis par le service Assainissement de la CCPN).

Quantification des sables, des graisses, et des déchets de dégrillage :

Station d'épuration d'Asson :

- Les refus du dégrilleur (750 kg) sont incinérés sur le site de Lescar.
- Les sables (200 kg) sont traités par SUEZ.
- Les graisses (2 m³) ont été évacuées sur le site de la SARL LABAT à Aire sur Adour.

Station d'épuration de Baliros :

Les déchets de dégrillage (4 500 kg) ont été évacués et traités sur l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères de Lescar.

Station d'épuration de Lestelle :

- Les sables (400 kg) sont traités par SUEZ.
- Les graisses (6 m³) ont été évacuées sur le site de la SARL LABAT à Aire sur Adour.
- Les déchets de dégrillage (1 200 kg) ont été évacués et traités sur l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères de Lescar.

Station d'épuration d'Assat-Bordes :

- Les refus du dégrilleur (8 500 kg) sont incinérés sur le site de Lescar.
- Les graisses (6 m³) issues du nettoyage du PR entrée STEP ont été évacuées sur le site de la SARL LABAT à Aire sur Adour.

Station d'épuration de Baudreix :

- Les déchets de dégrillage (9 500 kg) ont été évacués et traités sur l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères de Lescar.

Pour les stations d'épuration d'Assat, de Baliros et de Baudreix, il faut noter la présence d'un tamis rotatif qui collecte les refus de grilles, les sables et les graisses, qui sont ensuite compactés et ensachés.

d) Consommation énergétique

Le tableau suivant dresse le bilan de la consommation énergétique de chaque station d'épuration du territoire.

En considérant ces consommations énergétiques annuelles ainsi que les flux annuels entrant pour chaque station d'épuration exprimés en équivalents habitants, il est possible de déterminer l'énergie nécessaire pour éliminer **1 kilogramme de DBO5** (ratio kWh/kg DBO5 éliminé). **Pour une station d'épuration de type boues activées, il est donné un ratio moyen de 2,5 kWh/kg de DBO5 éliminé.**

Station d'épuration	2015				2016			
	Conso (kWh/an)	Flux moyen annuel DBO ₅ (EH) ³	Ratio (kWh/kg DBO ₅ éliminé)	Coût (€ TTC/an)	Conso (kWh/an)	Kg de DBO ₅ éliminé dans l'année	Ratio (kWh/kg DBO ₅ éliminé)	Coût (€ TTC/an)
STEP Asson (1 000 EH)	26 632	929	1,3*	3 935	36 227	12 592	2,87	5 344
STEP Baliros (1 800 EH)	54 489	980	2,6*	7 753	76 515	21 761	3,51	10 412
STEP Bénéjacq (2 000 EH)	73 978	1 180	2,8*	10 574	82 446	24 520	3,36	12 445
STEP Montaut (2 000 EH)	93427	Flux=240 / ratio 16,2		12 385	114 415	31 025	3,68	15 764
STEP Assat-Bordes (5 600 EH)	275 782	5 267	2,4	45 805	244 864	215 715	1,14	41 784
STEP Baudreix (10 000 EH)	356 211	8 800	2	45 556	344 164	175 382	1,96	45 715
TOTAL	880 519	/	/	126 008	898 631	480 995	1.90	131 464

Station d'épuration	2017				2018			
	Conso (kWh/an)	Kg de DBO ₅ éliminé dans l'année	Ratio (kWh/kg DBO ₅ éliminé)	Coût (€ TTC/an)	Conso (kWh/an)	Kg de DBO ₅ éliminé dans l'année	Ratio (kWh/kg DBO ₅ éliminé)	Coût (€ TTC/an)
STEP Asson (1 000 EH)	31 451	13 252	2,4	4 704	30 647	23 725	1,29	4 686
STEP Baliros (1 800 EH)	78 902	22 862	3,4	11 179	73 196	24 150	3,03	10 935
STEP Bénéjacq (2 000 EH)	54 300	20 884	2,6	9 145	/	/	/	/
STEP Lestelle (1200 EH)	/	/	/	/	18 418	6 775	2,72	2 912
STEP Montaut (2 000 EH)	123 103	39 630	3,1	16 966	88 752	12 301	7,22	12 650
STEP Assat-Bordes (15 000 EH)	233 579	200 382	1,2	33 790	255 263	106 493	2,40	33 253
STEP Baudreix (20 000 EH)	380 125	202 636	1,9	51 775	343 870	176 580	1,95	43 749
TOTAL	901 460	499 646	1.8	127 559	810 146	350 024	2,31	108 185

Station d'épuration	2019				Station d'épuration	2020				évolution conso kWh 2019/2020
	Conso (kWh/an)	Kg DBO5 éliminée dans l'année	ration (kWh/Kg DBO5 éliminée)	coût € TTC / an		Conso (kWh/an)	Kg DBO5 éliminée dans l'année	ration (kWh/Kg DBO5 éliminée)	coût € TTC / an	
STEP Asson	29809	21125	1,41	4765	STEP Asson	28936	13980	2,07	4918	-2,93%
STEP Baliros	105466	28160	3,75	12007	STEP Baliros	28950	30150	0,96	5160	-72,55%
STEP Lestelle	16711	6990	2,39	2798	STEP Lestelle	24898	6280	3,96	3553	48,99%
SEP Montaut	82752	13250	6,25	10131	SEP Montaut	64650	12900	5,01	9580	-21,88%
STEP Assat	245260	105230	2,33	30249	STEP Assat	279688	98971	2,83	38481	14,04%
STEP Baudreix	341530	178730	1,91	40280	STEP Baudreix	345730	179215	1,93	44433	1,23%
TOTAL	821528	353485	3,01	100230	TOTAL	772852	341496	2,79	106125	-5,93%

Les ratios sont calculés pour la totalité des STEP de la Communauté de communes du Pays de Nay. Le total de la consommation énergétique des stations d'épuration est assez représentatif de la réalité et de notre fonctionnement actuel en « mode routine ». Il faut noter que malgré le doublement de la filière de Baudreix passant de 10 000 à 20 000EH, l'installation de matériel « énergétiquement » performant a permis de limiter l'augmentation de la consommation électrique.

**NB : Pour les stations de Baliros, Bénéjacq et Lestelle, seuls 2 bilans sont réalisés, pour Asson seuls 4 bilans ont été réalisés, les flux moyens annuels ne sont donc que peu représentatifs du fonctionnement global de ces stations.*

L'évolution, entre les exercices 2015 à 2020, de la consommation énergétique des différentes stations d'épuration, est présentée dans le tableau ci-dessus. L'évolution de la consommation électrique sur ces 2 dernières années, y est également établie.

On a pu noter dans les années précédentes une baisse de la consommation sur les sites que sont les STEP de Baudreix (optimisation avec la nouvelle STEP moins énergivore), Asson (séparation du temps de pluie), Montaut et Baliros.

Aujourd'hui, en mode de fonctionnement « de routine » et avec une augmentation de la population donc de la pollution à traiter les consommations ont légèrement évolué à la hausse sur ces sites.

Pour les STEP de Lestelle et Baliros, respectivement une hausse de +49% et une baisse de -72,5% entre 2019 et 2020 correspondent à des rectifications de consommations suite à des index erronés estimés par EDF.

Le tableau présenté page suivante établit le bilan des consommations énergétiques de 2014 à 2020 (données EDF) sur l'ensemble des postes de relevage du territoire.

Nom du poste de relevage	Communes	Conso 2015 ² (kWh/an)	Conso 2016 ² (kWh/an)	Conso 2017 ² (kWh/an)	Conso 2018 ² (kWh/an)	Conso 2019 ² (kWh/an)	Conso 2020 ² (kWh/an)
PR LES VIGNES	ARROS-NAY	113	140	140	156	243	175
PR LOT. LE VERGER	ARROS-NAY	201	240	250	404	380	310
PR ZONE CLÉMENT A DER	ASSAT	6930	7929	2982	12784	5299	12954
PR DE BIE	ASSON	237	1335	362	111	603	1137
PR DE MARANCY	ASSON	6009	5035	6614	6608	6616	-9561
PR des Pyrénées	Asson	Nouveau PR				599	323
PR STADE (BALIROS 1)	BALIROS	104	132	115	57	82	118
PR BALIROS (côté PMC)	BALIROS	673	830	713	943	692	853
PR O'KIRI	BAUDREIX	Conso incluse avec STEP			21457	35210	37265
PR LOT. LA CHATAIGNERAIE	BAUDREIX	Pas de données - Lotissement			0	0	0
PR IMPASSE Gabizos	BAUDREIX	Nouveau PR				-5	266
PR rue Vert Galant	BAUDREIX	Nouveau PR				50	489
PR BENEJACQ PAE	BENEJACQ	2 865	3919	3436	3311	3563	2479
PR HENRI IV (DO)	BENEJACQ	1 056	1000	682	960	803	1021
PR ESPACE DES PYRENEES (SUPER U)	BENEJACQ	- 99 539	530	332	338	511	625
PR RUE DU MOULIN	BENEJACQ	829	908	566	1604	906	1807
PR DES ARTIGUES	BENEJACQ	5 876	12379	10875	7804	9499	11648
PR VIOLETTES	BENEJACQ	452	486	365	600	714	800
PR LOT. LES LANOTS	BENEJACQ	Pas de données - Lotissement		300	631	616	648
PR LES GRANGES	BORDES	14 518	16906	12814	23213	15492	24024
PR LOT. PIC D'ORHY	BORDES	Pas de données - Lotissement		-	0	0	0
PR LOT LES PRAIRIES	BORDES	Pas de données - Lotissement		209	351	340	298
PR LOT. ANDARS	BOURDETTES	Pas de données - Lotissement		434	382	367	400
PR TEXTILE	BOURDETTES	2 741	3039	2953	4311	4998	5250
PR VILLAGE	BOURDETTES	6 823	6604	6887	7247	6401	6985
PR A MONT STEP BRUGES	BRUGES	Pas de données - gestion		2781	2256	4069	4512
PR PONT DU LA GOIN	COARRAZE	3 983	6034	2392	2888	-6885	13282
PR LA MONTJOIE	COARRAZE	1 765	456	674	1095	1571	5817
PR HOURCQ	IGON	3 715	3998	4134	4571	4205	4848
PR LAVOIR	IGON	1 966	2900	2756	3139	3547	5043
PR CAPBAT	IGON	912	1300	1105	984	918	842
PR LOT. ISARCE	IGON	763	1250	892	985	934	1031
Poste Pression Collège	LESTELLE				-43	-22	-4
PR LOT. PYRENE	MIREPEIX	129	142	111	117	125	252
PR LOT. ESTIBETTE	MIREPEIX	Pas de données - Lotissement			0	0	0
PR 01 LES AIGUILLOUS	MONTAUT	2 691	2542	1630	1783	1658	1718
PR 02 BETHARRAM	MONTAUT	- 2 877	1696	2181	2321	3243	3140
PR 03 LANNE DE HAUT	MONTAUT	Pas de données - Mise en service		138	700	941	1616
PR 04 RTE DE ST VINCENT	MONTAUT	- 2 136	-157	813	851	-504	964
PR 05 LE MOURLE	MONTAUT	- 8 122	435	470	510	595	581
PR BRANGOT	NARCASTET				235	312	536
PR Gens du Voyage	NARCASTET				-3101	525	510
PR chemin Brangot	NARCASTET						282
PR RUE DU CANAL	NAY	346	1662	1515	1527	825	628
PR SAINT ROCH	NAY	7 097	6272	5912	7966	11377	13215
PR de la Poste	NAY	Nouveau PR				1	11
PR PARDIES PIETAT	PARDIES PIETAT	1 712	2365	1343	2697	1891	2457
MICRO STEP SANCTUAIR	PARDIES PIETAT	-	-	1909	642	-571	34
PR SAINT ABIT	SAINT ABIT	1186	1224	434	689	805	871
TOTAL	41	78 117	96 884	82 205	128 372	122 456	162 500

e) Prime à la performance épuratoire

Une prime à la performance épuratoire des installations d'assainissement collectif de de la Communauté de Commune du Pays de Nay est attribuée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour chaque station d'épuration associée à un système de collecte. Cette prime prend en considération la pollution collectée, reçue et éliminée ainsi que la quantité de sous-produits et de boues traités.

En fonction des conformités des stations d'épuration, des rendements épuratoires et des indices de connaissance des ouvrages, les primes sont calculées et attribuées.

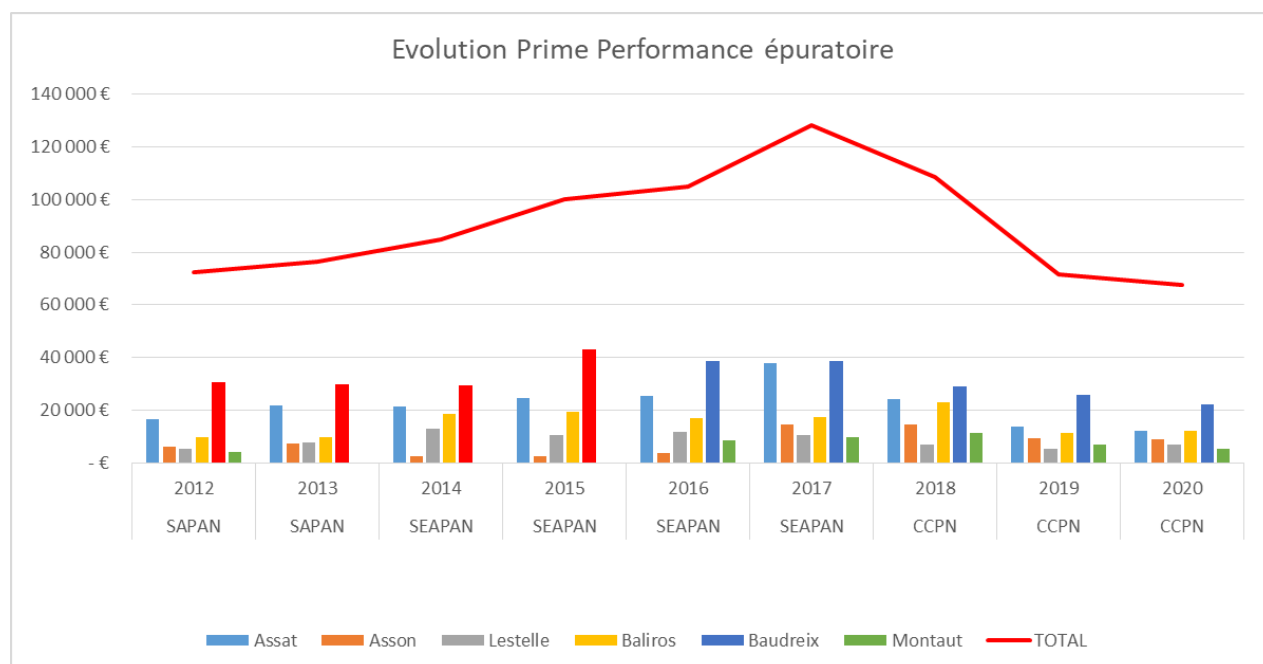
Nous pouvons noter que les travaux et l'amélioration des installations et de leur exploitation nous ont permis de presque doubler le montant de cette prime en l'espace de 6 années d'exploitation en régie 2012 à 2017.

En 2018 et 2019, le montant de la prime pour la performance aura connu deux fortes baisses - non pas due à de moins bons résultats, mais en raison de la diminution des assiettes d'aide de la part de l'Agence de l'Eau Adour Garonne suite à une décision du conseil d'administration de diminuer de 40% le montant de l'aide affecté pour les STEP.

En 2020, le montant de cette aide s'est stabilisé aux alentours de 67 500€.

Le tableau et les graphes ci-dessous donnent les chiffres et évolutions.

	SAPAN	SAPAN	SEAPAN	SEAPAN	SEAPAN	SEAPAN	CCPN	CCPN	CCPN
STEP	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Assat	16 625 €	21 819 €	21 381 €	24 653 €	25 507 €	37 636 €	24 203 €	13 580 €	12 099 €
Asson	6 235 €	7 236 €	2 588 €	2 363 €	3 512 €	14 664 €	14 505 €	9 096 €	8 777 €
Lestelle	5 375 €	7 854 €	12 940 €	10 600 €	11 587 €	10 613 €	6 725 €	5 419 €	6 992 €
Baliros	9 508 €	9 666 €	18 353 €	19 201 €	17 077 €	17 132 €	22 989 €	11 127 €	11 988 €
Baudreix	30 756 €	29 695 €	29 561 €	43 173 €	38 772 €	38 773 €	29 087 €	25 616 €	22 142 €
Montaut	4 012 €	/	/	/	8 351 €	9 663 €	11 241 €	6 904 €	5 448 €
Bruges	/	/	/	/	/	5 988 €	6 391 €	3 583 €	3 583 €
TOTAL	72 511 €	76 270 €	84 823 €	99 990 €	104 806 €	128 481 €	108 750 €	71 742 €	67 446 €



f) Conformité de la performance des ouvrages d'épuration au regard des prescriptions nationale issues de la directive ERU

En accord avec les Arrêtés Préfectoraux autorisant le fonctionnement des systèmes d'assainissement d'Asson, Baliros, Lestelle, Montaut, Assat-Bordes et Baudreix, les rejets moyens annuels des stations d'épuration sont **conformes**.

Après les observations de très fortes concentrations organiques à Baudreix, avec des pointes à 16 000 EH, valeurs 1,6 fois supérieures aux capacités et avec le raccordement de Bénéjacq, le doublement de la filière de cette STEP était largement justifié.

Les flux et les concentrations de rejet, en valeur moyenne sur l'année 2020, étant inférieurs aux valeurs imposées par la réglementation, les rejets des ouvrages d'épuration sont donc considérés comme **conformes pour l'ensemble des stations d'épuration**.

g) Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau

La mesure de cet indicateur a pour objectif de s'assurer de l'efficacité du traitement des eaux usées afin de préserver durablement le cadre de vie et le milieu naturel.

Il s'agit du pourcentage de bilans sur 24 heures réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance conformes à la réglementation, pour les stations d'épuration de capacité supérieure à 2 000 équivalents habitants.

Pour rappel, un bilan est jugé conforme s'il respecte les valeurs limites fixées en flux maximal et, soit les valeurs limites fixées en concentration, soit les valeurs limites fixées en rendement indiquées dans l'Arrêté Préfectoral.

Les taux de conformité pour l'année 2020 sont, pour les stations concernées par cet indicateur sont les suivants :

STEP	Nombre de bilans 24h réalisés en 2020	Nombre de bilans 24h conformes en 2020	Taux de conformité	Nombre de bilans 24h réalisés en 2020	Nombre de bilans 24h conformes en 2020	Taux de conformité
STEP Bruges - 650 EH	1	1	100%	NC	NC	NC
STEP Asson - 1000 EH	2	2	100%	4	4	100%
STEP Lestelle - 1200 EH	2	2	100%	2	2	100%
STEP Baliros - 1800 ZH	2	2	100%	1	1	100%
STEP Montaut - 2000 EH	12	12	100%	12	12	100%
STEP Assat - 15 000 EH	24	24	100%	24	24	100%
STEP Baudreix - 20 000 EH	24	24	100%	24	24	100%

2 - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale

Cet indicateur a pour but d'évaluer la connaissance des réseaux d'assainissement, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et de suivre leur évolution.

Le tableau figurant en **Annexe 8**, présente les modalités de calcul de cet indicateur.

Pour 2020, il s'établit à **115 / 120**.

3 - Indice de connaissance de rejet au milieu naturel

Cet indice mesure le niveau d'investissement du service dans la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement en temps sec et en temps de pluie. Il vise à évaluer l'effort de protection de la qualité des milieux récepteurs.

En 2020, il s'établit à **95 / 120**.

Le tableau figurant en **Annexe 8**, présente les modalités de calcul de cet indicateur.

De plus, des mesures sur les points clefs du réseau d'assainissement vont être réalisées afin de déterminer le taux de collecte par secteur.

4 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage

Cet indicateur donne un aperçu de l'état et du fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées, à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Le nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau sont les points du réseau pour lesquels il y a au moins 2 interventions par an (actions préventives ou curatives). Ce nombre est rapporté à 100 km de réseaux (hors branchements).

Ce nombre est évalué à **4 points noirs soit 2,5 %**

Ce suivi nous indique les principaux points sensibles sur le réseau d'assainissement : plaques d'égouts vétustes, réseaux bouchés.

5 - Taux de débordement chez les usagers

Cet indicateur mesure le nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement. Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

Taux de débordement = nombre de demandes d'indemnisation au millier d'habitants desservis. Le nombre de débordements correspond alors au nombre de demandes d'indemnisations par des tiers ou des usagers.

Pour l'année 2020, **aucune demande d'indemnisation n'a été déposée** suite à des dysfonctionnements du réseau public.

6 - Taux de réclamation

Ce taux constitue un reflet de la qualité du service rendu aux usagers. Le nombre de réclamations est rapporté au millier d'abonnés.

Le nombre total de réclamation in situ pour l'année 2020 est de **48** dont :

- 12 demandes d'explications : explications de la PFAC, du règlement de service, des factures (acompte, solde), etc.
- 6 concernant des erreurs de tarification (par exemple : facturation de la redevance assainissement pour de l'assainissement non collectif).
- 30 concernant un problème technique (réseau bouché, etc).

Le taux de réclamation pour l'année 2020 est donc de **5.4 %**.

Toutes les demandes écrites sont enregistrées. De plus, une liste informatisée est tenue à jour concernant les réclamations téléphoniques.

Une lettre d'information du Service de l'Eau et de l'Assainissement du Pays de Nay est transmise aux abonnés chaque année, dans le but de leur faciliter la compréhension des investissements réalisés et du fonctionnement du service. Cette lettre d'information figure en **Annexe 9**.

7 - Taux de renouvellement des réseaux

Ce taux est présenté au chapitre 9 - Renouvellement des réseaux d'assainissement.

8 - Etudes de nouveaux branchements ou d'interventions sur branchements

a) Réception des demandes de branchements ou d'intervention AEP/EU

TYPOLOGIE DES DEMANDES DE DEVIS OU D'INTERVENTION REGIE							STATISTIQUES		
AEP	AEP (Pose compteur)	AEP (déplacement de compteur en Régie)	AEP (Modif brcht entreprises SEAPaN)	AEP (Brcht pour PI)	AEP/EU	EU	Nb potentiels de compteurs à poser en régie si commande du branchement	Viabilisation terrain (sans compteur)	Individualisation contrats d'eau
78	61	3	5	3	67	5	234	8	16

Soit pour l'assainissement collectif en 2020 :

- Branchements en tranchées communes AEP + EU : 67 demandes (+9 /2019),
- EU seul : 5 demandes (- 73 /2019) (dont 16 pour des branchements de terrain à viabiliser, des lotissements). Une baisse considérable des branchements d'eaux usées seuls, est constatée sur l'exercice, elle met en évidence que les demandes augmentant pour des individualisations de compteurs d'eau potable sur des immeubles existants, n'induit pas forcément des branchements supplémentaires d'eaux usées. En général un seul branchement EU sert pour l'immeuble ou le groupe de bâtiment d'un même fonds.

Les demandes de devis ne conduisent pas toujours à des travaux, le protocole de demande d'individualisation n'étant pas toujours bien respecté par l'utilisateur et donc moins validé par le service (qui se conforme à la réglementation en vigueur pour ces cas). Ce sont à chaque fois des études au cas par cas en fonction de la configuration du site et des possibilités techniques.

b) Évolution par rapport à l'exercice précédent

Malgré l'année « COVID-19 » il y a eu plus de dossiers à traiter pour des branchements neufs au global.

Moins de gros lotissements nouveaux créés mais des lotissements de taille plus réduite (entre 4 et 9 lots) et autant de viabilisation de lots isolés, présageant autant de futurs contrôles de raccordement par la Police de branchements.

c) Ratio demandes reçues/devis émis/Dossiers suivis :

Classé SANS SUITE	Ratio demandes reçues / devis émis/Dossiers suivis				
	Demandes reçues au service travaux	Fiches enquête créées	Interventions à faire en régie sans devis de travaux ni BC entreprise	Devis FAITS et transmis	Devis A FAIRE
17	223	223	3	202	0

Ratio demandes reçues / Devis émis / Dossiers suivis			
CLASSÉ SANS SUITE	Demandes reçues au service travaux	Fiches enquête créées	Devis émis et transmis
25	276	269	209

⇒ Demandes reçues au service travaux : 223 (-53 /2019 dû à la fin des travaux de Beuste et Baudreix notamment pour des viabilisations ou des PC)

⇒ Fiches enquête créées : 223 (-46 /2019)

⇒ Devis émis et transmis : 202 émis (-7 /2019), donc un niveau égal à 2019 malgré l'année COVID19.

⇒ Classé sans suite : 17 unités (-8 / 2019) pour des projets reportés ou abandonnés (usagers indécis ou qui n'ont pas précisé leur projet et dont le dossier n'a pas pu être traité jusqu'au bout, faute de retour du demandeur).

⇒ Taux d'instruction des dossiers reçus : 223 fiches instruites / 223 demandes valides reçues = **100% de taux d'instruction réel (+2.5% /2019).**

Pour mémoire : 86,5 % en 2017 et 86.5 % en 2016. et 97.5% en 2019. Le service filtre les demandes pour éviter du travail inutile en s'assurant que la demande est bien avérée. Mais cela nécessite des vérifications par mail et téléphone auprès du demandeur.

⇒ Visites sur site pour l'étude et l'exécution des dossiers : 323 visites sur sites, (-55 / 2019 à cause de l'année COVID-19 avec mars et avril en confinement total soit un travail sur 10 mois au lieu de 12, soit presque l'année normale de 2019) de la réception de la fiche à la réception des travaux, avec prises de photos et mesures sur le terrain, ont été effectuées.

Pour mémoire : 830 visites sur site en 2017 et 780 en 2016 (passage en régie à l'eau) et 378 en 2019

Une optimisation des déplacements est opérée dans l'unité depuis août 2018 avec l'appui d'un nouvel assistant au bureau d'études et d'un appui certain sur le terrain des agents l'unité eau potable.

Chaque demande de pose de compteur d'eau nécessite néanmoins la vérification au préalable de l'état de la niche de comptage existante et l'accès à la bouche à clef (parfois posée par l'ancien délégataire et souvent endommagée depuis sa pose) ou le positionnement et le choix de fourniture à poser dans le cadre d'un branchement neuf (niche béton ou borne hors-sol type e-Cub).

d) Bons de commande de travaux de branchements lancés en 2020

Nb BC	BC ANNULE	BC Suspendu	Trx en cours	PRO Facture en attente	Pro Fa à valider	Fa en attente	Fa rejetée	Fa Faite
74	0	0	8	0	0	5	0	61

HT	PART EU	PART AEP	PART REGIE	TVA	TTC	CUMUL TTC
182 194,15	30 BC 73 929,05	71 BC 108 265,10	67 BC 16 875,00	34 725,65	216 919,80	216 919,80

En 2020, 74 bons de commande de branchements ont été exécutés avec le marché public.

- Nombre de bons de commande exécutés pour la partie eau potable :
 - 71 BC/74 BC liés à l'eau potable (+23 / 2019) malgré l'année COVID19
 - Plus de bons de commande malgré le confinement qui a fait que les usagers avaient du temps pour étudier leurs projets
 - Malgré un arrêt des travaux le 17 mars et une reprise le 11 mai 2019, le groupement d'entreprises a non seulement rattrapé le retard du confinement mais exécuté plus de commande le restant de l'année.
- Montant des travaux sur l'exercice comptable
 - 108 265.10 €HT engagés pour l'eau potable pour 48 BC (+ 30 287.59 /2019)

- Avoir remboursé aux usagers = 0.5%, (-0.7% / 2019)
- e) **Répartition par communes des demandes de devis reçues, des BC et des Inter régie**

COMMUNE	DEMANDES RECUES	ENQUETES REALISEES	DEVIS FAITS ET TRANSMIS	TRAVAUX EFFECTUES (REGIE OU ENTREPRISE)
ANGAIS	7	5	5	2
ARBEOST	1	1	1	1
ARROS de NAY	8	8	8	3
ARTHEZ d'ASSON	2	2	2	2
ASSAT	13	13	9	4
ASSON	19	19	17	2
BALIOS	5	5	3	1
BAUDREIX	5	5	5	1
BENEJACQ	21	21	19	7
BEUSTE	12	12	9	6
BOEIL-BEZING	11	11	11	4
BORDERES	5	5	4	4
BORDES	19	19	19	6
BOURDETTES	5	4	4	1
BRUGES-CAPBIS-MIFAGE	8	8	8	5
COARRAZE	19	18	18	6
FERRIERES	1	1	1	0
HAUT de BASDARROS	1	1	1	1
IGON	15	15	15	3
LAGOS	1	1	1	0
LESTELLE-BETHARRAM	6	6	6	3
MIREPEIX	12	10	11	5
MONTAUT	9	8	8	5
NARCASTET	0	0	0	0
NAY	15	15	15	4
PARDIES-PIETAT	2	2	1	0
SAINT-ABIT	2	2	2	0
SAINT-VINCENT	0	0	0	0
LABATMALE	0	0	0	0
TOTAL	224	217	203	76

Beaucoup de demandes reçues sur Bénéjacq, Bordes, Asson, Coarraze, Nay, Igon, Assat, Beuste et Mirepeix pour des viabilisations de terrain ou des poses de compteurs mais beaucoup moins de bons de commande en proportion des demandes reçues.

Beaucoup de demandes de devis reçues sur des communes de Montaut en 2020 sans exécution de travaux dans l'exercice à part 2 bons de commande.

L'année 2020 reste en cumul une année très productive en travaux de branchement malgré l'année COVID19, les demandes et les commandes ont été passées sur 10 mois de l'année et exécutée sur 9 mois (août : congés annuels des entreprises de travaux).

Pour mémoire 71 bons de commande concernait de l'eau potable précisément (avec ou sans assainissement).

f) Etudes des projets, conventions et contrôles des travaux de lotissements

- En cours de suivi par le bureau d'études et l'unité eau potable :

Commune	Nom du lotissement	Etude avec le SEAPaN	Convention bipartite	Travaux en cours	Travaux terminés	Intégration Dom. public
Angais	Néouvielle Projet de 4 lots	OUI	OUI		OUI	A VENIR
Arros-de-Nay	Division Consorts 5 PC	OUI	OUI		4PC/5	-
	Du point de vue (communal)	OUI	PROJET SUSPENDU		Nb de lots ?	
Assat	Du Martouret	OUI	OUI		OUI	
	Le Clos du Vert Galant	SUSPENDUE	OUI			
	Casau Castéra 2 tranches	OUI	OUI		OUI	
	Garona (ZA C. ADER)	EN COURS	EN COURS	A VENIR ?	A VENIR	-
	Clos de Pyrène	EN COURS	EN COURS	EN COURS	EN COURS	
	Cabaliros	OUI	OUI		TERMINEES	INTEGRE
Baudreix	Maysonnave	OUI	OUI	A VENIR		
	Projet Mairie	OUI	A VENIR	A VENIR		
Baliros	Clos du Coustalet	OUI	OUI		OUI	A VENIR
Bénéjacq	Les Magnolias	OUI	OUI		OUI	
Beuste	Pasquine	OUI	OUI	OUI	OUI	A VENIR
	Faurdessus	OUI	OUI		OUI	A VENIR
Boeil-Bezing	Le Vignemale	OUI	OUI		OUI	A VENIR
Bordes	Cap O Sud	OUI	OUI	OUI		

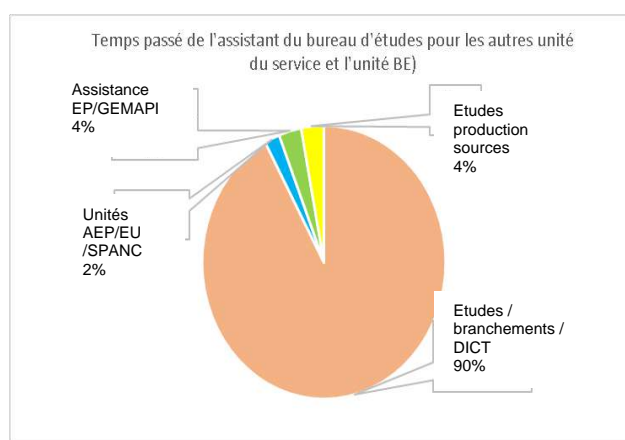
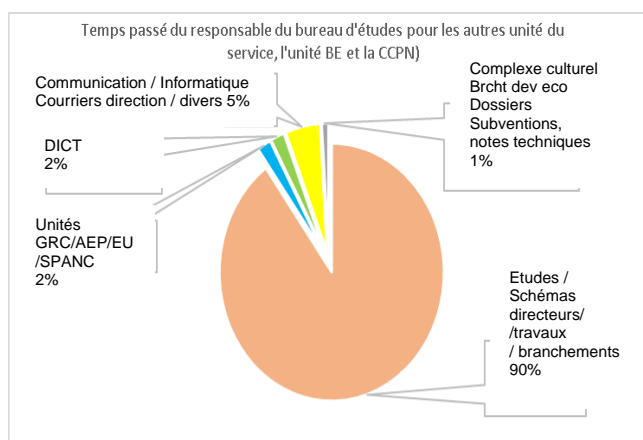
g) Traitement des récépissés de DT/DICT/ATU

Nombre de DICT reçues et récépissés traités

- 1000 formulaires reçus (5.4/ jour ouvré pour cette année 2020 COVID-19 avec le confinement de mi-mars à mi-avril, au lieu de 6.3 en 2019).
- 948 formulaires traités sur les 948 à traiter en 2020
 - 100 % de taux de traitement

(ATU compris, sauf le weekend car pas d'agent d'astreinte pour répondre aux DT-DICT-ATU, le service répond donc avec 1 à 2j de délai, mais le réseau n'est pas classé comme sensible et les travaux peuvent commencer)

h) Estimation du temps passé par les deux agents de l'unité Bureau d'étude :



9 - Taux de renouvellement du réseau en 2020

Cet indicateur complète l'information sur la qualité de la gestion patrimoniale du service donnée par l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées.

Ce taux est le quotient exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacés à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire de canalisation renouvelé ou réhabilité	2 200	563	1 856	450	1870	50	0	0	2 055

Sur le dernier exercice (2020), le taux moyen de renouvellement est de **0.97%**, ce qui augmente bien la moyenne sur les 5 dernières années de 0.23%

PM : Les années 2018 et 2019 étaient des années de construction et de déploiement de réseau de collecte sur Baudreix et Beuste, suivant la programmation des travaux de déploiement jusqu'en 2024.

Mais la dernière aide de l'agence de l'eau a permis de réaliser l'opération importante de réhabilitation sur le réseau de Bénéjacq.

10 - Linéaire réhabilité

Le renouvellement de réseau pour l'exercice 2020 (et 2021) a été exécuté principalement sur le réseau amianté et en vieux PVC de la commune de Bénéjacq (centre-bourg, rues du Tourmalet et Ossau et quartier des Artigues) :

- Des interventions ponctuelles sur des tabourets et des branchements d'assainissement en terrain privé, dégradés par les usagers lors des raccordements non conformes,
- La reprise de branchements existants en amiante qui étaient dégradés par le temps et la présence d'eau dans le sous-sol,
- Le reprise d'étanchéité de regards de visite sur le collecteur principal,
- Le gainage par l'intérieur ou l'intervention en fouilles traditionnelles du collecteur principal.

Le Schéma Directeur lancé en 2019 projette un taux de réhabilitation plus important annuellement. Puisque les opérations de création pure de réseaux vont se terminer avec l'opération de Bordères (Assat à l'étude, mais le dossier est complexe techniquement et financièrement), la gestion patrimoniale devrait générer un programme de travaux de réhabilitation sur les réseaux les plus anciens et les plus fragiles.

Travaux publics traditionnels avec ouverture de fouilles :

- La plus grosse opération de réhabilitation de réseau est celle de Bénéjacq, avec des branchements entiers ou des tabourets d'assainissement repris. Ces travaux localisés sur le quartier des Artigues et celui des anciens abattoirs, a permis la reprise d'effondrement de branchements ou de collecteur, et la suppression d'entrées d'eaux claires massives et régulières et très localisées.

▪ **Détail des travaux avec tranchées sur cette opération à Bénéjacq :**

2	Travaux de réhabilitation sans tranchée		
2.2	Nettoyage de canalisation par curage hydrodynamique et passage caméra		
2.2.1	Pour collecteur < 600mm	ML	5 866,80
2.2.3	Inspection caméra	ML	5 866,80
2.3.1	Démolition de cunette de regards de visite	U	9,00
2.4	Enlèvement des dépôts meubles		
2.4.1	Pour collecteurs de toutes natures et tous diamètres	ML	55,00
2.5	Découpage d'obstacles		
2.5.3	Découpage de racines , excroissance, dépôts résistants , etc.	U	5,00
2.5.4	Découpage de branchement pénétrant	U	23,00
2.6.2.3	Fourniture et mise en place de chemisage continu polymérisé en place par vapeur ou eau chaude		
2.6.2.3.2	DN 200	ML	709,00
2.6.2.3.3	DN 300	ML	464,00
2.6.2.3.4	DN 400	ML	226,00
2.6.3	Reprise de gainage au droit de regard		
2.6.3.2	DN 200	ML	24,00
2.6.3.3	DN 300	ML	10,00
2.6.3.4	DN 400	ML	5,00
2.11.6	Chemisage partiel restructurant		
2.11.6.2	DN 200	U	2,00
2.12	Traitement des raccordements après réhabilitation par chemisage continu polymérisé effectué à l'aide d'un robot pour ouverture et étanchement		
2.12.1	Mise en station du matériel de fraisage par tronçon	U	5,00
2.12.2	Ouverture au droit d'un branchement	U	51,00
2.13.1	Nettoyage général de la paroi des ouvrages pour un ouvrage de DN 1000	U	9,00
2.13.2	Enlèvement des dépôts meubles tels que graisses,etc.	U	9,00
2.13.3	Découpage d'obstacles		
2.13.3.1	Découpage de racines, excroissances, dépôts résistants, etc.	U	9,00
2.13.4.2	Equipements	U	
2.13.5	Démolition de la maçonnerie dégradée avec évacuation des déblais en décharge publique	M3	5,00
2.13.6.2	Fourniture et mise en oeuvre d'enduits	M2	75,00
2.13.7.2	Fourniture de résine acrylique	L	150,00

- 28 remises à la côte ou changement de tampon EU ou EP (*), + 20 /2019 dûs au Schéma Directeur d'assainissement qui a nécessité sur Asson, Coarrazé et Angaïs des remises en accessibilité des regards de visite pour le diagnostic du réseau)
- Un branchement d'assainissement souvent sujet à des reflux d'eaux usées a été repris à Asson, l'usager refoulera désormais ses eaux usées et ne sera plus gêné par temps de pluie.

(* NB : La communauté de communes a sollicité les communes en 2020 pour prendre en charge ses dépenses, en tant que gestionnaire des voies publiques conformément au Code de la voirie routière et des jurisprudences en vigueur.

Sans tranchées :

- La plus grosse opération de réhabilitation est celle de Bénéjacq (précitée avec des travaux en fouilles traditionnelles et aussi sans tranchées.

▪ **Détail des travaux sans tranchées sur cette opération à Bénéjacq (2020-2021) :**

2	Travaux de réhabilitation sans tranchée		
2.2	Nettoyage de canalisation par curage hydrodynamique et passage caméra		
2.2.1	Pour collecteur < 600mm	ML	5 866,80
2.2.3	Inspection caméra	ML	5 866,80
2.3.1	Démolition de cunette de regards de visite	U	9,00
2.4	Enlèvement des dépôts meubles		
2.4.1	Pour collecteurs de toutes natures et tous diamètres	ML	55,00
2.5	Découpage d'obstacles		
2.5.3	Découpage de racines , excroissance, dépôts résistants , etc.	U	5,00
2.5.4	Découpage de branchement pénétrant	U	23,00
2.6.2.3	Fourniture et mise en place de chemisage continu polymérisé en place par vapeur ou eau chaude		
2.6.2.3.2	DN 200	ML	709,00
2.6.2.3.3	DN 300	ML	464,00
2.6.2.3.4	DN 400	ML	226,00
2.6.3	Reprise de gainage au droit de regard		
2.6.3.2	DN 200	ML	24,00
2.6.3.3	DN 300	ML	10,00
2.6.3.4	DN 400	ML	5,00
2.11.6	Chemisage partiel restructurant		
2.11.6.2	DN 200	U	2,00
2.12	Traitement des raccordements après réhabilitation par chemisage continu polymérisé effectué à l'aide d'un robot pour ouverture et étanchement		
2.12.1	Mise en station du matériel de fraisage par tronçon	U	5,00
2.12.2	Ouverture au droit d'un branchement	U	51,00
2.13.1	Nettoyage général de la paroi des ouvrages pour un ouvrage de DN 1000	U	9,00
2.13.2	Enlèvement des dépôts meubles tels que graisses,etc.	U	9,00
2.13.3	Découpage d'obstacles		
2.13.3.1	Découpage de racines, excroissances, dépôts résistants, etc.	U	9,00
2.13.4.2	Equipements	U	
2.13.5	Démolition de la maçonnerie dégradée avec évacuation des déblais en décharge publique	M3	5,00
2.13.6.2	Fourniture et mise en oeuvre d'enduits	M2	75,00
2.13.7.2	Fourniture de résine acrylique	L	150,00

Ouvrages connexes réhabilités (Postes de refoulement / Déversoirs d'orage ...)

- Les PR à réhabilités en une seule opération (65 000 €HT subventionnés à 60% AEAG)
 - Coarraze
 - PR Montjoie Armoire de commande, pompes, télégestion,
 - Pardies-Piétat
 - PR Stade Armoire de commande, radier cuve, télégestion, trop plein, hydraulique de la cuve,
 - Bénéjacq
 - PR Moulin Pompes, télégestion, hydraulique de la cuve,
 - PR Violettes Armoire de commande, pompes, télégestion,
 - PR PAE Clôture, désodorisation, armoire de commande.
 - Lestelle-Betharram
 - PR STEP Hydraulique, pompes et asservissement de la STEP

11 - Grands Projets /Marchés de travaux EU

Le plus gros du budget d'investissement a été consacré pour de la création de réseaux neufs :

- Continuité et fin de la collecte des eaux usées sur Beuste
 - o Quartier rue des Cerisiers et rue des Cimes et D212 en direction de Lagos
 - o 1 Poste de relevage rue des Cerisiers
 - o 1 poste de relevage rue du Moulin
- Aucune extension de réseau principal, deux projets d'urbanisme étant en suspend sur la commune de Boeil-Bezing et l'étude du projet vue avec les lotisseurs n'exige plus une extension du réseau

public. Seul une voie de Beuste hors programme a été ajoutée en fin d'exercice 2020, rue du Pré du Roy pour desservir des projets futurs de construction et desservir des immeubles existants pour un montant de 83 000 euros. Les lots sans construction sont viabilisés, les pétitionnaires de permis de construire devront régler cette dépense (eau et assainissement), mais à un coût moindre (environ 500 €HT par branchement d'eau et d'assainissement) que pour des travaux isolés à chaque dossier de permis de construire.

12 - Études de Grands Projets /Marchés de travaux EU

- Création du réseau de collecte d'Assat – topographie et avant-projet sommaire réalisé.

Le chiffrage de l'opération est en cours dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement, mais des contraintes techniques et de compétence (réseau d'eau) concourent à un coût global très élevé

- Voies publiques en enrobés à 80% (et des travaux de VRD sont prévus sur une rue du centre-bourg,
 - Le réseau d'eau est assez récent et situé avec d'autres réseaux concessionnaires dans le peu d'espace pour placer le réseau d'assainissement, le longement ou le dévoiement de réseaux sera nécessaire sur certains tronçons,
 - La distance entre façade sur certaines rues et la topographie générale des lieux obligent a remonter le profil du réseau de collecte et de mettre en œuvre de petits bassins de collecte connectés à des postes de refoulement (entre 4 et 5 PR sont projetés sur la commune),
-
- Etudes pour la réhabilitation des réseaux EU (programme du SDAEU) :
 - Opération de Bénégacq exécutée en 2020 et 2021 (RPQS EU émis en avril 2021).
 - Cette opération programmée en 2020 et déroulée sur 2020 et 2021, les travaux sont terminés.
 - Un programme général de travaux sera envisagé par la suite sur les réseaux les plus anciens, suite à la proposition d'aménagements issue du SDAEU.
 - Etudes pour la réhabilitation du bâti unitaire sous les immeubles Marcadieu/remparts à Nay (réalisation à venir si financements subventionnés en parallèle avec le pluvial uniquement).

V / INDICATEURS FINANCIERS

1 - Prix du service

Le prix du service comprend une part fixe (abonnement) et une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable. L'assemblée délibérante vote en décembre de l'année N-1 les tarifs applicables pour l'année N. Pour l'année 2020 les tarifs sont les suivants :

		Tarif général	Commune de Lestelle Betharram	Commune de NARCASTET
Délibération du 14/12/2020	Part Fixe	50€ HT/an soit 25€HT/semestre	40€ HT/an soit 20€HT/semestre	50€ HT/an soit 25€HT/semestre
	Part variable	1,68€ HT/m3	1,46€ HT/m3	1,28€ HT/m3

2 - Recettes d'exploitation

Le tableau ci-dessous dresse le bilan des recettes d'exploitation de la collectivité depuis le 1^{er} janvier 2016 :

	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020
Recette Redevance	1 457 524	1 789 251	1 826 344	1 946 875	2 036 113,68
Dont abonnement	424 200	463 659	440 101	471 050	
Autres prestations	14 900	16 720	19 500	18 700	26 353,85
Branchement Particulier	110 873	160 147	105 975	92 472	85 060,75
PFAC	169 131	153 529	175 708	243 355	183 741,04
Total	1 752 428	2 119 647	2 127 527	2 301 402	2 331 269,32

3 - Budget du Service assainissement 2020

Le budget ci-dessous correspond au budget prévisionnel (B.P.) voté le 08/04/2020 :

SECTION D'EXPLOITATION			
Chap.	Dépenses (€)		
11	Charges à caractère général	514 750	
12	Charges de personnel	470 300	
65	Autres charges de gestion courante	34 500	
14	Atténuation de produits	-	
Total des dépenses de gestion des services		1 019 550	
66	Charges financières	189 674	
67	Charges exceptionnelles	171 000	
22	Dépenses imprévues	83 412	
Total des dépenses réelles d'exploitation		1 463 636	
23	Virement à la section d'investissement	953 180	
42	Opération d'ordre de transfert entre section	1 231 575	
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		2 184 755	
TOTAL		3 648 391	
Résultat reporté ou anticipé		-	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		3 648 391	
Chap.	Recettes (€)		
70	Autres produits de gestion courante	2 457 500	
75	Autres produits	50	
13	Atténuation de charges	500	
Total des recettes réelles d'exploitation		2 458 050	
42	Opération d'ordre de transfert entre section	492 794	
Total des recettes d'ordre d'exploitation		2 950 844	
74+77	Subventions + Produits exceptionnels	217 000	
Résultat reporté ou anticipé		475 547	
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES		3 648 391	

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chap.	Dépenses (€)		Chap.	Recettes (€)	
23	immobilisations en cours	5 690 743	13	Subventions d'investissement reçues	1 072 701
Total des dépenses d'équipement		5 690 743	16	Emprunts et dettes assimilés	3 748 170
16	Emprunts et dettes assimilés	836 350	Total des recettes d'équipement		4 820 871
20	Dépenses imprévues	30 174	1068	Réserves	268 491
20	Immobilisations incorporelles	239 980	Total des recettes financières		268 491
21	Immobilisations corporelles	74 460	Total des recettes réelles d'investissement		5 089 362
Total des dépenses financières et op compte tiers		1 180 964	21	Virement de la section de fonctionnement	953 180
Total des dépenses réelles d'investissement		6 871 707	40	Opérations d'ordre de transfert entre section	1 231 575
40	Opérations d'ordre de transfert entre section	492 794	41	Opérations patrimoniales	1 318 047
41	Opérations patrimoniales	1 318 047	Total des recettes d'ordre d'investissement		3 502 802
Total des dépenses d'ordre d'investissement		1 810 841	TOTAL		8 592 164
Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé		-	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé		90 384
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		8 682 548	TOTAL DES RECETTES SECTION D'INVESTISSEMENT		8 682 548

Encours de la dette et montants des annuités de remboursement

Le tableau ci-dessous présente un état global de la dette pour l'année 2020 :

Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/2020 de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
			Intérêts	Capital
22 529 895 €	14 336 325 €	999 186 €	163 586 €	835 600 €

La durée d'extinction de la dette de la collectivité peut être calculée.

Cet indicateur représente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service de l'assainissement collectif.

Si la collectivité consacrait l'intégralité de sa capacité de financement brute au remboursement du stock de dette, il lui faudrait 9.3 ans pour se désendetter contre 8.8 ans en 2018.

Données arrêtées au 31 décembre 2020	
Encours de la dette contractée	14 336 325 €
<i>Recettes réelles de fonctionnement =</i>	<i>2 688 070 € HT</i>
<i>Dépenses réelles de fonctionnement =</i>	<i>1 310 330 € HT</i>
Epargne brute annuelle	1 377 700 € HT
Durée d'extinction de la dette	10,4 ans

a) Montant des amortissements réalisés par la collectivité

Les amortissements réalisés par la collectivité en 2020 s'élèvent à **1 224 466.88 €**

Quant aux reprises de subventions, elles s'élèvent, pour l'année 2020, à **492 794 €**

b) Impayés et Admissions en non-valeur ou Créances éteintes

Le montant des impayés en **2020** s'élève à **139 836.14 € TTC** (redevances assainissement et dont PFAC pour 42 192.94€). Ce montant englobe également les listes admissions en non-valeur et les créances éteintes que la collectivité n'a pas acté.

Comme chaque année, le trésorier a proposé des listes de dossiers mais qui pour l'année 2020 n'ont ni été admises en non-valeur (possibilité de recouvrement) ou ni admises en créances éteintes (dettes irrécouvrables) suite à des surendettements, liquidations judiciaires ou après toutes les poursuites infructueuses. Le tableau ci-dessous retranscrit les montants que la collectivité a acté pour les années 2017, 2018 et 2019 :

	Admission en Non-Valeur	Créances Eteintes
Année 2017	5 130.50 €	1 486.03 €
Année 2018	-	4 325,00 €
Année 2019	-	2 210,32 €
Année 2020	-	-

4 - Autres Tarifs

a) **Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)**

L'article 30 de la loi n°2012-354 du 14 mars 2012 de finances rectificative pour 2012, codifié à l'article L.1331-7 du Code de la Santé Publique, a créé la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC), avec entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2012 en remplacement de la Participation pour Raccordement à l'Égout (PRE) qui a été supprimée à compter de cette même date.

La PFAC est instituée sur le territoire du SEAPaN à compter de l'exécution de la délibération du comité syndical du 13 mai 2014, pour un montant maximum de 3 200 € HT par logement

La PFAC est due par les propriétaires d'immeubles de constructions nouvelles dont la construction, l'extension ou l'aménagement génère des eaux usées supplémentaires rejetées dans le réseau public de collecte des eaux usées.

La PFAC est exigible à la date du raccordement de l'immeuble à un réseau de collecte ancien ou nouveau, à la date d'achèvement des travaux pour l'extension ou du réaménagement d'un immeuble déjà raccordé qui rejette des eaux usées supplémentaires ou à la date du contrôle effectué par le service d'assainissement collectif, lorsqu'un tel contrôle a révélé l'existence d'un raccordement d'eaux usées.

La PFAC est calculée selon les modalités suivantes avec ces coefficients modérateurs :

- Constructions neuves : édification sur un terrain non construit

	Base surface de plancher (le m ²)	Coefficient modérateur
* Maisons individuelles (jusqu'à 2 logements/logement)	20 €	1
* Immeubles collectifs ou groupe d'habitations (défini par le code de la construction à compter de 3 logements/logement)	20 €	0,7
* Logements collectifs, bailleurs sociaux, maisons de repos, établissements de santé, internats, établissements de service public (par logement)	20 €	0,7

- Constructions neuves : modification de la partie existante

	Base surface de plancher (le m ²)	Coefficient modérateur
* Terrain supportant des constructions raccordées au réseau public destinées à être démolies avec réalisation de constructions nouvelles	20 €	1
* Extension ou changement de destination de constructions existantes raccordées au réseau générant des eaux usées complémentaires	20 €	1
* Aménagement intérieur d'un immeuble déjà raccordé au réseau public ne générant pas d'eaux usées supplémentaires	NÉANT	0

- Constructions existantes :

La PFAC est due par les propriétaires d'immeubles de constructions existantes qui génèrent des eaux usées supplémentaires rejetées dans le réseau public de collecte des eaux usées lors de la construction ou de l'extension du réseau public de collecte.

La PFAC est calculée selon les modalités suivantes avec coefficients modérateurs :

	Base surface de plancher par logement existant (le m²)	Coefficient modérateur
* Construction existante (si absence de déclaration de superficie 100 m ² appliqué)	20 €	0,3

b) Participation pour rejet d'eaux usées assimilées domestiques

La PFAC « assimilés domestiques » est instituée sur le territoire du SEAPaN à compter de l'exécution de la délibération en date du 13 mai 2014.

La PFAC « assimilés domestiques » est due par les propriétaires d'immeubles et d'établissements qui produisent des eaux usées provenant d'usages assimilables à un usage domestique, lorsque ces propriétaires demandent à bénéficier du droit de raccordement au réseau public de collecte prévu par l'article L. 1331-7-1 du Code de la Santé Publique.

La PFAC « assimilés domestiques » est exigible à la date d'accord de la demande par le service d'assainissement collectif de la demande mentionnée au paragraphe précédent. Elle est également exigible à la date du contrôle effectué par le service d'assainissement collectif, lorsqu'un tel contrôle a révélé l'existence d'un raccordement d'eaux usées provenant d'usages assimilables à un usage domestique sans que le propriétaire de l'immeuble ou de l'établissement produisant ces eaux usées ait présenté antérieurement une demande de raccordement.

La PFAC « assimilés domestiques » est calculée selon :

$$\text{Base de surface de plancher (m}^2\text{)} * 20 \text{ €} * 0,8 \text{ (coefficient modérateur)}$$

VI / AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT

1 - Réalisation de travaux sur le réseau d'assainissement

Les travaux d'entretien courant de prévention sur le réseau d'assainissement depuis 2010 ont permis une baisse du nombre d'interventions sur le réseau.

Le Service Assainissement de la Communauté de Commune du Pays de Nay réalise chaque année des travaux de remise à niveau de regards sous chaussée existant sur l'ensemble du territoire afin de rendre accessible un maximum de points.

L'Annexe 2 donne le détail des interventions réalisées sur le réseau d'assainissement pour l'exercice 2020. **Pour l'année 2020**, le taux de curage du linéaire total de réseau, que l'on considère de 210 km (on ne prend pas en compte le refoulement qui lui représente 28 km), est d'environ **2 %** (soit 4 km de réseau). Pour rappel, ce taux de curage était de 1 % en 2015, 2,4 % en 2016, 3 % en 2017, 4% en 2018 et 1,2% en 2019.

2 - Amélioration du fonctionnement & entretien des STEPs

a) Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP de BRUGES

Travaux et entretiens effectués sur la STEP de Bruges				
Date	Lieu	Tiers	Objet	Montant € HT
Janvier 2020	Bruges	Service Assainissement CCPN	Faucardage des roseaux, nettoyage des bassins plantés de roseaux	/
			Vidange motoréducteurs PR entrée STEP	/

Sur l'année 2020, seul l'entretien courant et la maintenance préventive (fauche et nettoyage des bassins plantés de roseaux) ainsi que l'entretien préventif électromécanique du poste entrée STEP ont été réalisés par les agents du Service Assainissement.

b) Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP d'ASSON

Travaux et entretiens effectués sur la STEP de Asson				
Date	Lieu	Tiers	Objet	Montant € HT
30/03/2020	Asson	SEIHE	Dépannage clarificateur	210
Janvier 2020	Asson	Service Assainissement CCPN	Vidange motoréducteurs PR entrée STEP	/

Sur l'année 2020, il n'y a pas eu de dépenses concernant les opérations de renouvellement et de réparation du matériel électromécanique et électronique. Seuls ont été réalisées sur la STEP d'Asson l'entretien courant et la maintenance préventive (vidange et contrôles des ouvrages électro mécaniques) par les agents du Service Assainissement ainsi qu'un dépannage par notre sous-traitant SEIHE

c) Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP de LESTELLE

Travaux et entretiens effectués sur la STEP de Lestelle				
Date	Lieu	Tiers	Objet	Montant € HT
Janvier 2020	Lestelle	Service Assainissement CCPN	Vidange motoréducteurs PR entrée STEP	/

Sur l'année 2020, il n'y a pas eu de dépenses concernant les opérations de renouvellement et de réparation du matériel électromécanique et électronique. Seuls ont été réalisées sur la STEP de Lestelle l'entretien courant et la maintenance préventive (vidange et contrôles des ouvrages électro mécaniques) par les agents du Service Assainissement.

d) Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP de BALIROS

Travaux et entretiens effectués sur la STEP de Baliros				
Date	Lieu	Tiers	Objet	Montant € HT
Janvier 2020	Baliros	Service Assainissement CCPN	Vidange motoréducteurs PR entrée STEP	/
08/01/2020		Loubsens	Réparation pompe entrée STEP	459,35
26/05/2020		SEIHE	Dépannage et révision télérupteur	123
08/09/2020		SEIHE	Dépannage armoire électrique	240
		Loubsens	Réparation moteur aérateur	828,7

Sur l'année 2020, les dépenses concernant les opérations de renouvellement et de réparation du matériel électromécanique et électronique de la STEP de Baliros, se sont élevées à **1 650 € HT**.

e) Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP de MONTAUT

Travaux et entretiens effectués sur la STEP de Montaut				
Date	Lieu	Tiers	Objet	Montant € HT
Janvier 2020	Montaut	Service Assainissement CCPN	Vidange motoréducteurs PR entrée STEP	/
08/01/2020		SMI	Compresseur d'air	177
26/05/2020		BIOTRADE	Sacs longopac	290
08/09/2020		SEPIM	Electrovanne eau industrielle	79,8

Sur l'année 2020, les dépenses concernant les opérations de renouvellement et de réparation du matériel électromécanique et électronique de la STEP de Montaut, se sont élevées à **547 € HT**.

f) Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP d'ASSAT

Travaux et entretiens effectués sur la STEP d'Assat - Bordes				
Date	Lieu	Tiers	Objet	Montant € HT
Janvier 2020	Assat	Service Assainissement CCPN	Vidange motoréducteurs PR entrée STEP	/
18/03/20		SEPEX France	Pièces de rechange stator/rotor pompes	698,61
08/09/20		HUBER Techno	capteur presse à vis	164,4
08/09/20		LOXAM	location manuscopique pour levage presse	494
29/10/20		SEPEX France	Huiles réducteur/transmission	297,97
09/12/200		BIOTRADE	Sacs longopac	435
09/12/20		HUBER Techno	Révision presse à vis 3000h	5449,84

Sur l'année 2020, les dépenses concernant les opérations de renouvellement et de réparation du matériel électromécanique et électronique (réalisées par des tiers) se sont élevées à **7 540 € HT**. Seuls l'entretien courant et la maintenance préventive (vidange et contrôles des ouvrages électro mécaniques) ont été réalisés par les agents de la CCPN.

Ce montant est un peu plus important que les autres années en raison de la révision de la presse à ses 3000 heures de fonctionnement pour un coût de 5450€HT.

g) Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP de BAUDREIX

Travaux et entretiens effectués sur la STEP de Baudreix				
Date	Lieu	Tiers	Objet	Montant € HT
Janvier 2020	Baudreix	Service Assainissement CCPN	Vidange motoréducteurs PR entrée STEP	/
23/03/20		SEIHE	Carte modem, antenne et amplificateur supervision	760,5
24/03/20		SEIHE	Dépannage remise en route STEP	140
26/05/20		SEIHE	Dépannage PR recirculation STEP	70
30/06/20		LOUBSENS	pompe Lowara neuve eau indus	1932
26/11/20		SEIHE	Hydrovar neuf STEP Baudreix	2363,14
09/12/20		BIOTRADE	Sacs longopac	725

Sur l'année 2020, les dépenses concernant les opérations de renouvellement et de réparation du matériel électromécanique et électronique de la STEP de Baudreix se sont élevées à **5 990 € HT**.

3 - Contrôle des rejets non domestiques dans les réseaux d'assainissement

Les années 2014 à 2020 ont été marquées par la signature des fiches de prescriptions, des autorisations et des conventions de déversement des établissements concernés suite à l'étape de visites aux établissements recensés sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Nay réalisée en 2013.

Sur le territoire de la CCPN 91 établissements sont concernés dont 3 industriels (S.A. Laguilhon, SODEXO et SAFRAN).

Le tableau présenté en Annexe 6 répertorie ces établissements concernés ainsi que le type de document auquel ils sont assujettis.

NB : les fiches de prescriptions concernent les établissements dont l'activité est assimilée domestique au sens de la loi Warsmann II et figure dans l'Annexe I de l'Arrêté du 21 décembre 2007.

VII / OBJECTIFS DU SERVICE ASSAINISSEMENT POUR L'ANNEE 2020

Il s'agit des objectifs mis en œuvre par le Service Assainissement de la Communauté de communes du Pays de Nay pour améliorer le fonctionnement du système d'assainissement. Les objectifs se déclinent autour de 3 axes :

1 - Travaux et contrôles

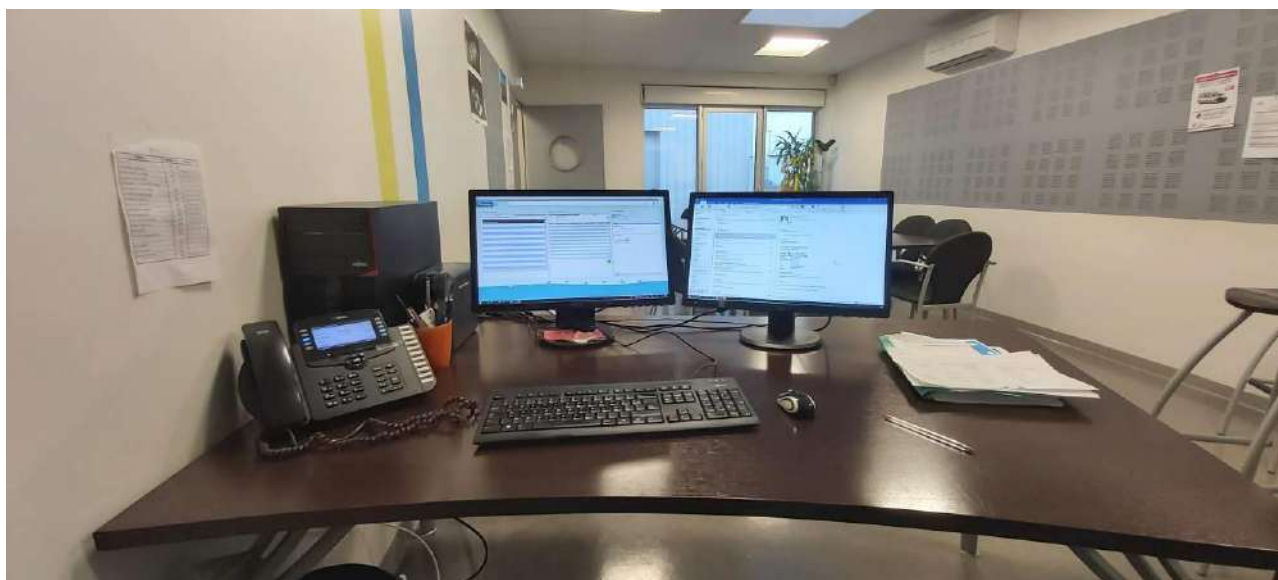
- ⇒ Poursuite de la construction des réseaux de collecte de Lagos (2021 à 2022) et de Bordères (2023 à 2024), de la réhabilitation du réseau d'assainissement de Bénéjacq et de la station d'épuration d'Asson (2021).
- ⇒ Schéma Directeur d'assainissement avec la mise à jour des données sur les réseaux dans les secteurs où des données sont manquantes ou douteuses, ce qui permettra d'optimiser la connaissance du territoire et des abonnés, mais aussi de répondre plus rapidement aux attentes des usagers.
- ⇒ Travaux sur l'amélioration du fonctionnement des PR de Bénéjacq
- ⇒ Travaux de modernisation de la STEP de Lestelle

2 - Études et prospectives

- ⇒ Suivi d'un nouveau Schéma Directeur d'Assainissement sur le territoire de la CCPN.
- ⇒ Optimisation du fonctionnement des stations d'épuration.
- ⇒ Diagnostic permanent du réseau d'assainissement.
- ⇒ Etude pour l'extension de la STEP d'Asson (1 000 EH à 2 000 EH) : maîtrise d'œuvre
- ⇒ Avant-projet de réhabilitation du canal unitaire Marcadieu/Remparts à Nay
- ⇒ Avant-projet de création du réseau d'assainissement d'Assat

3 - Fonctionnement du service

- ⇒ Augmenter les actions de prévention (document unique d'évaluation des risques).
- ⇒ Optimisation de l'exploitation des STEP, rendue possible grâce à la régie.
- ⇒ Communication : actualisation du site internet du Service eau / assainissement de la CCPN



Adaptation des postes de travail des agents du service des eaux selon le protocole national (1 agent par bureau, ici une collaboratrice GRC est isolée dans la salle de réunion de la maison de l'eau).

1 - Annexe 1 : Avis sur documents d'urbanisme

COMMUNES	Contrôles de raccordement 2020			Avis d'urbanisme		
	Neuf	Vente	Enquête régie	CU	PC + PA	DP
Angaïs	6	3	/	/	5	/
Arbéost	/	/	/	/	/	/
Arros-de-Nay	4	4	/	/	5	/
Arthez d'Asson	/	/	/	/	/	/
Assat	8	4	/	1	6	/
Asson	4	9	/	3	7	/
Balios	4	3	/	/	2	/
Baudreix	3	3	/	1	4	/
Bénéjacq	8	15	/	7	13	4
Beuste	/	/	/	1	8	4
Boeil-Bezing	7	8	/	2	8	1
Bordères	/	1	/	2	2	/
Bordes	19	23	/	5	18	/
Bourdettes	/	3	/	4	7	/
Bruges-Capbis-Mifaget	/	9	/	/	/	/
Coarraze	1	25	/	5	11	4
Ferrières	/	/	/	/	/	/
Haut-de-Bosdarros	/	/	/	/	/	/
Igon	2	4	/	/	11	/
Lagos	/	/	/	/	/	2
Lestelle-Bétharram	/	9	/	/	/	2
Mirepeix	1	12	/	2	5	/
Montaut	4	4	/	6	6	1
Narcastet	/	3	/	1	1	/
Nay	2	37	/	1	12	/
Pardies-Piétat	1	1	/	3	3	/
Saint-Abit	/	1	/	2	2	/
Saint-Vincent	/	/	/	/	/	/
TOTAL	74	181	/	46	136	18

Avec :

CU : Certificat d'urbanisme

PC : Permis de construire

PA : Permis d'aménager

DP : Déclaration de travaux

2 - Annexe 2 : Détail des interventions effectuées sur le réseau

Entretien+A1:I84 / hydrocurage ouvrages et réseaux 2020								
date	lieu intervention	nature	type intervention	linéaire (en ml)	ITV	volume évacués (en m3)	site de traitement	N° BSDI
13/01/2020	Coarraze	Réseau	débouchage réseau 47 route de Saint-Vincent	200,00				
24/01/2020	Coarraze	Réseau	débouchage réseau 47 route de Saint-Vincent	250,00				
03/02/2020	Coarraze	4 rue du stade	débouchage branchement EU	6,00				
04/02/2020	Coarraze	7 rue du Gabizos	débouchage branchement EU	6,00				
04/02/2020	Nay	Cote Saint Martin	débouchage branchement EU	5,00				
17/02/2020	Asson	Step	Pompage REC - dépotage sur site					
27/02/2020	Coarraze	Route de St Vincent	curage réseau	335,00				
02/03/2020	Asson	Step	pompage REC - dépotage sur site					
02/03/2020	Coarraze	Route de St Vincent	curage réseau	50,00				
02/03/2020	Coarraze	Chemin les Coustous	curage réseau	270,00				
02/03/2020	Coarraze	Chemin Darré Lousta	curage réseau	200,00				
12/03/2020	Nay	9 rue du Régiment de	débouchage branchement assainissement					
26/03/2020	Coarraze	23 rue de l'Esteibette	débouchage branchement assainissement					
26/03/2020	Mirepeix	14 route de Bordères	débouchage branchement assainissement					
14/04/2020	Coarraze	23 rue de l'Esteibette	débouchage branchement assainissement	30,00				
14/04/2020	Nay	Rue Jean Seignères	débouchage réseau EU	50,00		3,960	Labat à Aire	2522
16/04/2020	Coarraze	Avenue de la Résista	Débouchage et curage réseau EU	270,00				
16/04/2020	Asson	Step	Pompage REC - dépotage sur site					
11-mai	Asson	Curage PR entrée Ste	Curage PR entrée Step					
11-mai	Asson	Curage PR	Curage PR impasse du Bié					
11-mai	Igon	Curage PR	Curage PR Lott Isarce					
11-mai	Igon	Curage PR	Curage PR Lavoir					
11-mai	Igon	Curage PR	Curage PR Capbat					
11-mai	Igon	Curage PR	Curage PR Hourcq					
11-mai	Coarraze	Curage PR	Curage PR Montjoie					
11-mai	Baudreix	Curage PR	Curage PR Lot la Chataigneraie					
11-mai	Baudreix	Curage PR	Curage PR impasse Gabizos (NEUF)					
11-mai	Baudreix	Curage PR	Curage PR impasse Bur (NEUF)					
11-mai	Assat-Bordes	Curage PR	Curage PR lot les Prairies					
11-mai	Assat-Bordes	Curage PR	Curage PR les Granges					
11-mai	Montaut	Curage PR	Curage PR 1 - Aiguillous					
11-mai	Montaut	Curage PR	Curage PR 2 - Bétharram					
11-mai	Montaut	Curage PR	Curage PR 3 - Lanne de Haut					
11-mai	Montaut	Curage PR	Curage PR 4 - Route de Saint-Vincent					
11-mai	Montaut	Curage PR	Curage PR 5 - Lot le Mourle					
12-mai	Bénéjacq	Curage PR	Curage PR Violettes			8,100	Labat à Aire	2527 - 2595
12-mai	Bénéjacq	Curage PR	Curage PR Moulin - Chemin Barcanous					
12-mai	Bénéjacq	Curage PR	Curage PR les Lanots					
12-mai	Bénéjacq	Curage PR	Curage PR Artigues					
12-mai	Bénéjacq	Curage PR	Curage PR Esp. Pyrénées - Super U					
12-mai	Nay	Curage PR	Curage PR Rue du Canal					
12-mai	Bourdettes	Curage PR	Curage PR Lot Andars					
12-mai	Bourdettes	Curage PR	Curage PR Village - Rue du Moulin					
12-mai	Arros-Nay	Curage PR	Curage PR Lot les Vignes					
12-mai	Arros-Nay	Curage PR	Curage PR Lot le Verger					
12-mai	Mirepeix	Curage PR	Curage PR Lot Pyrène					
12-mai	Mirepeix	Curage PR	Curage PR Lot Estibette					
12-mai	Saint-Abit	Curage PR	Curage PR Village					
12-mai	Pardies-Piétat	Curage PR	Curage PR Stade					
12-mai	Baliros	Curage PR	Curage PR Poste Pression					
12-mai	Assat-Bordes	Curage PR	Curage PR Clément Ader					
12-mai	Montaut	Curage PR entrée Ste	Curage PR entrée Step					
13-mai	Narcastet	Curage PR	Curage PR Gens du voyage					
13-mai	Narcastet	Curage PR	Curage PR Brangot					
13-mai	Narcastet	Curage PR	Curage PR Lot Les Berges du Moulin					
15-mai	Nay	Débouchage réseau	8 rue de l'Aubisque					
18-mai	Bénéjacq	Curage PR	Curage PR Montplaisir			4,000	Labat à Aire	2529
18-mai	Bénéjacq	Curage PR	Curage PR DO Henri IV					
18-mai	Bénéjacq	Curage PR	Curage PR ancienne Step					
18-mai	Nay	Curage PR	Curage PR Saint-Roch					
19-mai	Baudreix	Curage PR	Curage PR Okiri					
19-mai	Nay	Curage PR	Curage PR Textile					
19-mai	Coarraze	Curage réseau	rue du stade	80,00				
25-mai	Lestelle	Curage PR	Curage PR PR 1 - Gave (pression)					
25-mai	Lestelle	Curage PR	Curage PR PR 2 - Bambous (pression)					
25-mai	Lestelle	Curage PR	Curage PR PR 4 - Cazenave (pression)					
25-mai	Lestelle	Curage PR	Curage PR PR 5 - Stade (pression)					
25-mai	Lestelle	Curage PR	Curage PR PR 6 - Mengelate (pression)					
25-mai	Coarraze	Curage réseau	Rue de la Gare	100,00		5,140	Labat à Aire	2596
25-mai	Nay	Débouchage branche	Côte de Saint-Martin					
25-mai	Assat-Bordes	Curage PR	Curage PR Lot Cabaliros					
25-mai	Baliros	Curage PR	Curage PR du stade					
26-mai	Bruges	Curage PR	Curage PR amont Step					
26-mai	Asson	Curage PR	Curage PR Marancy					
15/06/2020	Assat-Bordes	Curage PR entrée Ste	Curage PR entrée Step					
16/06/2020	Coarraze	Curage PR	Curage PR Pont du Lagoïn					
16/06/2020	Nay	2 rue Montbula	Débouchage branchement assainissement			5,480	Labat à Aire	2533
16/06/2020	Lestelle	Curage PR entrée Ste	Curage PR entrée Step					
16/06/2020	Lestelle	Step	Pompage des graisses					
16/06/2020	Baliros	Curage PR entrée Ste	Curage PR entrée Step					

24/06/2020	Baudreix	Curage réseau	Curage réseau amont PR Okiri	200,00				
24/06/2020	Coarraze	Curage réseau	Curage réseau Route de Saint-Vincent	100,00				
30/06/2020	Baudreix	ITV	ITV réseau amont PR Okiri					
30/06/2020	Coarraze	ITV	ITV route de Saint Vincent					
17/07/2020	Coarraze	Branchement / 4 rue	Débouchage du branchement	10,00				
17/07/2020	Coarraze	Curage rue du stade	Curage réseau suite débouchage	50,00				
04/08/2020	Coarraze	1 rue de la Résistance	Débouchage réseau	100,00				
14/08/2020	Lestelle	rue des écoles	Débouchage réseau	50,00				
17/08/2020	Asson	30 rue de la Bastide	Débouchage du branchement	5,00				
31/08/2020	Nay	14 côte Saint-Martin	Débouchage du branchement	25,00				
01/09/2020	Asson	Step	Pompage REC - dépotage sur site					
04/09/2020	Angaïs	17 rue de la gare	Débouchage du branchement	5,00				
05/10/2020	Bénéjacq	97 rue des Pyrénées	Curage branchement	10,00				
05/10/2020	Bordes	Avenue Szydowski	Curage réseau	20,00				
06/10/2020	Montaut	Step	Pompage REC - dépotage sur site					
31/10/2020	Angaïs	Rue Henri IV	Débouchage réseau	150,00				
02/11/2020	Bordes	Avenue Henri IV	Débouchage réseau (urgence)	100,00				
12/11/2020	Baliros	Route des Pyrénées	Débouchage branchement (urgence)	15,00				
12/11/2020	Baliros	Route des Pyrénées	Curage réseau suite débouchage brt (urgence)	120,00				
17/11/2020	Nay	Curage PR	PR rue du Canal					
17/11/2020	Nay	Curage PR	PR Textile					
17/11/2020	Nay	Curage PR	PR La Poste					
17/11/2020	Mirepeix	Curage PR	PR Lot. Estibette					
17/11/2020	Mirepeix	Curage PR	PR Lot. Pyrène					
17/11/2020	Coarraze	Curage PR	PR Montjoie					
17/11/2020	Bénéjacq	Curage PR	PR Violettes					
17/11/2020	Bénéjacq	Curage PR	PR Artigues					
18/11/2020	Bénéjacq	Curage PR	PR Moulin Ch. Bascanous					
18/11/2020	Bénéjacq	Curage PR	PR Les Lanots					
18/11/2020	Bénéjacq	Curage PR	PR DO Henri IV					
18/11/2020	Bénéjacq	Curage PR	PR Montplaisir					
18/11/2020	Bénéjacq	Curage PR	PR Ancienne Step					
18/11/2020	Bénéjacq	Curage PR	PR Espace Pyrénées Super U		3,000	Labat à Aire	3957	
18/11/2020	Coarraze	Curage PR	PR Pont du Lagoin					
19/11/2020	Asson	Curage PR	PR entrée step					
19/11/2020	Bruges	Curage PR	PR amont Sep					
19/11/2020	Igon	Curage PR	PR 1 - Hourcq					
19/11/2020	Igon	Curage PR	PR 2 - Lavoir					
19/11/2020	Igon	Curage PR	PR 3 - Capbat					
19/11/2020	Igon	Curage PR	PR 4 - Lot. Isarce					
19/11/2020	Bourdettes	Curage PR	PR lot. Andars					
20/11/2020	Pardie-Piétat	Curage PR	PR stade					
20/11/2020	Saint-Abit	Curage PR	PR Village					
20/11/2020	Arros-Nay	Curage PR	PR Les Vignes					
20/11/2020	Bourdettes	Curage PR	PR Village - Rue du Moulin					
20/11/2020	Nay	Curage PR	PR Saint-Roch					
25/11/2020	Nay	24 cours Pasteur	Débouchage branchement (urgence)	10,00				
25/11/2020	Bordes	Avenue du Béarn	Débouchage réseau (urgence)	100,00				
01/12/2020	Angaïs	Curage réseau	Rue du Mont	300,00				
01/12/2020	Assat / Bordes	Curage PR	PR Clément Ader					
01/12/2020	Assat / Bordes	Curage PR	PR Lot. Cabaliros					
01/12/2020	Assat / Bordes	Curage PR	PR Lot. Les Prairies					
01/12/2020	Bordes	10 avenue du béarn	Débouchage et curage réseau (urgence)	100,00				
02/12/2020	Arros-Nay	Curage PR	PR Le Verger					
02/12/2020	Bénéjacq	Curage PR	PR Moulin Ch. Bascanous					
02/12/2020	Montaut	Curage PR	PR 4 - Route de Saint Vincent					
02/12/2020	Montaut	Curage PR	PR 1 - Aiguillous					
02/12/2020	Montaut	Curage PR	PR 3 - Lanne de Haut		6,26	Labat à Aire	3953	
02/12/2020	Montaut	Curage PR	PR 2 - Bétharram					
02/12/2020	Montaut	Curage PR	PR 5 - Le Mourle					
02/12/2020	Bétharram	Curage PR	PR 1 - Gave (pression)					
02/12/2020	Asson	Curage PR	PR impasse du Bié					
03/12/2020	Bétharram	Curage PR	PR 2 - Bambous (pression)					
03/12/2020	Bétharram	Curage PR	PR 4 - Cazenave (pression)					
03/12/2020	Bétharram	Curage PR	PR 5 - Stade (pression)					
03/12/2020	Bétharram	Curage PR	PR 6 - Mengelate (pression)					
03/12/2020	Baliros	Curage PR	PR Poste pression					
07/12/2020	Narcastet	Curage PR	PR La Cassourade					
07/12/2020	Narcastet	Curage PR	PR Gens du Voyage					
07/12/2020	Narcastet	Curage PR	PR Lot. Les Berges du Moulin					
07/12/2020	Baudreix	Curage PR	PR La Chaigneraie					
07/12/2020	Baudreix	Curage PR	PR Gabizos					
07/12/2020	Beuste	Curage PR	PR 4 - principal		5,70	Labat à Aire	3960	
07/12/2020	Bénéjacq	Curage PR	PR Montplaisir					
07/12/2020	Assat / Bordes	Curage PR	PR Les Granges					
09/12/2020	Baudreix	Curage PR	PR Okiri					
09/12/2020	Assat / Bordes	Curage PR	PR entrée step					
09/12/2020	Montaut	Curage PR	PR entrée step					
09/12/2020	Coarraze	Curage réseau	Rue Jean Duhourcau	350,00				
10/12/2020	Coarraze	Curage réseau	Rue Charles Péguy	400,00				
14/12/2020	Pardies-Piétat	Curage PR	PR Stade					
22/12/2020	Bénéjacq	Curage PR	PR PAE Monplaisir					
30/12/2020	Beuste	Curage PR	PR 4 - principal					
TOTAL	/	/	/	4072,00	0,00	41,64	/	/

3 - Annexe 3 : Etat d'avancement de la programmation des travaux

Intitulé du projet	Communes	Etudes / Moe	Etat d'avancement
Extension STEP ASSON (2 000 EH)	ASSON	MOE	Terminé en juin 2020
Création du réseau EU	BEUSTE	Interne	En cours (fin mai 2020)
Création du réseau EU	BAUDREIX	Interne	Terminé en 2019)
Création du réseau EU	LAGOS	Interne	Programmation en 2021
Création du réseau EU	BORDERES	Interne	Programmation en 2023
Travaux divers sur le réseau EU	CCPN	Interne	Terminé en 2019
Création branchements nouveaux abonnés	SEAPaN	Interne	59 branchements

4 - Annexe 4 : Programmation des travaux sur le réseau d'assainissement

Programme de travaux du SAPAN sur la période 2012 - 2018					
Nature du projet	Objectif des travaux	Année de réalisation	Coût estimatif des travaux	Aides potentielles Conseil Général	Aides potentielles Agence de l'Eau
Création du réseau de collecte de Montaut <i>TF et TC1 (déjà financé par AEAG)</i>		2012-2013	2 767 220 €	25% soit 691 805€	606 922 €
Création de la STEP de collecte de Montaut <i>(déjà financé par AEAG)</i>		2012-2013	1 105 450 €	25% soit 276 363€	360 711 €
Dernière tranche de restructuration du réseau de Nay <i>(déjà financé par AEAG)</i>	Mise en conformité ERU	2014	1 055 000 €	25% soit 263 750€	276 320 €
Dernière tranche de création du réseau de collecte de Montaut <i>(déjà financé par AEAG)</i>		2014	1 172 940 €	25% soit 293 235€	425 910 €
	Coût réel des travaux	2012-2014	6 100 610 €	1 525 153 € soit 25 %	1 669 863 € soit 27,4 %
Réhabilitation de l'ANC du site touristique de Notre Dame à Parides Piétat (32 EH)	ANC	2014	50 000 €	15% 7 500 €	25% soit 12 500€
Abandon de la station d'épuration de ciément Ader à Assat (démantelement et restructuration du réseau)	DCE - PAOT unité gave de Pau - diminuer la pression domestique sur le Lagoin	2013	382 000 €	15% soit 54 000€	50% soit 180 000€
Réhabilitation du réseau sur Asson (tranche 1)	Mise en conformité ERU	2014	525 000 €	15% soit 75 000€	50% soit 250 000€
Extension de la station d'épuration de Bordes (+ 10 000 EH)	PAOT unité gave de Pau - diminuer la pression domestique sur le Lagoin	2014-2015	3 200 000 €	15% soit 525 000€	34% soit 1 088 000€
Réhabilitation du réseau sur Asson Tranche 2	Mise en conformité ERU	2016	530 000 €	15% soit 79 500€	50% soit 227 000€
Extension de la station d'épuration de Baudreix (+ 10 000 EH)	PAOT unité gave de Pau - diminuer la pression domestique sur le Lagoin	2016	2 800 000 €	15% soit 420 000€	33% soit 924 000€
Extensions de collecte	faire face à la forte pression foncière	2013-2016	300 000 €	15% soit 60 000€	25% soit 75 000€
	Coût estimatif des travaux	2013-2016	7 787 000 €	1 221 000 € soit 15,7 %	2 756 500 € soit 35,4 %
Extension de la station d'épuration d'Asson	Mise en conformité ERU	2017	470 000 €		50% soit 235000€
Abandon de la station d'épuration de Bénéjacq et création d'un refoulement jusqu'à la STEP de Baudreix	DCE - PAOT unité gave de Pau - diminuer la pression domestique sur le Lagoin	2017	1 050 000 €		50% soit 525 000€
Restructuration du réseau de collecte de Baudreix.		2017	1 240 000 €		25% soit 310 000€
Restructuration réseau de Bénéjacq (réhabilitation)		2018	600 000 €		25% soit 150 000€
Refoulement des effluents de Beuste Lagos et Bordères vers le système d'assainissement de Bordes	DCE - PAOT unité gave de Pau - diminuer la pression domestique sur le Lagoin + Captage Grenelle de Bordes	2018	800 000 €		40% soit 320 000€
Création du réseau de collecte de Beuste (230 raccordements)		2018	2 000 000 €		40% soit 800 000€
Création du réseau de collecte de Lagos (210 raccordements)	DCE - PAOT unité gave de Pau - diminuer la pression domestique sur le Lagoin + Captage Grenelle Bordes	2019	-		-
Création du réseau de collecte de Bordères (230 raccordements)		2020	-		-
Extensions de collecte	faire face à la forte pression foncière	2016-2018	200 000 €		25% soit 50 000€
	Coût total estimatif des travaux	2016-2018	6 360 000 €		2 340 000 € soit 36,8 %
	Coût global des travaux projetés pendant le contrat	2013-2018	14 147 000 €	1 221 000 € soit 8,6%	5 096 500 € soit 36,0 %
	Coût global des travaux projetés	2012-2018	20 247 610 €	2 746 153 € soit 13,6 %	8 766 363 € soit 33,4 %

Programmation 2012 du CG 64

Période du contrat territorial CG 2013-

2018 fin X programme

* : Au-delà de 2016, absence de lisibilité concernant les aides du Conseil Général 64

5 - Annexe 5 : Liste des postes de relevage sur le territoire du SEAPaN

Nom du poste de relevage	Communes	Conso 2015 ² (kWh/an)	Conso 2016 ² (kWh/an)	Conso 2017 ² (kWh/an)	Conso 2018 ² (kWh/an)	Conso 2019 ² (kWh/an)	Conso 2020 ² (kWh/an)
PR LES VIGNES	ARROS-NAY	113	140	140	156	243	175
PR LOT. LE VERGER	ARROS-NAY	201	240	250	404	380	310
PR ZONE CLÉMENT ADER	ASSAT	6930	7929	2982	12784	5299	12954
PR DE BIE	ASSON	237	1335	362	111	603	1137
PR DE MARANCY	ASSON	6009	5035	6614	6608	6616	-9561
PR des Pyrénées	Asson	Nouveau PR				599	323
PR STADE (BALIROS 1)	BALIROS	104	132	115	57	82	118
PR BALIROS (côté PMC)	BALIROS	673	830	713	943	692	853
PR O'KIRI	BAUDREIX	Conso incluse avec STEP			21457	35210	37265
PR LOT. LA CHATAIGNERAIE	BAUDREIX	Pas de données - Lotissement			0	0	0
PR IMPASSE Gabizos	BAUDREIX	Nouveau PR				-5	266
PR rue Vert Galant	BAUDREIX	Nouveau PR				50	489
PR BENEJACQ PAE	BENEJACQ	2 865	3919	3436	3311	3563	2479
PR HENRI IV (DO)	BENEJACQ	1 056	1000	682	960	803	1021
PR ESPACE DES PYRENEES (SUPER U)	BENEJACQ	- 99 539	530	332	338	511	625
PR RUE DU MOULIN	BENEJACQ	829	908	566	1604	906	1807
PR DES ARTIGUES	BENEJACQ	5 876	12379	10875	7804	9499	11648
PR VIOLETTES	BENEJACQ	452	486	365	600	714	800
PR LOT. LES LANOTS	BENEJACQ	Pas de données - Lotissement		300	631	616	648
PR LES GRANGES	BORDES	14 518	16906	12814	23213	15492	24024
PR LOT. PIC D'ORHY	BORDES	Pas de données - Lotissement	-	-	0	0	0
PR LOT LES PRAIRIES	BORDES	Pas de données - Lotissement	-	209	351	340	298
PR LOT. ANDARS	BOURDETTES	Pas de données - Lotissement	434	382	367	401	400
PR TEXTILE	BOURDETTES	2 741	3039	2953	4311	4998	5250
PR VILLAGE	BOURDETTES	6 823	6604	6887	7247	6401	6985
PR AMONT STEP BRUGES	BRUGES	Pas de données - Gestion	2781	2256	4069	2952	4512
PR PONT DU LAGOIN	COARRAZE	3 983	6034	2392	2888	-6885	13282
PR LA MONTJOIE	COARRAZE	1 765	456	674	1095	1571	5817
PR HOURCQ	IGON	3 715	3998	4134	4571	4205	4848
PR LAVOIR	IGON	1 966	2900	2756	3139	3547	5043
PR CAPBAT	IGON	912	1300	1105	984	918	842
PR LOT. ISARCE	IGON	763	1250	892	985	934	1031
Poste Pression Collège	LESTELLE				-43	-22	-4
PR LOT. PYRENE	MIREPEIX	129	142	111	117	125	252
PR LOT. ESTIBETTE	MIREPEIX	Pas de données - Lotissement			0	0	0
PR 01 LES AIGUILLOUS	MONTAUT	2 691	2542	1630	1783	1658	1718
PR 02 BETHARRAM	MONTAUT	- 2 877	1696	2181	2321	3243	3140
PR 03 L'ANNE DE HAUT	MONTAUT	Pas de données - Mise en service	138	700	936	941	1616
PR 04 RTE DE ST VINCENT	MONTAUT	- 2 136	-157	813	851	-504	964
PR 05 LE MOURLE	MONTAUT	- 8 122	435	470	510	595	581
PR BRANGOT	NARCASTET				235	312	536
PR Gens du Voyage	NARCASTET				-3101	525	510
PR chemin Brangot	NARCASTET						282
PR RUE DU CANAL	NAY	346	1662	1515	1527	825	628
PR SAINT ROCH	NAY	7 097	6272	5912	7966	11377	13215
PR de la Poste	NAY	Nouveau PR				1	11
PR PARDIES PIETAT	PARDIES PIETAT	1 712	2365	1343	2697	1891	2457
MICRO STEP SANCTUAIR	PARDIES PIETAT	-	-	1909	642	-571	34
PR SAINT ABIT	SAINT ABIT	1186	1224	434	689	805	871
TOTAL	41	78 117	96 884	82 205	128 372	122 456	162 500

6 - Annexe 6 : Listing des établissements assimilés domestiques et non domestiques

Enseigne	Adresse	Code Postal	Commune	Code NAF	Activité Réelle exercée	Prétraitement existant	Si non, équipement	Remarques	Réseau ?	Document
LA ROSE GOURMANDE	PLACE DU PIC DU MIDI D'OSSAU	64800	ARROS DE NAY	1071C	BOULANGERIE, PATISSERIE ARTISANALE, FABRICATION ET VENTE.	NON	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
SERVICES MOTO ET COMPETITION	PARC D'ACTIVITES CLEMENT ADER	64510	ASSAT	3312Z	ENTRETIEN ET REPARATION DE TOUS VEHICULES MOTORISES	/	OUI	CUVE RETENTION PEHD	OUI	AUTORISATION
SARL TRANSPORTS ESTRASSE ET FILS	PARC D'ACTIVITES CLEMENT ADER	64510	ASSAT	4942Z	TRANSPORTS ROUTIERS.	/	OUI	/	OUI	AUTORISATION
LA CABANE A PIZZA	6 CHEMIN DE LITOR	64800	ASSON	5610C	FABRICATION ET VENTE DE PIZZAS ET BOISSONS.	NON	NON	Activité peu importante	OUI	PRESCRIPTIONS
CHEZ NATI	3 ROUTE DE LOURDES	64800	ASSON	4711B	RESTAURANT, SALON DE THÉ, PLATS À EMPORTER.	NON	NON	Activité peu importante	OUI	PRESCRIPTIONS
STATION TOTAL - BAR TABAC	65 ROUTE DE L'AUBISQUE	64800	ASSON	5630Z	BAR, TABAC, SQUASH, STATION-SERVICE.	NON	OUI	Bar/tabac/station essence	OUI	AUTORISATION
O PALAIS GOURMAND	3 RUE DU GABIZOS	64800	ASSON	1071C	BOULANGERIE, PÂTISSERIE	NON	NON	Point de vente uniquement	OUI	SANS OBJET
O' KIRI	AVENUE DU LAC	64800	BAUDREIX	5530Z	CAMPING, CARAVANING, GITES, BAR ET RESTAURANT.	OUI (bac à graisses)	NON	/	OUI	AUTORISATION
LHOMY BOUCHERIE CHARCUTERIE	30 RUE DU TOURMALET	64800	BENEJACQ	4722Z	BOUCHERIE, CHARCUTERIE, TRAITEUR.	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
LE TIRANT D'EAU	16 PLACE DE LA FONTAINE	64800	BENEJACQ	5610A	DÉBIT DE BOISSONS, BAR, CAFÉ, RESTAURANT	NON	OUI	Huiles usagées et épluchures	OUI	PRESCRIPTIONS
BOULANGERIE CAMGUILHEM	16 RUE DES PYRENEES	64800	BENEJACQ	4724Z	BOULANGERIE, PÂTISSERIE	NON	NON	Point de vente uniquement	OUI	SANS OBJET
SARL AUBIES TROUILH	47 RUE DES PYRENEES	64800	BENEJACQ	1013B	SALAISSONNIER, CHARCUTIER, ABATTEUR, BOUCHERIE, VOLAILLER, CONSERVES.	NON	OUI	/	OUI	PRESCRIPTIONS
MAISON BORDENAVE	50 RUE DES PYRENEES	64800	BENEJACQ	1013B	CHARCUTIER, TRAITEUR.	OUI (2 bacs dégraisseur)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
CHARCUTERIE MILLET	2 IMPASSE DES BRUYERES	64800	BENEJACQ	1013B	CHARCUTERIE, TRAITEUR, PLATS A EMPORTER.	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
CHARCUTERIE ABADIE	1 RUE VICTOR HUGO	64800	BENEJACQ	1013B	CHARCUTERIE, TRAITEUR.	NON	OUI	/	OUI	PRESCRIPTIONS
S.A.S LAGUILHON	177 RUE DES PYRENEES	64800	BENEJACQ	1013A	FABRICATION ET VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL DE CONFITS DE VOLAILLES GRASSES ET DE LEURS ABATS. FABRICATION DE CONSERVES	A faire	OUI	/	OUI	AUTORISATION + CONVENTION
SARL PYRETRANS	9 IMPASSE DU PRE DU ROY	64800	BENEJACQ	4941A	TRANSPORT TERRESTRE DE MARCHANDISES ET DE MATIERES DANGEREUSES	/	OUI	/	OUI	AUTORISATION
BOUCHERIE CHARCUTERIE LACOSTE	13 RUE PASTEUR	64800	BENEJACQ	1013B	BOUCHER, CHARCUTIER, VENTE DE PLATS PRÉPARÉS, TRAITEUR.	OUI	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
MCDONALD'S	132 RUE DES PYRENEES	64800	BENEJACQ	5610C	RESTAURATION A SERVICE RAPIDE.	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	AUTORISATION
SUPER U	132 RUE DES PYRENEES	64800	BENEJACQ	4711D	EXPLOITATION D'UN SUPERMARCHÉ, STATION-SERVICE.	OUI	NON	/	OUI	AUTORISATION
SALAISONS DU BEARN	14 RUE HENRI IV	64510	BOEIL BEZING	1013A	CONSERVEUR, SALAISSONNIER.	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
CAFE DU CENTRE	2 RUE DES PYRENEES	64510	BOEIL BEZING	5630Z	CAFÉ, DÉBIT DE TABAC	NON	NON	Bar et dépôt de pain pas de	OUI	SANS OBJET
AU BON ACCUEIL	8 RUE HENRI IV	64510	BOEIL BEZING	5510Z	HÔTEL, RESTAURANT	NON	OUI	/	OUI	PRESCRIPTIONS
GARAGE MENDES AUTO PRIMO	1 RUE DU PIC DU MIDI	64510	BOEIL BEZING	4520A	MÉCANIQUE AUTOMOBILE, CARROSSERIE, PEINTURE.	OUI (cuve stockage)	OUI SPH	/	OUI	AUTORISATION
CHEZ FRANCOISE ET PIERRE	47 RUE DU BOIS	64510	BORDES	5610A	RESTAURANT.	NON	OUI	/	OUI	PRESCRIPTIONS
PIZZA ENO	37 PARC D'ACTIVITÉS CLEMENT ADER	64510	BORDES	5610C	FABRICATION DE PIZZAS, RESTAURATION RAPIDE À EMPORTER	NON	NON	PC en cours	EN COURS	PRESCRIPTIONS
SPID LAVAGE	PARC D'ACTIVITES CLEMENT ADER	64510	BORDES	4520A	STATION DE LAVAGE DE VÉHICULES	OUI (SPH)	A réhabiliter	PC en cours	EN COURS	AUTORISATION
GARAGE FOURAA	PARC D'ACTIVITES CLEMENT ADER	64510	BORDES	4511Z	GARAGE AUTOMOBILE, RÉPARATION ET VENTE DE VOITURES NEUVES ET D'OCCASION	NON	NON	Point de vente automobile	OUI	AUTORISATION
BISTROT SAINT GEORGES	ZONE ARTISANALE CLEMENT ADER	64510	BORDES	5610A	BRASSERIE, RESTAURANT	NON	OUI (bac dégraisseur)	/	OUI	PRESCRIPTIONS
SARL MARRACQ	25 AVENUE JOSEPH SZYDLOWSKI	64510	BORDES	1013B	CHARCUTERIE.	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
AU DELICE DU BEARN	30 AVENUE JOSEPH SZYDLOWSKI	64510	BORDES	4722Z	BOUCHERIE, CHARCUTERIE, FABRICATION DE PLATS CUISINES A EMPORTER,	NON	OUI	ACTIVITE RECENTE	OUI	PRESCRIPTIONS
LE FOURNIL	21 ROUTE DE LOURDES	64510	BORDES	1071C	BOULANGERIE, PÂTISSERIE	NON	NON	Point de vente uniquement	OUI	SANS OBJET
LES DELICES DE BORDES	2 IMPASSE BELLEVUE	64510	BORDES	1071C	BOULANGERIE, PATISSERIE	NON	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
AU FOUR ET AU MOULIN	9 RUE DE LOURDES	64510	BORDES	1071C	BOULANGERIE, PATISSERIE	NON	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
LOC' VAISSELLE 64	ZONE ARTISANALE DE SAMADET	64800	BOURDETTES	7729Z	LOCATION ET VENTE DE VAISSELLE	/	/	/		PRESCRIPTIONS
PIZZA MONA	RUE DES EBENISTES	64800	COARRAZE	5610C	PRÉPARATION DE PLATS CUISINÉS À EMPORTER, RESTAURATION SUR PLACE.	NON	OUI	/	OUI	PRESCRIPTIONS
CALAGE ET ENTRETIEN DE MOBILHOME GA	9 RUE CHARLES PEGUY	64800	COARRAZE	4520B	ENTRETIEN DE MOBILHOME, CARROSSERIE, TOLERIE, REPARATION DE VEHICULES AUTOMOBILES	/	/	/	OUI	AUTORISATION
AU PAIN D'ANTAN	54 RUE DE LA GARE	64800	COARRAZE	1071C	BOULANGERIE, PATISSERIE	NON	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
MAXI-DELICES	GALERIE MARCHANDE	64800	COARRAZE	1071C	BOULANGERIE, PÂTISSERIE	NON	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
SARL PYRENEES GOURMANDES	PARC D'ACTIVITES MONPLAISIR	64800	COARRAZE	4729Z	CHARCUTERIE.	NON	NON	Point de vente uniquement	OUI	SANS OBJET
	2 RUE DES PYRENEES	64800	COARRAZE	4781Z	BOUCHERIE, CHARCUTERIE	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
CHEZ MONIQUE	49 AVENUE DE LA GARE	64800	COARRAZE	5630Z	CAFÉ RESTAURANT	NON	NON	Bar	OUI	PRESCRIPTIONS
LE BIENVENU	AVENUE DE LA GARE	64800	COARRAZE	5610A	BAR, PIZZERIA, RESTAURANT, SALON DE THE, VENTE DE PLATS À EMPORTER.	NON	OUI (bac dégraisseur)	/	OUI	AUTORISATION
	3 RUE MADAME DE MIOSSENS	64800	COARRAZE	1071C	BOULANGERIE, VIENNOISERIE.	NON	NON	/	OUI	SANS OBJET
CHARCUTERIE JUNQUA	6 RUE DE MIOSSENS	64800	COARRAZE	1013B	FABRICATION ET VENTE DE CHARCUTERIE.	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
SARL AD SERVICES AUTO	RUE CHARLES PEGUY	64800	COARRAZE	4511Z	VENTE DE VÉHICULES NEUFS ET D'OCCASIONS, RÉPARATION	OUI (cuve stockage)	SPH à équiper	/	OUI	AUTORISATION
SALAISONS ARTISANALES THIERRY PARDON	43 AVENUE DE LA GARE	64800	COARRAZE	1013A	ACTIVITE ARTISANALE DE SALAISSON DE JAMBONS, FABRICATION DE CHARCUTERIE ET DE CONSERVES	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
GARAGE CITROËN	17 AVENUE DE LA GARE	64800	COARRAZE	4511Z	VENTE, LOCATION, ENTRETIEN, RÉPARATION DE VÉHICULES AUTOMOBILES.	OUI (cuve stockage)	NON	/	OUI	AUTORISATION
PEUGEOT TALBOT	23 AVENUE DE LA GARE	64800	COARRAZE	4511Z	GARAGE, RÉPARATION ET VENTE D'AUTOS, MOTOS, CYCLES	OUI	NON	/	OUI	AUTORISATION
LOCABLANC	CHEMIN MONPLAISIR	64800	COARRAZE	9601B	BLANCHISSERIE POUR PROFESSIONNELS.	NON	OUI	/	OUI	PRESCRIPTIONS
GARAGE ALBUQUERQUE	2 RUE CHARLES PEGUY	64800	COARRAZE	4520A	ENTRETIEN ET RÉPARATION DE TOUS VÉHICULES MOTORISÉS	NON	NON	Cessation activité en 2014	OUI	SANS OBJET
LIDL		64800	MIREPEIX	4711D	EXPLOITATION D'UN SUPERMARCHÉ ALIMENTAIRE, STATION-SERVICE	NON	NON	/	OUI	SANS OBJET
DUPOUX SALAISONS	ZONE ARTISANALE DU POUS	64800	COARRAZE	1013A	FABRICATION DE CHARCUTERIE ET DE CONSERVES DE VIANDE	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
INTERMARCHÉ	AVENUE DE LA GARE	64800	COARRAZE	4711D	SUPERMARCHÉ, STATION-SERVICE	OUI	A REMETTRE AUX NORMES	Station-service + station de lavage	OUI	AUTORISATION
SARL SEPE	51 AVENUE DU PIC DU MIDI	64800	IGON	4520A	REPARATION, TOLERIE, PEINTURE AUTOMOBILE, ACHAT ET VENTE DE VEHICULES NEUFS ET D'OCCASION, LOCATION, MECANIQUE, BRANCHE ELECTRIQUE, VITRAGE, CLIMATISATION, PEINTURE A L'EAU	BAC DE RETENTION POUR	NON	/	OUI	AUTORISATION
CHARCUTERIE HOURCQ	2 AVENUE DU PIC DU MIDI	64800	IGON	1013B	CHARCUTERIE	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
GARAGE BONNASSE-GAHOT	ROUTE DE NAY	64800	MIREPEIX	4520A	MÉCANIQUE AGRICOLE ET AUTOMOBILE, VENTE DE VOITURES D'OCCASION ET DE VOITURES NEUVES, TOUS LES TRAVAUX MÉCANIQUES, BRANCHE ELECTRIQUE, VITRAGE, CLIMATISATION	OUI (cuve stockage)	OUI	/	OUI	AUTORISATION
AUTO CLEAN	CHEMIN DE LA MONTJOIE	64800	NAY	4520A	SIÈGE DE DIRECTION UNIQUEMENT, SANS ACTIVITÉ COMMERCIALE.	OUI	OUI	Siège social	OUI	SANS OBJET
	14 RUE DES PYRENEES	64800	NAY	5610C	RESTAURATION RAPIDE	NON	NON	Activités peu importante	OUI	PRESCRIPTIONS
LA PIZZA	27 RUE DES PYRENEES	64800	NAY	5610C	FABRICATION ET VENTE DE PIZZAS	NON	NON	Activité peu importante	OUI	PRESCRIPTIONS
CAFE RESTAURANT DU MIDI	23 RUE DES PYRENEES	64800	NAY	5610A	RESTAURATION TRADITIONNELLE	NON	OUI	/	OUI	PRESCRIPTIONS
	9 RUE SAINT VINCENT	64800	NAY	1013B	FABRICATION DE CHARCUTERIE ET DE CONSERVES	NON	OUI à équiper	/	OUI	PRESCRIPTIONS
BOUCHERIE CHARCUTERIE LATAPIE-BURON	12 RUE GAMBETTA	64800	NAY	4722Z	BOUCHERIE, CHARCUTERIE.	OUI (bac à graisses)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
SARL LE FROMENTIER	9 PLACE DE VERDUN	64800	NAY	1071C	BOULANGERIE, PATISSERIE,	OUI	OUI (rejet direct canal)	/	NON POUR L'INSTANT	PRESCRIPTIONS

BOULANGERIE	2 RUE ANDRE LAFOURCADE	64800	NAY	1071C	BOULANGERIE PÂTISSERIE	NON	NON	/	OUI	SANS OBJET
LE CHANZY	5 ALLEE CHANZY	64800	NAY	5610A	CAFE, BAR, BRASSERIE, SNACK PLATS ET BOISSONS A EMPORTER.	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	AUTORISATION
	1 RUE DU MARECHAL JOFFRE	64800	NAY	5630Z	CAFÉ	NON	NON	Bar	OUI	PRESCRIPTIONS
SARL POUTS	HALLES DE NAY	64800	NAY	1013B	PRÉPARATION DE PLATS À EMPORTER EN CHARCUTERIE CONSERVEUR.	NON	NON	Point de vente uniquement	OUI	SANS OBJET
LE PIZAIOL	13 RUE CLEMENCEAU	64800	NAY	1089Z	CAFE, RESTAURANT, FABRICATION DE PLATS CUISINES A EMPORTER.	NON	NON	Activité peu importante	OUI	PRESCRIPTIONS
LE SAINT GEORGES	4 PLACE DE LA FONTAINE	64800	NAY	5610A	RESTAURANT, VENTE SUR PLACE ET A EMPORTER.	NON	OUI	/	OUI	PRESCRIPTIONS
NAY AUTO SPORT	7 AVENUE JEAN SEIGNERES	64800	NAY	4511Z	COMMERCE DE VOITURES ET DE VÉHICULES AUTOMOBILES LÉGERS	OUI (cuve stockage)	OUI SPH	/	OUI	AUTORISATION
GARAGE PASCAL AUTO	8 TER CHEMIN DE LA MONTJOIE	64800	NAY	4520A	ENTRETIEN ET REPARATION DE VEHICULES AUTOMOBILES LÉGERS.	OUI (cuve stockage)	OUI SPH	/	OUI	AUTORISATION
LA MIE DE PAIN	2 RUE DE LA POSTE	64800	NAY	5610A	RESTAURATION ET VENTE DE PAINS	OUI (BAG)	A raccorder	Non raccordé au réseau EU	NON POUR L'INSTANT	PRESCRIPTIONS
CAFE MODERNE	9 ALLEES CHANZY	64800	NAY	5630Z	CAFÉ, RESTAURANT.	NON	NON	Bar	OUI	PRESCRIPTIONS
BOUCHERIE CHARCUTERIE	10 RUE DES PYRENEES	64800	NAY	4722Z	BOUCHERIE, CHARCUTERIE, TRAITEUR..	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
CAFE DES HALLES	7 RUE DU MARECHAL JOFFRE	64800	NAY	5610C	CAFE, BAR, BRASSERIE	NON	NON	Activité très faible	OUI	PRESCRIPTIONS
CHEZ LUDO	2 RUE NOTRE DAME	64800	NAY	5610C	FABRICATION ET VENTE DE PIZZAS SUR PLACE ET A EMPORTER	NON	NON	Activité peu importante, impact	OUI	PRESCRIPTIONS
FOYER RESTAURANT MUNICIPAL	6 RUE DES PYRENEES	64800	NAY		RESTAURANT MUNICIPAL	OUI (BAG)	NON	/	OUI	AUTORISATION
CHEZ BERNATOU	34 BIS RUE DES PYRENEES	64800	NAY	1071C	BOULANGERIE PÂTISSERIE	NON	NON	/	OUI	SANS OBJET
DISTRIZ PIZZA BIO	RUE MARECHAL FOCH	64800	NAY	5610C	FABRICATION ET VENTE DE PIZZA A EMPORTER ET A CONSOMMER SUR PLACE	NON	NON	/	OUI	SANS OBJET
LES DEUX PALMIERS	20 PLACE MARCADIEU	64800	NAY	5610A	ORGANISATION DE RÉCEPTION, MARIAGES, SÉMINAIRES, BUFFETS ET COCKTAILS. RESTAURANT,	NON	OUI	HUILE STOCKÉE EN BIDON	OUI	PRESCRIPTIONS
AUX DELICES NAYAIS	3 PLACE DE LA REPUBLIQUE	64800	NAY	1071C	PÂTISSERIE, BOULANGERIE, TRAITEUR	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
GARAGE BELLOCQ	14 B RUE CAPDEBAT	64800	PARDIES PIETAT	4520A	ENTRETIEN ET RÉPARATION DE VÉHICULES AUTOMOBILES LÉGERS	OUI (cuve stockage)	OUI SPH	/	OUI	AUTORISATION
CHEZ ABEL	10 RUE CAPDEBAT	64800	PARDIES PIETAT	5510Z	RESTAURANT, HÔTEL, TRAITEUR, ORGANISATION DE REPAS ET COCKTAILS.	NON	OUI à équiper	/	OUI	PRESCRIPTIONS
BOULANGERIE LASTAPIS	5, rue Mal Joffre	64800	NAY		BOULANGERIE PÂTISSERIE	NON	NON	Point de vente uniquement	OUI	SANS OBJET
MAISONGROSSE Fabien	17 RUE DES PYRENEES	64800	ASSON	1071C	BOUCHERIE-CHARCUTERIE	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
LES COLCHIQUES	RUE DE L'EGALITE	64510	BORDES	8710A	MAISON DE RETRAITE ET DE CONVALESCENCE	NON	OUI	/	OUI	PRESCRIPTIONS
EHPAD ST JOSEPH DE NAY	PLACE MARCADIEU	64800	NAY	8710A	MAISON DE RETRAITE ET DE CONVALESCENCE	NON	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
EHPAD JEANNE ELISABETH ST ANDRE	49 bis AVENUE DU PIC DU MIDI	64800	IGON	8710A	MAISON DE RETRAITE ET DE CONVALESCENCE	OUI (Bac dégraisseur)	NON	uniquement de la plonge (pas	OUI	PRESCRIPTIONS
LE CLOS MONTREUIL	Chemin de Montreuil	64800	NAY	8710A	MAISON DE RETRAITE ET DE CONVALESCENCE	NON	NON	Pas de fabrication de repas	OUI	PRESCRIPTIONS
SODEXO	chemin Vignau	64510	BORDES		RESTAURANT D'ENTREPRISES	A faire	?	/	OUI	AUTORISATION + CONVENTION
TURBOMECA	AVENUE JOSEPH SZYDLOWSKI	64510	BORDES		INDUSTRIE AERONAUTIQUE	prétraitements spécifiques	NON	convention en cours	OUI	AUTORISATION + CONVENTION

7 - Annexe 7 : Synthèse des données d'exploitation des STEP

STEP ASSAT 2020

DATE	Pluie (mm)	VOLUME ENTREE m³/j	ENTREE STEP															SORTIE STEP											EH NOMINAL STEP	VOLUME NOMINAL ENTREE STEP (m3/j)										
			mg/L						Kg/J						RAPPORT			EH			VOLUME SORTIE m³/j	mg/L						Kg/J					RENDEMENT EPURATOIRE							
			DCO	DBO5	MES	P	NK	NH4	DCO	DBO5	MES	P	NK	NH4	DCO/DBO5	DCO	DBO5	MES	DCO	DBO5		MES	P	NK	NH4	DCO	DBO5	MES			P	NK	NH4	DCO	DBO5	MES	P	NK	NH4	
08/01/2020	0	976	532		242				519,23		236,19						4327		2624	1025	16		4				16,40		4,10				97%		98%				15000	2335
22/01/2020	0	741	675	320	290	10,10	87,90	63,90	500,18	237,12	214,89	7,48	65,13	47,35	BON	2,109	4168	3952	2388	786	16	2,1	5	2,74	1,32	1,00	12,58	1,65	3,93	2,15	1,04	0,79	98%	99%	98%	73%	98%	98%	15000	2335
06/02/2020	0	772	1080		485				833,76		374,42						6948		4160	825	19		2			15,68		1,65				98%		100%				15000	2335	
20/02/2020	0	510	923	360	315	10,20	95,40	66,10	470,73	183,60	160,65	5,20	48,65	33,71	BON	2,564	3923	3060	1785	485	20	2	2,5	3,2	3,06	2	9,70	0,97	1,21	1,55	1,48	0,97	98%	99%	99%	69%	97%	97%	15000	2335
04/03/2020	11	855	634		279				542,07		238,55						4517		2651	947	17		2			16,10		1,89				97%		99%				15000	2335	
COVID																																							15000	2335
COVID																																							15000	2335
22/04/2020	1	1465	414	150	215	4,14	42,00	28,39	606,51	219,75	314,98	6,07	61,53	41,59	BON	2,760	5054	3663	3500	1618	15	1,8	2,6	4,82	1,18	1	24,27	2,91	4,21	7,80	1,91	1,62	96%	99%	99%	-16%	97%	96%	15000	2335
06/05/2020	0	994	672		356				667,97		353,86						5566		3932	1050	13		3,2			13,65		3,36				98%		99%				15000	2335	
26/05/2020	0	999	499	140	215	5,82	51,50	34,00	498,50	139,86	214,79	5,81	51,45	33,97	Attention	3,564	4154	2331	2387	978	14	2,1	18	3,79	0,9	1	13,69	2,05	17,60	3,71	0,88	0,98	97%	99%	92%	35%	98%	97%	15000	2335
11/06/2020	Oubli	Echantillon	Labo																																				15000	2335
24/06/2020	0	767	651	320	333	9,41	88,00	63,80	499,32	245,44	255,41	7,22	67,50	48,93	BON	2,034	4161	4091	2838	752	18	1,2	2	5,76	1,43	1	13,54	0,90	1,50	4,33	1,08	0,75	97%	100%	99%	39%	98%	98%	15000	2335
07/07/2020	0	726	717		280				520,54		203,28						4338		2259	711	14		2,2			9,95		1,56				98%		99%				15000	2335	
22/07/2020	0	564	493	240	186	8,57	93,10	75,40	278,05	135,36	104,90	4,83	52,51	42,53	BON	2,054	2317	2256	1166	602	27	4	2	8,62	1,55	1	16,25	2,41	1,20	5,19	0,93	0,60	95%	98%	99%	-1%	98%	99%	15000	2335
05/08/2020	0	554	492		164				272,57		90,86						2271		1010	576	22		4,8			12,67		2,76				96%		97%				15000	2335	
20/08/2020	0	474	864	380	356	12,10	102,60	74,80	409,54	180,12	168,74	5,74	48,63	35,46	BON	2,274	3413	3002	1875	529	26	0,9	2	10,7	1,49	1	13,75	0,48	1,06	6,58	0,79	0,53	97%	100%	99%	12%	99%	99%	15000	2335
09/09/2020	0	571	534		164				304,91		93,64						2541		1040	779	23		2,5			17,92		1,95				96%		98%				15000	2335	
23/09/2020	0	489	697	320	272	11,20	97,50	81,40	340,83	156,48	133,01	5,48	47,68	39,80	BON	2,178	2840	2608	1478	581	21	2,6	4,1	8,27	2,5	1	12,20	1,51	2,38	4,80	1,45	0,58	97%	99%	98%	26%	97%	99%	15000	2335
08/10/2020	0	676	668		362				451,57		244,71						3763		2719	747	15		3,1			11,21		2,32				98%		99%				15000	2335	
22/10/2020	0	648	763	440	404	11,30	110,00	42,60	494,42	285,12	261,79	7,32	71,28	27,60	BON	1,734	4120	4752	2909	749	17	1,2	2	7,56	1	1	12,73	0,90	1,50	5,66	0,75	0,75	98%	100%	100%	33%	99%	98%	15000	2335
04/11/2020	6	708	1350		569				955,80		402,85						7965		4476	752	19		2			14,29		1,50				99%		100%				15000	2335	
18/11/2020	0	575	820	310	402	10,70	109,00	88,80	471,50	178,25	231,15	6,15	62,68	51,06	BON	2,645	3929	2971	2568	613	20	0,9	2	6,41	3,27	2,56	12,26	0,55	1,23	3,93	2,00	1,57	98%	100%	100%	40%	97%	97%	15000	2335
10/12/2020	23	1086	716		334				777,58		362,72						6480		4030	1208	18		2,3			21,74		2,78				97%		99%				15000	2335	
23/12/2020	0	825	950	380	624	9,01	87,00	62,60	783,75	313,50	514,80	7,43	71,78	51,65	BON	2,500	6531	5225	5720	896	15	1,4	6,2	2,67	4,31	4,18	13,44	1,25	5,56	2,39	3,86	3,75	98%	100%	99%	70%	95%	93%	15000	2335
Moy annu	1,95	760,71	721,14	305	326	9,32	87,64	61,98	533,30	206,78	246,49	6,25	58,98	41,24		2,40	4444	3446	2739	819	18,33	1,84	3,64	5,87	2,00	1,52	14,48	1,42	3,11	4,37	1,47	1,17	97,25%	99,28%	98,64%	34,50%	97,69%	97,42%		

8 - Annexe 8 : Indicateurs de performance

➤ Indice de connaissance et de gestion patrimoniale :

DESCRIPTION		NOTATION	VALEUR 2017
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX		15 pts	15 pts
VP.250	Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage...) et les points d'auto-surveillance du réseau.	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts
VP.251	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux.	Oui → 5 pts Non → 0 pt	5 pts
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX		30 pts	30 pts
(calculée seulement si 15 points sont obtenus à la partie A)			
VP.252[1]	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques.	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts
VP.253 ²	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.	0 à 5 pts	90% → 4 pts
VP.254 ²	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique).	Oui / Non	Oui
VP.255	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose. Les points du paramètre VP.255 sont acquis si le paramètre VP.252 est validé (→ Oui).	0 à 15 pts	90% → 14 pts
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX		75 pts	70 pts
(calculée seulement si 40 points sont obtenus aux parties A+B)			
VP.256	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie.	0 à 15 pts	80% → 13 pts
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage...).	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts
VP.258	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée).	Oui → 10 pts Non → 0 pt	0 pt
VP.259	Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux.	Oui → 10 pts Non → 0 pt	5 pts
VP.260	Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement...) pour chaque tronçon du réseau.	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts
VP.261	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent.	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts
VP.262	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts
TOTAL		120 pts	115/120

Modalités d'attribution des points pour le paramètre VP.253 : 50%≥VP.253 → 0 pt ; 60%≤VP.253<70% → 1 pt ; 70%≤VP.253<80% → 2 pts ; 80%≤VP.253<90% → 3 pts ; 90%≤VP.253<95% → 4 pts ; 95%≤VP.253 → 5 pts. Modalités d'attribution des points pour le paramètre VP.255 (les mêmes modalités sont appliquées pour le paramètre VP.256) : 50%>VP.255 → 0 pt ; 50%≤VP.255<60% → 10 pt ; 60%≤VP.255<70% → 11 pt ; 70%≤VP.255<80% → 12 pts ; 80%≤VP.255<90% → 13 pts ; 90%≤VP.255<95% → 14 pts ; 95%≤VP.255 → 15 pts¹

¹ [1] Les 10 points du paramètre VP.252 sont acquis si les conditions suivantes sont remplies :

- Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du Code de l'Environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.252) et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées (VP. 253)
- La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP. 254)

Indice de connaissance de rejet au milieu naturel :

DESCRIPTION	NOTATION	VALEUR 2017
PARTIE A : ELEMENTS COMMUNS A TOUS LES TYPES DE RESEAUX	100 pts	90 pts
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...).	Oui → 20 pts	15 pts
	Non → 0 pt	
Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés).	Oui → 10 pts	10 pts
	Non → 0 pt	
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement.	Oui → 20 pts	15 pts
	Non → 0 pt	
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement.	Oui → 30 pts	30 pts
	Non → 0 pt	
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement.	Oui → 10 pts	10 pts
	Non → 0 pt	
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur.	Oui → 10 pts	10 pts
	Non → 0 pt	
LES PARTIES B ET C SONT COMPTABILISEES SEULEMENT SI, AU MOINS, 80 POINTS SONT OBTENUS POUR LA PARTIE A		
PARTIE B : POUR LES SECTEURS EQUIPES EN RESEAUX SEPARATIFS OU PARTIELLEMENT SEPARATIFS	10 pts	0 pt
Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total.	Oui → 10 pts	0 pt
	Non → 0 pt	
PARTIE C : POUR LES SECTEURS EQUIPES EN RESEAUX UNITAIRES OU MIXTES	10 pts	5 pts
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage.	Oui → 10 pts	5 pts
	Non → 0 pt	
TOTAL	120 pts	95/120

9 - Annexe 9 : Lettre d'information aux abonnés

2019 – Etudes pour une nouvelle décennie de projets.

Pour assurer un service d'eau et d'assainissement performant et préserver un environnement de qualité en se conformant aux dernières réglementations, des investissements constants doivent être réalisés sans pour autant impacter le prix de l'eau auprès des usagers du service.

La Communauté de communes et son partenaire l'Agence de l'Eau Adour Garonne avaient signé un contrat pluriannuel d'investissement sur 5 ans pour l'assainissement collectif, dans le cadre de son 10^{ème} programme. La CCPN termine cette année les opérations de déploiement de l'assainissement collectif sur les communes de Baudreix et Beuste dans le cadre de ce contrat.

Ce contrat se terminera avec ces deux opérations, parachevant la programmation des derniers Schémas directeurs d'assainissement et d'eau potable lancés en 2009 et validés en 2011.

A compter de 2021, le réseau de collecte sera également déployé sur Lagos et Bordères puis Assat. L'urbanisme va évoluer avec l'application en 2019 du Schéma de cohérence territoriale (SCOT).

Avec les baisses de subventions, l'impact financier impliquera un étalement de la dépense. D'autres enjeux réglementaires sur l'eau et l'assainissement sont déjà envisagés à moyen terme (qualité de l'eau distribuée, gestion des boues d'épuration, continuité du renouvellement des réseaux d'eau et d'assainissement, ...).

Pour entrer dans ce nouveau cycle d'investissement et de programmation des actions à mener par le service des eaux, conditionné par de nouvelles règles d'aide au financement, deux nouveaux Schémas Directeurs sont lancés dès 2019 et s'achèveront fin 2020.

Bonne lecture à toutes et à tous.

Christian PETCHOT-BACQUE
Président
de la Communauté de communes
du Pays de Nay

Alain CAPERET
Vice-président
Eau / Assainissement

RAPPEL : Simplifiez-vous la vie !

Optez pour la mensualisation de vos factures d'eau.

Depuis le 1er janvier 2016, la facturation est établie par la collectivité en charge de l'eau et de l'assainissement. Les moyens de paiement par prélèvement à échéance ou mensualisation simplifient le suivi de votre budget. Les usagers souhaitant mettre en place cette facilité de paiement peuvent retourner un mandat de prélèvement à télécharger sur www.seapan.fr ou à retirer au service des eaux à Bénéjacq.

Du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Ou par courriel à : accueil.seapan@paysdenay.fr

Ou au 05 59 61 11 82 (tapez 2 pour accéder au service de l'eau et de l'assainissement de la CCPN)

Eau : Des vols d'eau potable en baisse mais encore constatés.



Le service des eaux enregistre une nette baisse du vol d'eau au niveau des particuliers usagers du service. Mais il constate, en période de relève et lors de la surveillance et de contrôles inopinés, des vols d'eau (compteurs tournés ou by-pass). Les agents du service public continuent de déployer la mise à jour des points de distribution et les sécurisent en mettant en place des robinets avant-compteur inviolables et des bagues anti-fraude.

Déploiement systématique de robinets inviolables et actionnables par une clef uniquement détenue par le service des eaux.

Remplir sa piscine sans payer plus, en détournant l'eau du réseau public. Certaines personnes sont tentées de faire du détournement d'énergie pour alléger leurs factures. C'est un délit puni par la loi et sanctionné par des peines de prison et de lourdes amendes.



2019 : Pose des réseaux d'eau, d'assainissement et de fibre sur la D212 à Beuste.

Lettre d'information aux usagers du service eau & assainissement.

2019

Eau potable

Des vols d'eau potable en baisse mais encore constatés :

Une veille régulière du service des eaux et des actions.

Mise en conformité du captage d'eau de Lestelle-Bétharram :

Sécurisation et modernisation du forage et du traitement d'eau.

Plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) :

La CCPN bien classée aux niveaux départemental et régional.

Assainissement

Assainissement collectif de Baudreix et Beuste :

Une mise en service pour le 1^{er} janvier 2020

Les WC ne sont pas des poubelles :

Des tonnes de déchets hygiéniques dans les réseaux

Votre service des eaux

Mensualisation de votre facture d'eau et d'assainissement.

Eau : Mise en conformité du captage d'eau de Lestelle-Bétharram.

La production (pompage et traitement) et la distribution de l'eau potable au centre-bourg de Lestelle-Bétharram sont assurées, en régie publique par le service des eaux de la CCPN depuis le 1^{er} janvier 2018.

Dès l'intégration des ouvrages sous la gestion du service des eaux intercommunal, la station de pompage, située au parc des sports, alimentée par la nappe phréatique du Gave de Pau, a été entièrement remise à jour et sécurisée. Elle dispose maintenant d'un nouveau système de pompage télégéré. L'enceinte abritant le forage a entièrement été remis à neuf et son périmètre de protection rapproché sécurisé.

Nombre de branchements au centre-bourg : 300
Volume produit et distribué : 850 m3/j.



Forage de Lestelle-B

La capacité de production d'eau permet d'alimenter au-delà du centre-bourg les communes d'Igon, Nay et Coarraze.

Ceci permet l'équilibre et la meilleure sécurisation de l'approvisionnement en eau potable du Pays de Nay

Eau : Plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE)

Pour garantir la sécurité sanitaire de l'eau potable, toutes les étapes de sa production doivent être vérifiées depuis la ressource en eau, le captage, le traitement et la distribution jusqu'au robinet du consommateur. Le plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) proposé par l'OMS répond à cet enjeu en appliquant une stratégie globale d'évaluation et de gestion des risques. La CCPN est la 1^{ère} collectivité du département (et la 5^{ème} au niveau régional) à avoir intégré ce PGSSE dans son Schéma Directeur Eau potable. En collaboration avec l'Office International de l'Eau (OIEau) et sous pilotage de l'Agence Régionale de Santé (ARS), le service des eaux de la CCPN va définir une méthodologie pour sa mise en œuvre au cours des 5 prochaines années.

Assainissement à Baudreix et Beuste : Entièrement desservies par l'assainissement

La création du réseau d'assainissement collectif des eaux usées et le renouvellement des conduites d'eau potable se poursuivent depuis juin 2018 jusqu'à la fin de l'année 2019, pour une livraison aux administrés concernés au 1^{er} janvier 2020.

Les nouveaux usagers du service d'assainissement collectif auront deux ans pour se raccorder sur le tabouret mis à disposition et faire contrôler leur habitation.

Deux années supplémentaires seront accordées aux cas les plus complexes ou les plus onéreux mais la redevance (part fixe (abonnement) et la part variable (au m3 d'eau consommés) du service d'assainissement seront perceptibles dès le 1^{er} janvier 2020.

La Participation Financière à l'Assainissement collectif (PFAC, ancienne PRE) est perceptible dès que le raccordement en partie privée est effectif et contrôlé par le service des eaux.



Mise en place de l'assainissement collectif au niveau des branchements avec des terrassements sécurisés par 2 aspiratrices-excavatrices (pour ne pas endommager les réseaux et travailler en sécurité).



Panier de dégrillage de la station d'épuration d'Assat-Bordes

Assainissement : Les WC ne sont pas des poubelles.

Des lingettes non dégradables, des serviettes et des tampons hygiéniques, des cotons tiges en plastique, sont retrouvés régulièrement dans les réseaux d'assainissement et les obstruent ou altèrent le fonctionnement des pompes de relevage des eaux usées.

Il est formellement interdit de jeter des déchets solides dans le réseau d'eaux usées.

Autrefois dénommé à tort, « tout-à-l'égout », ce réseau ne doit collecter que les eaux domestiques et non des déchets divers qui doivent être jetés à la poubelle et collectés avec les ordures ménagères.

Malgré les nombreux rappels, les lettres d'information et les amendes en cas d'obstruction des branchements sous la voie publique, des usagers peu soucieux de leur cadre de vie et du coût qu'engendrent ces incivilités continuent de confondre toilettes et poubelles dans leur domicile.



Référence à rappeler : N° du contrat :
Occupant :

Adresse du lieu desservi :

Communauté de communes du Pays de Nay
Service Eau et Assainissement
PAE Monplaisir
64800 BENEJACQ
Tel : 05.59.61.11.82 - Fax : 05.59.61.48.48

Destinataire de la facture

Service Client :
Lundi au Vendredi de 8h30 - 12h00 et
de 13h30 - 17h00
Service Astreinte : 05.59.61.11.82 (Tapez 2)
le soir après 17h00 - Week-end et jours
Fériés.

Facture réelle n° 2020-EA-00-9447 du 12/10/2020

Eau et Assainissement

Période de consommation du 29/08/2019 au 12/08/2020

Abonnement du 01/01/2020 au 31/12/2020

Voici la présentation simplifiée de votre facture Détail au verso

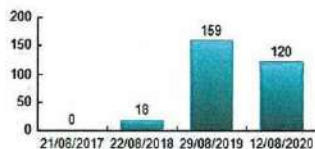
Votre consommation d'eau **120 m³**
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00302 €

	Montants
Abonnement	128,15
Consommation	362,67

Total de la facture **490,82**
Prélèvements et avances à déduire **-414,00**

Somme prélevée le 10/11/2020 **76,82 €**

Historique de consommation



Emetteur : EAU CC PAYS DE NAY

Exercice : 2020/0

N° facture : 9447 4

Montant : 76,82 euros

Prélevé sur le compte :

Domiciliation :

Date de prélèvement : 10/11/2020

Mandat de prélèvement SEPA :

ICS : FR75EAU579496

RUM : FR75EAU579496-101597-01591

BIC :

IBAN :

Prélèvements

		10/11/2020		76,82
		Echéancier		
10/01/2021	36,00	10/02/2021	36,00	
10/03/2021	36,00	10/04/2021	36,00	
10/05/2021	36,00	10/05/2021	36,00	
10/07/2021	36,00	10/08/2021	36,00	
10/09/2021	36,00	10/10/2021	36,00	

CECI EST UN TALON DE PRELEVEMENT

NE PAS REGLER

Facture réelle n° 2020-EA-00-9447 du 12/10/2020

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien Index	Index déposé	Index reimpl.	Nouvel index	Conso. en m3
100242	J17TA029778	15	12/08/2020	R	177			297	120

Consommation totale 120

Consommation facturée (m3) 120

Détail de votre facture	Tarif	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau				207,62	11,42	219,04
Abonnement Eau	2020	1 x 366 J	366 jours	35,00000	69,62	73,45
Redevance EAU	2020		120 m3	1,05000	126,00	132,93
Redevance Préservation ressources	2020		120 m3	0,10000	12,00	12,66
Collecte des eaux usées				179,09	17,91	197,00
Abonnement Assainissement	2020	1 x 366 J	366 jours	25,00000	49,73	54,70
Redevance Assainissement	2019		43 m3	0,00000	0,00	0,00
Redevance Assainissement	2020		77 m3	1,68000	129,36	142,30
Organismes publics				69,60	5,18	74,78
Redevance Pollution	2020		120 m3	0,33000	39,60	41,78
Redevance Modernisation des Réseaux	2020		120 m3	0,25000	30,00	33,00
Total de votre facture				456,31	34,51	490,82
Prélèvements et avances à déduire				-385,12	-28,88	-414,00
Montant total à payer				71,19	5,63	76,82

Commentaires

Titre exécutoire en application de l'article L.252A du livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L.1617-5, R.3342-4, R.3342-8-1 et R.4341-4 du code général des collectivités territoriales par M^r PETCHOT-BACQUÉ, Président de la CCPN.

MODES DE PAIEMENT

- En Prélèvement automatique à Échéance ou Mensuel (pour régler les factures suivantes) : remplir le formulaire correspondant disponible au bureau du Service Eau et Assainissement ou le télécharger sur le site Internet www.seapan.fr.

- Par Internet : connectez-vous sur le site www.seapan.fr ou www.payfil.gov.fr en renseignant les références suivantes :

Identifiant Collectivité : 020203

Référence : 2020-EA-00-9447

- Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP) : dater et signer le TIP dans le cadre prévu à cet effet. Ne modifiez jamais le montant du TIP. Si la mention « JOIGNEZ UN RUB » figure dans la partie supérieure gauche du TIP, ou si vos coordonnées bancaires ont changé, n'oubliez pas de joindre un RUB, RIF, RICE ou IRAN sans utiliser de trombone ou d'adhésif, sans plier, sans agraffer et sans aucun autre document. Envoyer votre règlement au moyen de l'enveloppe jointe, affranchie au tarif lettre, en prenant garde de bien faire apparaître l'adresse du centre d'encaissement dans la fenêtre.

- Par chèque bancaire ou postal : envoyer votre paiement au centre d'encaissement des Finances Publiques à l'aide de l'enveloppe retour ci-jointe, affranchie au tarif en vigueur. Votre règlement doit être libellé à l'ordre du Trésor Public. Ne modifiez jamais le montant du TIP. Joindre obligatoirement le volet TIP non signé à votre chèque, sans utiliser de trombone ou d'adhésif, sans plier, sans agraffer. Ne joignez aucun autre document à votre règlement.

- Par Virement : sur le compte de la Trésorerie de Nay : FR57 3000 1006 2206 4900 0000 056/ BIC : BDFEFP33CT. Préciser dans la zone « Objet/Libellé » : « Eau _ CCPN » puis le n° de la facture indiquée au recto.

- En Numéraire (dans la limite de 300€) : se présenter au guichet de la Trésorerie de Nay, 8 bis Cours Pasteur, BP 41, 64800 NAY, muni de votre facture. Horaires d'ouverture au public : Lundi, mardi et jeudi : de 9h à 12h et de 13h à 15h 30.

RENSEIGNEMENTS, RECLAMATIONS

- Si vous souhaitez obtenir des renseignements sur votre facture ou une réclamation à formuler, adressez-vous au SEAPAN dont les coordonnées et horaires d'ouverture figure au recto.

- En cas de difficultés de paiement de cette facture, vous devez vous adresser dans les meilleurs délais à la Trésorerie de Nay, 8 bis Cours Pasteur BP 41, 64800 NAY. Horaires d'ouverture au public : Lundi, mardi et jeudi : de 9h à 12h et de 13h à 15h 30.

VOIES DE RECOURS

Dans un délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant le Tribunal d'Instance (ou de Tribunal de Grande Instance, au-delà de 10000€).

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement
 (loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE



L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2019
CHIFFRES 2018

L'agence de l'eau vous informe



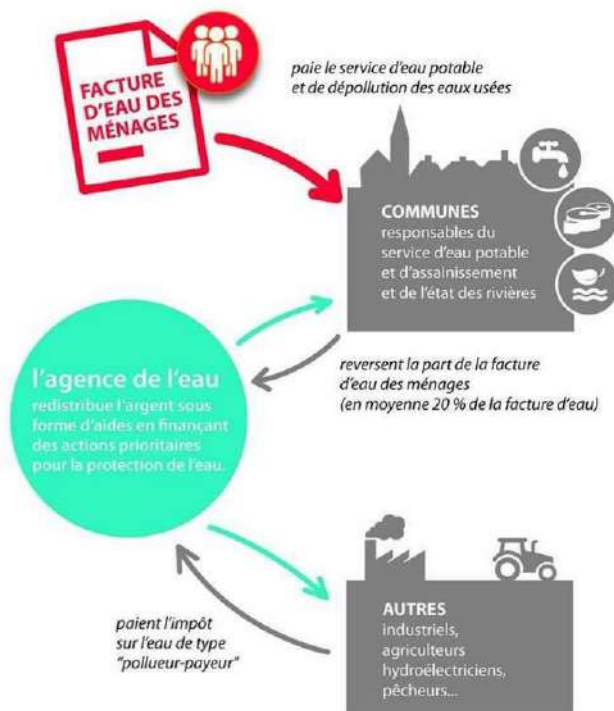
LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2015, le prix moyen de l'eau sur le bassin Adour-Garonne était de 3,96 €TTC/m³ (Source SISPEA).

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006).

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE ?

En 2018, le montant global des redevances de l'agence de l'eau s'est élevé à environ 290 M€ dont 245 M€ en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).



Redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau en 2018 ?

LES AIDES DE L'AGENCE*

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2018, elles ont représenté 347 M€ environ.



Aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau en 2018 ?

* S'y ajoutent le prélèvement opéré par l'Etat, le financement des opérateurs de la biodiversité (AFB, parcs nationaux et ONCFS) et le fonctionnement de l'Agence.

2 \ Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

EXEMPLES D' ACTIONS AIDÉES EN 2018 PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

POUR DÉPOLLUER LES EAUX

En 2018, environ 150 M€ d'aides ont été consacrés à la résorption des pollutions domestiques, ainsi :

- 47 nouvelles stations d'épuration ont été mises en fonctionnement. Elles permettent de traiter les rejets de 86 000 EH (équivalent habitants).
- Près de 1700 installations d'assainissement non collectif ont été réhabilitées avec l'aide de l'agence.

POUR LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS INDUSTRIELLES ET TOXIQUES

Un important effort en matière de réduction des pollutions est fait dans le domaine industriel. En effet, 18 M€ d'aides ont été accordées par l'Agence en 2018, ce qui permettra :

- La réduction des rejets de plus de 165 tonnes annuelles de DCO (demande chimique en oxygène).

En 2018, quasiment tous les investissements (ou études) financés par l'agence de l'eau ont porté sur des masses d'eau en état dégradé.

POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

En 2018, 35 M€ d'aides ont été consacrés à l'eau potable, ainsi :

- 39 procédures de mise en place de périmètre de protection de captage d'eau potable ont été lancées,
- Des travaux ont été engagés sur 97 captages d'eau potable,
- 66 unités de distribution non conformes ont été supprimées,
- A noter également les aides sur les plans d'action territoriaux ci-après.

POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS CLIMATIQUES

En 2018, environ 65 M€ d'aides ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- Plus de 2000 km de cours d'eau ont pu être restaurés,
- Près de 130 ouvrages du bassin ont été équipés en vue d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et le bon déroulement du transport des sédiments).

AGRICULTURE

Plus de 37 M€ ont été consacrés en 2018 à la lutte contre les pollutions diffuses, dont notamment :

- Près de 21 M€ de conversion à l'agriculture biologique CAB pour 616 exploitations,
- 5 M€ d'aide dans le cadre d'Ecophyto II (2,3 M€ pour l'acquisition de matériel innovant ou de substitution et 2,7 M€ pour les « groupes 30 000 » et démarches collectives),
- Le bassin compte 81 captages prioritaires identifiés en 2016 dans le SDAGE (sur les 1000 identifiés actuellement sur l'ensemble du territoire français) : une démarche de reconquête de la qualité de l'eau brute est engagée sur tous les captages qui le nécessitaient : une aire d'alimentation a été délimitée, et 54 captages font d'ores et déjà l'objet d'un plan d'action adapté pour modifier les pratiques des agriculteurs en faveur de la protection de la ressource en eau.

POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- Sur le bassin, 54 M€ d'aides ont été attribués en faveur des collectivités rurales, spécifiquement dans le cadre de la solidarité entre territoires urbains et ruraux.
- A l'international, 24 projets ont été soutenus dans plus de 20 pays différents.



**PROGRAMME
2013/2018**

BILAN DU 10^{ème} PROGRAMME D'INTERVENTION DE L'AGENCE

1,7 milliard d'aides ont été accordées entre 2013 et 2018.

Des réussites comme la protection des captages ainsi que l'aide à la conversion au bio et à la réduction des pollutions domestiques notamment sont des avancées dans la poursuite des objectifs DCE.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux — SDAGE — en application de la DCE — Directive Cadre sur l'Eau — , les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale :

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des SDAGE.

Les **six agences de l'eau françaises** sont des **établissements publics du ministère chargé de l'environnement**. Elles regroupent **1 700 collaborateurs** et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



L'agence de l'eau Adour-Garonne

La carte d'identité du bassin Adour-Garonne

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5e du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 6 800 000 habitants, 30 % vivent en habitat éparé.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelque 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne
90 rue du Férétra
CS 87801
31078 Toulouse cedex 4

Tél. 05 61 36 37 38
Fax 05 61 36 37 28

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Adour-Garonne :
www.eau-adour-garonne.fr



@Adour_Garonne

Conception et réalisation : Délégation à la Communication (AERF)
© mars 2019, agence de l'eau Adour-Garonne - Crédits photos : F. Doncourt, N. Leblanc.



La qualité des rivières sur smartphone et tablette

Toutes les données sur la qualité des eaux des rivières, et les poissons qui les peuplent, peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.



Téléchargez l'application gratuitement
Flashez directement le QRCode
L'application "Qualité des rivières" est disponible gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Android.

LES
**AGENCES
DE L'EAU**
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

